

Programme Communal de Développement Rural

Partie 5 | Fiches projets

Avril 2018

Agence intercommunale
de développement IDETA
Quai Saint-Brice, 35
7500 Tournai

Document rédigé par Camille Mestdag sous la direction de Nicolas Plouvier

Table des Matières

TABLE DES MATIERES	3
PREAMBULE	5
Les priorités	5
La justification des projets.....	5
Les objectifs.....	5
Localisation des projets	5
Les lots 0	5
LOTS 0 – DYNAMIQUE AMORCEE	7
Index des abréviations.....	9
OBJECTIF 1 DES STRUCTURES URBAINES ET SERVICIELLES EFFICACES	11
Fiche 1 Adopter un Schéma de Développement Communal.....	13
Fiche 2 Créer des logements intergénérationnels.....	17
Fiche 3 Créer des logements pour jeunes couples	29
Fiche 4 Aménager un pôle administratif central	33
Fiche 5 Mettre en place un diagnostic sanitaire et énergétique des bâtiments publics	39
Fiche 6 Développer les outils de communication.....	43
Fiche 7 Optimiser la desserte TEC.....	47
Fiche 8 Décentraliser les activités de la Maison de Quartier	51
Fiche 9 Renforcer l'e-administration	55
OBJECTIF 2 UNE CIRCULATION MOTORISEE APAISEE ET DES MOBILITES ACTIVES RENFORCEES	59
Fiche 10 Aménager les carrefours dangereux	61
Fiche 11 Opération « Entrées de village »	65
Fiche 12 Aménager la drève Ninove et la place Paul Pastur à Quevaucamps.....	69
Fiche 13 Opération « Piedsentes »	75
OBJECTIF 3 DES COMMERCES ATTRACTIFS, DES PRODUCTEURS ACCESSIBLES	79
Fiche 14 Activer un cercle des commerçants	81
Fiche 15 Créer un atelier rural	83
Fiche 16 Mettre en place une cantine durable.....	87
Fiche 17 Valoriser les produits locaux	91
OBJECTIF 4 LES PATRIMOINES COMME SUPPORT DE L'IDENTITE LOCALE	95
Fiche 18 Reconvertir la Halle aux marchandises en Maison rurale	97
Fiche 19 Opération « Chapelles »	103
Fiche 20 Valoriser la carrière « Bleu »	107

Fiche 21	Valoriser la carrière des Roches Rouges.....	113
Fiche 22	Créer des vitrines thématiques de la mémoire	117
Fiche 23	Adopter un Plan Communal de Développement de la Nature	121
Fiche 24	Créer un verger conservatoire.....	125
OBJECTIF 5 UN BOUILLONNEMENT D'INITIATIVES CITOYENNES, NOUVEAU PATRIMOINE VIVANT		129
Fiche 25	Aménager une Maison de village aux Ecacheries	131
Fiche 26	Aménager une Maison rurale à Ellignies-Sainte-Anne.....	143
Fiche 27	Créer un potager partagé	147
Fiche 28	Créer un réseau d'Ambassadeurs de quartier.....	151
OBJECTIF 6 PLACE AUX ESPACES PUBLICS		155
Fiche 29	Opération « Cœur de village » à Ellignies-Sainte-Anne.....	157
Fiche 30	Opération « Cœur de village » à Quevaucamps.....	167
Fiche 31	Opération « Cœur de village » à Stambruges.....	169
Fiche 32	Opération « Cœur de village » à Grandglise.....	175
Fiche 33	Adopter un plan de végétalisation participative	177
Fiche 34	Opération « Points Jeunes ».....	181
OBJECTIF 7 DES POLES TOURISTIQUES MIS EN VALEUR.....		185
Fiche 35	Aménager le site « Jadot » à Belœil	187
Fiche 36	Réaliser un Masterplan de valorisation écologique et récréative de la Forêt indivise	189
Fiche 37	Aménager la Maison éclusière des Ecacheries et ses abords	193

Préambule

LES PRIORITÉS

La priorité attribuée à chaque fiche renvoie à la période à laquelle l'activation de la fiche projet est prévue :

- Priorité 1 : année 1 à 3 (court terme)
- Priorité 2 : année 4 à 6 (moyen terme)
- Priorité 3 : année 7 à 10 (long terme)

Chaque année de mise en œuvre du PCDR, la CLDR dressera le bilan des actions entreprises, identifiera les projets à mettre en œuvre, en adaptant, le cas échéant, la priorité initiale.

Les fiches à court terme sont systématiquement développées pour tous les points requis, avec un niveau de précision dépendant du niveau d'information disponible au moment de la rédaction. Une première estimation budgétaire est proposée. En ce qui concerne les fiches qui feront l'objet des premières conventions DR, une note détaillée du projet est jointe en annexe à la fiche : périmètre d'intervention, dossier photographique, état des lieux, programme proposé, esquisse d'intention lorsque c'est pertinent et première estimation budgétaire.

Les fiches à moyen terme

Pour les fiches de priorité 3, seuls les champs « description, justification et lien à la stratégie » sont complétés, eu égard au délai encore long avant la mise en œuvre des projets ou à l'incertitude quant aux modalités de mise en œuvre. Ces fiches seront étoffées par la CLDR et par les partenaires pressentis lors de l'activation de la fiche.

LA JUSTIFICATION DES PROJETS

L'auteur de programme a souhaité structurer le champ « justification » en deux volets :

- Le volet « Besoins identifiés dans le diagnostic partagé » fait référence aux besoins synthétiques exprimés à la fin de chaque chapitre de la partie 3 « Diagnostic partagé ».
- Le volet littéraire permet de contextualiser plus spécifiquement les projets de priorité 1 et 2.

LES OBJECTIFS

Par essence, de nombreux projets répondent à plusieurs objectifs et ont des effets multiplicateurs.

Pour mettre en évidence cette transversalité des projets, l'auteur de projet a indiqué les différents objectifs auxquels contribuent les projets en indiquant en gras les objectifs principaux.

LOCALISATION DES PROJETS

La carte annexe « Localisation des projets » permet une vue d'ensemble de la répartition spatiale des projets.

LES LOTS 0

En préalable aux fiches, une section énumère les projets déjà mis en œuvre ou activés durant l'élaboration du PCDR.

Ces projets démontrent que :

- Les **autorités communales** ont été réceptives aux besoins des citoyens. Quand cela était possible, des solutions simples et rapides ont été proposées et mises en œuvre. Dans certains cas, des montages de projets et des recherches de financement ont été engagées sans attendre l'approbation du PCDR.
- Les **habitants** se sont mobilisés autour de projets concrets et accessibles sans aide financière, contribuant à retisser du lien social à partir d'actions concrètes.

La page suivante reprend la liste des actions engagées durant l'élaboration de ce PCDR.

Lots 0 – Dynamique amorcée

1. GT « Espace Odéon » :

Situé près de l'école de Stambruges et du complexe sportif, l'espace Odéon se veut convivial et intergénérationnel avec l'installation des bancs et tables de pique-nique, d'un siège artistique pour conteuse, d'un boulodrome, d'une plaine de jeux et la plantation d'arbres fruitiers. La mise en place de bacs à potager a également été souhaitée afin d'impliquer les élèves et parents dans le projet.

2. GT « Ecacheries »

Un groupe d'habitants des Ecacheries a souhaité mettre en valeur son hameau. À partir de ce travail, deux fiches projets en ont découlé : la création d'une maison de village et la valorisation de la maison éclusière.

3. Création de l'« Association pour le mieux vivre à Stambruges »

Un groupe d'habitants de Stambruges s'est rassemblé afin de débattre des pistes d'actions potentielles à mettre en œuvre : la volonté d'embellir le village par du fleurissement et de sauvegarder du petit patrimoine s'est traduit en fiches-projets.

4. Sécurité routière et mobilité

Divers dispositifs ont été installés par la commune et un sentier a été réhabilité.

5. Cohésion sociale et cadre de vie

L'organisation d'événements théâtralisés participatifs a été pilotée par le Foyer culturel et la commune a fait installer une série d'aires de jeux dans l'entité.

6. Environnement

La commune avec l'aide de partenaires (Ipalle, PNPE, DNF) a organisé divers événements liés à l'environnement et a entrepris la restauration ou la végétalisation de certains sites.

7. Aménagement du territoire et valorisation du patrimoine

L'organisation de réunions de concertation et d'information liées à l'aménagement du territoire et à la valorisation du patrimoine ont été menée par la commune avec l'aide de partenaires (PNPE et DNF).

Le kiosque de Grandglise a été rénové.

8. Services à la population

Le relooking du site web communal a été assuré par la commune.

INDEX DES ABRÉVIATIONS

A.S.P.B.	Association de Sauvegarde du Patrimoine Belœillois
C.A.T.U.	Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme
C.C.A.T.M.	Commission Consultative en Aménagement du Territoire et en Mobilité
C.G.T.	Commissariat Général au Tourisme
C.I.T.W.	Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie
C.L.D.R.	Commission Locale de Développement Rural
C.R.	Contrat de Rivière
G.A.L.	Groupe d'Action Locale
P.C.D.N.	Plan Communal de Développement de la Nature
P.C.D.R.	Programme Communal de Développement Rural
P.C.S.	Plan de Cohésion Sociale
P.D.S.	Plan de Secteur
P.N.P.E.	Parc naturel des plaines de l'Escaut
O.D.R.	Opération de Développement Rural
S.D.C.	Schéma de Développement Communal
S.P.A.Q.U.E.	Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
S.P.W.	Service Public de Wallonie
Z.P.	Zone de Police

OBJECTIF 1

Des structures urbaines et servicielles efficaces

FICHE 1 ADOPTER UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à concevoir un Schéma de Développement Communal et à la mettre en œuvre.

« Le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal. L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire. » - CODT, Art. D.II.10 §1er

Conformément aux orientations du PCDR et sous réserve de validation lors de l'inventaire de la situation existante, des pistes d'orientation du Schéma de Développement Communal de Belœil pourraient être de :

- Structurer et hiérarchiser les villages, les équipements et les services aux citoyens ;
- Créer une émulation locale autour de la quête d'identité collective et villageoise ;
- Renforcer l'attractivité et la dynamique des coeurs de villages, à partir de ces identités, et en particulier pouvoir décliner le prestige véhiculé par le Château des Princes de Ligne et pouvoir évoluer vers des espaces publics fédérateurs, fonctionnels et attractifs ;
- Valoriser et optimiser le potentiel urbanisable et le patrimoine industriel local ;
- Préserver les ressources environnementales et agricoles ;
- Encourager les mixités sociales et fonctionnelles.

Plusieurs démarches de développement territorial proposées dans le PCDR pourront prendre appui sur les orientations préconisées par le SDC : la réflexion autour du positionnement de Quevaucamps en tant que village-centre de la commune (pôle administratif, opération cœur de village, drève Ninove, ZACC, etc. – cf. fiches 4, 30, 12,) et la valorisation des coeurs de village (cf. fiches 24, 27, 29, 31, 32 et 34), la création de logements (cf. fiches 2 et 3) et l'organisation de services de proximité dans les villages (cf. fiches 8, 18, 25 et 26), la structuration des réseaux de mobilité (TEC et réseaux doux – cf. fiches 7, 12 et 13), le patrimoine bâti et naturel (cf. fiches 5, 19, 20, 21, 23 et 33). De facto, c'est outil deviendra un pilier du développement local et doit faire l'objet d'une grande mobilisation locale.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Dotter la commune d'outils stratégiques**
 - Pour développer une vision prospective belœilloise et oser entreprendre de plus grands chantiers
- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour soutenir la dynamique économique locale
- **Optimiser la qualité des services publics et leur transversalité**
 - Pour satisfaire et simplifier les démarches des citoyens
 - Pour minimiser les dépenses communales de gestion et de fonctionnement
- **Combler le manque de logements adaptés aux besoins spécifiques de certaines catégories de population**
 - Pour maintenir la mixité sociale et limiter la dortoirisation
 - Pour favoriser l'intégration sociale et l'autonomie de tous les groupes sociaux
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Augmenter l'attractivité touristique de la commune**
 - Pour se positionner sur le tourisme familial

Dans sa gestion quotidienne, l'Administration communale a régulièrement recours aux outils d'orientation (Schéma d'Orientation Local, Guide Régional d'Urbanisme, Site à Réaménager, etc.) mais qui ne sont chapeautés par aucun outil de planification. Le Schéma de Développement Communal est un outil d'orientation urbanistique qui permet d'avoir cette vision à long terme du développement spatial en fonction des contraintes et des ambitions locales et d'identifier les actions pertinentes à mettre en œuvre.

La nécessité d'un Schéma de Développement Communal provient du manque de lisibilité de la structure territoriale locale, notamment sa hiérarchie. Cette situation implique un manque de vision prospective et transversale en matière d'aménagement du territoire, l'absence de cadre pour les projets immobiliers locaux et l'absence de hiérarchie urbaine claire. Ce manque de lisibilité et de hiérarchie est perceptible jusque dans l'offre de transport collectif, voire même de structuration des services communaux.

L'adoption d'un Schéma de Développement Communal répond à l'enjeu de centralité du PCDR. L'adoption et la concrétisation du Schéma de Développement Communal devra permettre de mieux organiser et hiérarchiser la trame bâtie, de structurer les équipements, d'optimiser les réseaux de transport. La structuration du territoire doit permettre la rationalisation de son fonctionnement public : accessibilité des bâtiments publics, fonctionnement des services communaux, mobilité, urbanisation. A ce titre, les prévisions d'augmentation de la population et d'évolution de sa structure démographique imposent de prévoir les équipements adaptés : accueil des personnes âgées (résidences-services, logements adaptés), activités économiques, accueil de la petite enfance (crèche), etc.

A titre d'exemple, le Schéma directeur de développement du centre de Belœil, réalisé en 2002, a permis aux Autorités locales et à l'Administration de disposer d'une vision ambitieuse à moyen-long terme. Ce document a permis la réalisation de chantiers successifs, dont les derniers auront lieu prochainement, et la création de la liaison paysagère au cœur de Belœil.

Projets connexes

- *Créer des logements intergénérationnels (fiche 2)*
- *Créer des logements pour jeunes couples ou des logements moyens (fiche 3)*
- *Aménager un pôle administratif central (fiche 4)*
- *Optimiser la desserte TEC (fiche 7)*
- *Opération « Entrées de village » (fiche 11)*
- *Opération « Piedsentes » (fiche 13)*
- *Valoriser les carrières de Basècles (fiche 20)*
- *Valoriser la carrière des Roches rouges (fiche 21)*
- *Adopter un Plan Communal de Développement de la Nature (fiche 23)*
- *Opérations « Cœur de village » à Ellignies-Sainte-Anne, Quevaucamps, Stambruges et Grandglise (fiches 29 à 33)*
- *Aménager le site Jadot (fiche 35)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces**
 - **Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise**
 - **Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible**
- *Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées*
- *Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles*
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Stratégie de développement territorial à long terme	+	+	+
Efficience de la structure urbaine au service des citoyens	+	+	+
Intégration d'une approche de mobilité	+	+	+
Utilisation rationnelle du territoire et lutte contre l'étalement urbain	+	+	+

5. Localisation et statut

Territoire communal

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune (Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme)
- Partenaires : C.C.A.T.M., Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Foyer culturel, C.L.D.R.
- Sources de financement: Commune, SPW-DGO4 Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Il s'agit d'un projet structurant, qui permettra de doter la commune d'un guide, d'une référence en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, ce projet doit être mis en œuvre en amont.
 - o L'Administration communale dispose d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme (C.A.T.U.) qui pourra accompagner et coordonner l'élaboration de l'outil.
- Etat du dossier
Sans objet
- Programme des travaux
Sans objet
- Planification
Au moment de finaliser la rédaction de ce PCDR, le processus d'élaboration du SDC doit encore être défini par la législation (CODT, partie réglementaire)
- Démarches administratives à réaliser
Le processus d'élaboration du SDC doit encore être défini par la législation (CODT, partie réglementaire)
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Suivi par l'administration communale, notamment en plateforme interservices (lot 0)
 - o Suivi en CCATM

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase	80.000€ TVAC	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 40 %
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 60 %
- TVA		Direction : DGO4
Total (TFC)		<input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Décision d'élaboration du SDC par le Conseil Communal	1	AC
Adoption du SDC par le Conseil Communal	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de mesures préconisées par le SDC mises en œuvre	100%	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 2 CRÉER DES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : GRANDGLISE, ANCIENNE ÉCOLE

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer 3 logements intergénérationnels (1 logement unifamilial et 2 logements pour personnes âgées) dans l'ancienne école communale de Grandglise et à valoriser les abords (ancienne cour et verger).

« Les logements intergénérationnels, ou logements « Kangourou », sont des logements conçus et aménagés – par un pouvoir public – pour accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services.

(...) Sans relever de la vie communautaire, il comporte par principe une dimension d'entraide et de coopération entre les générations qui l'occupent. »

Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie n°3, novembre 2006

L'ensemble est composé de deux bâtiments distincts : l'ancienne conciergerie d'une part et les anciennes classes d'autre part, ainsi que la cour partiellement longée par un mur en pierre de sable.

- L'ancienne conciergerie, dite « Maison Huguette » est un bâtiment sur deux niveaux, construite en brique et pierre de sable. Elle est de bonne facture mais plusieurs endroits présentent des signes importants d'humidité. Le bâtiment est régulièrement squatté, malgré les mesures prises par les autorités communales. Ce bâtiment sera rénové afin de valoriser le bâti vernaculaire et l'harmonie qu'il confère aux abords de l'église.
- Les anciennes classes sont composées de deux grandes pièces de part et d'autre d'un hall. Plusieurs signes d'humidité ont également été observés malgré une construction plus récente. Cette aile ne présente pas d'intérêt patrimonial significatif et sera détruite afin de permettre un bâtiment fonctionnel, performant et pérenne.



Figure 1 - Vues extérieures du bâtiment, côté cour et côté rue (IDETA, janvier 2017)

Le logement familial prend place dans l'ancienne conciergerie (côté rue), tandis que l'implantation des anciennes classes est valorisée en logements pour personnes âgées (côté cour), par une reconstruction à neuf.

Néanmoins, étant donné la vétusté des bâtiments, d'importants travaux de rénovation sont prévus :

- Pour le logement familial : réfection de la toiture, assainissement des murs, rénovation des menuiseries extérieures, réfection du réseau électrique, sanitaire et chauffage ;
- Pour les logements pour personnes âgées : démolition du bâtiment, reconstruction de deux logements mitoyens fonctionnels et répondants aux critères d'accessibilité PMR.

L'ancienne cour est valorisée en petit espace public intergénérationnel ouvert sur la place, en tant que concrétisation de l'opération « Points Jeunes » (fiche 34). Cet espace, initialement clos, s'intègre naturellement dans le prolongement de la place du village mais en préservant le mur en pierre de sable.

L'ancien verger est réinvesti par les citoyens en un verger conservatoire (fiche 24) et jardin collectif (cf. Potager partagé, fiche 27 et Plan de végétalisation participative, fiche, fiche 33). Pour ce faire, le mur intérieur est supprimé.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Combler le manque de logements adaptés aux besoins spécifiques de certaines catégories de population**
 - Pour maintenir la mixité sociale et limiter la dortoirisation
 - Pour favoriser l'intégration sociale et l'autonomie de tous les groupes sociaux
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur

La revalorisation de l'ancienne école de Grandglise s'inscrit dans le prolongement des projets de logements déjà amorcés par les autorités locales au travers du Plan d'Ancre : création de deux logements le long de la N50 (ancienne cure) et de logements dans l'ancien local des Aînés (programmé), tout en contribuant à rationaliser l'utilisation des bâtiments publics.

La création de logements intergénérationnels vise à compléter cette offre dans la perspective d'améliorer la cohésion sociale, de maintenir la mixité des noyaux villageois et d'encourager l'autonomie des personnes âgées.

La localisation choisie vise à s'appuyer sur les ressources bâties locales, qui plus est à caractère patrimonial, et rencontre par conséquent la volonté de placer le patrimoine local au cœur de l'identité villageoise (cf. axe 4. Les patrimoines comme support de l'identité locale). Cette réaffectation permettra d'enrayer le problème de squat que subit actuellement le bâtiment.

Cette reconquête de bâtiments inoccupés contribuera à la densification et à la redynamisation du cœur de village, du point de vue tant de la structure de la population que de la qualité du cadre de vie. Il s'agit également de mettre en valeur et de populariser le patrimoine végétal constitué par le verger.

Projets connexes

- *Créer des logements pour jeunes couples (fiche 3)*
- *Mettre en place un diagnostic sanitaire et énergétique permanent des bâtiments communaux (fiche 5)*
- *Créer un verger conservatoire (fiche 24)*
- *Opération « Points Jeunes » (fiche 34)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces**
 - **Objectif 1.1 Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise**
 - *Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale*
 - *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*
 - *Objectif 6 – Place aux espaces publics*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Mixité sociale	+		
Création d'un Comité d'attribution des logements	+		
Pérennisation du bâti vernaculaire	+		
Valorisation du patrimoine bâti communal	+		+
Amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti communal	+	+	+
Création d'emplois (chantier)	+		+

5. Localisation et statut

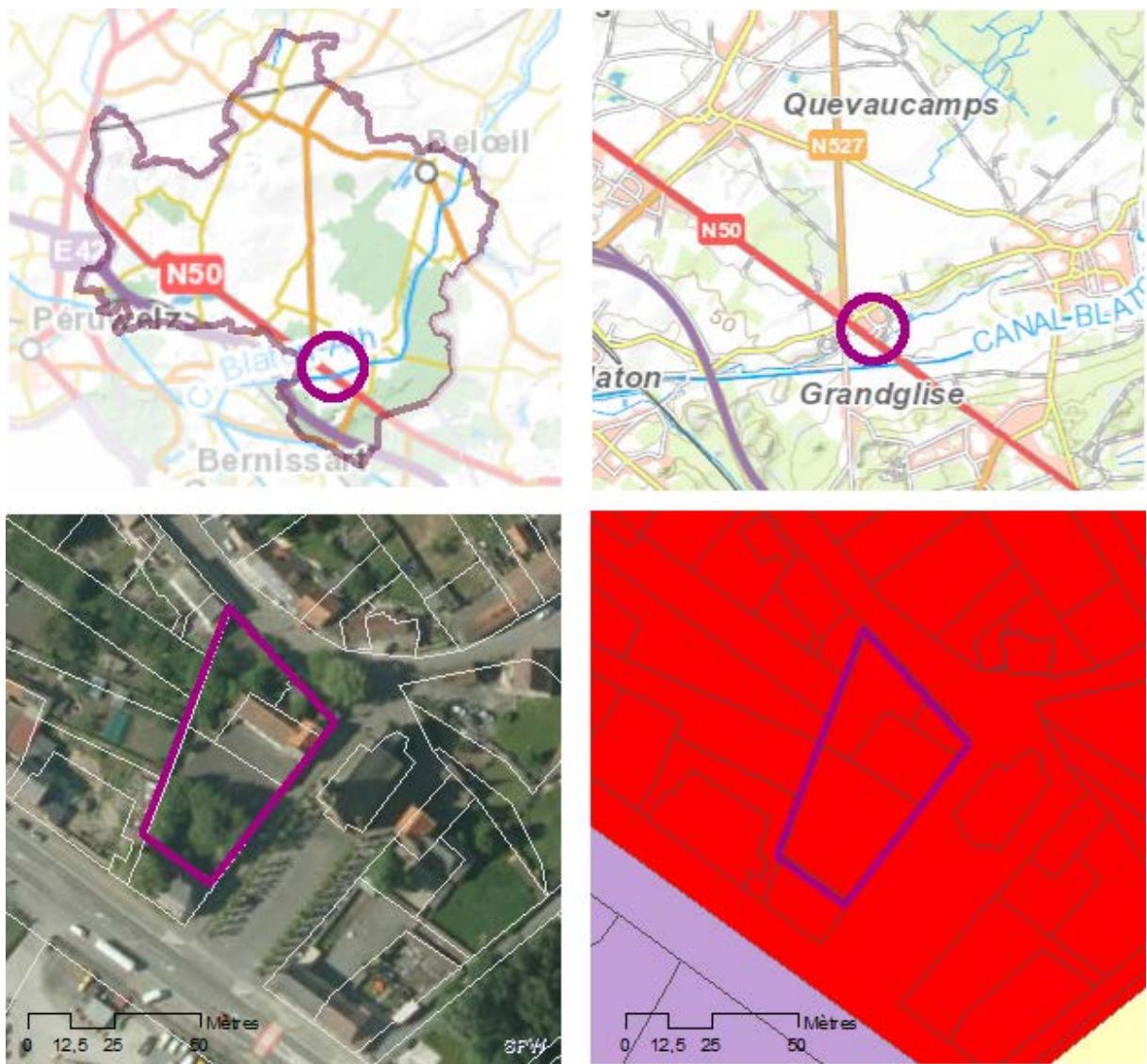


Figure 2- Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse
Grandglise, place

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Ce projet de logements intergénérationnel est cohérent avec son contexte de cœur de village, qu'il va contribuer à densifier et dynamiser par l'aménagement des abords en espace intergénérationnel. Il contribue également à sauvegarder des bâtiments vernaculaires, contribuant pleinement au cachet typique du cœur de village de Grandglise.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Zone d'habitat
- Présentation du périmètre d'intervention
Le terrain communal sur lequel s'implante le projet est actuellement occupé par un bâtiment (deux anciennes classes primaires et une ancienne conciergerie), une partie du terrain est asphaltée (l'ancienne cour d'école), une partie close est occupée par un verger ancien et une petite zone constituait le jardin privatif de la conciergerie. L'ancienne école de Grandglise est inoccupée depuis 2011. Il s'agit de valoriser un bâtiment s'inscrivant dans la cohérence patrimoniale du cœur de Grandglise : bâti en brique et pierre de sable, le corps de logis s'intègre dans un ensemble harmonieux et symétrique constitué de son jumeau, l'ancien local des Aînés (prochainement valorisé dans le cadre du Plan d'Ancre 2012-2013) situé de l'autre côté de l'église.
- Statut de propriété
 - Public
 - Privé

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : C.L.D.R., C.C.A.T.M., Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, Contrat de rivière, Foyer culturel, Plan de Cohésion Sociale
- Sources de financement : SPW – DGO3 Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – DR

7. **Programme de réalisation**

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Bâtiment communal disponible, problème de squat régulier
 - o Besoin en logements spécifiques
- Etat du dossier
 - o Le bâtiment jumeau de l'ancienne conciergerie est inscrit dans le Plan d'Ancre Communal afin d'y créer du logement pour personnes âgées. La rénovation concomitante et similaire des deux bâtiments contribuera à renforcer l'identité patrimoniale du cœur de Grandglise (bâtiments et mur en pierre de sable).
- Programme des travaux
 - o Logement unifamilial : rénovation et aménagement de l'ancienne conciergerie
 - Gros œuvre : réfection de la toiture, rénovation des façades extérieures, rénovation des menuiseries extérieures, isolation murs et toiture
 - Techniques spéciales : électricité, chauffage, sanitaires
 - o Logements pour personnes âgées : démolition et construction
 - Démolition des bâtiments existants
 - Gros œuvre
 - Techniques spéciales
 - o Aménagement des abords
 - Assainissement et rénovation ponctuelle du mur périphérique
 - Démolition du mur intérieur vers le verger
 - Aménagement de l'ancienne cour et du verger : zone de stationnement pour les logements, espace intergénérationnel (aire de jeu pour les enfants, mobilier de repos)
- Planification

- Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
 - Avant-projet en concertation avec la C.L.D.R. et les riverains
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
- Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - Convention faisabilité avec le S.P.W.
 - Marché public de services
 - Permis d'urbanisme
 - Convention réalisation avec le S.P.W.
 - Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Comité d'attribution des logements
 - Animation des espaces publics, avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le Plan de Cohésion Social et le Foyer culturel

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	488.000 €	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 20+50 % 174.764 €
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)	48.800 €	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 80+50 %
- TVA	112.728 €	Direction : DGO3 – DR 474.764 €
Total (TFC)	649.528 €	<input type="checkbox"/> Autres :.....

Cf. tableau annexe

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

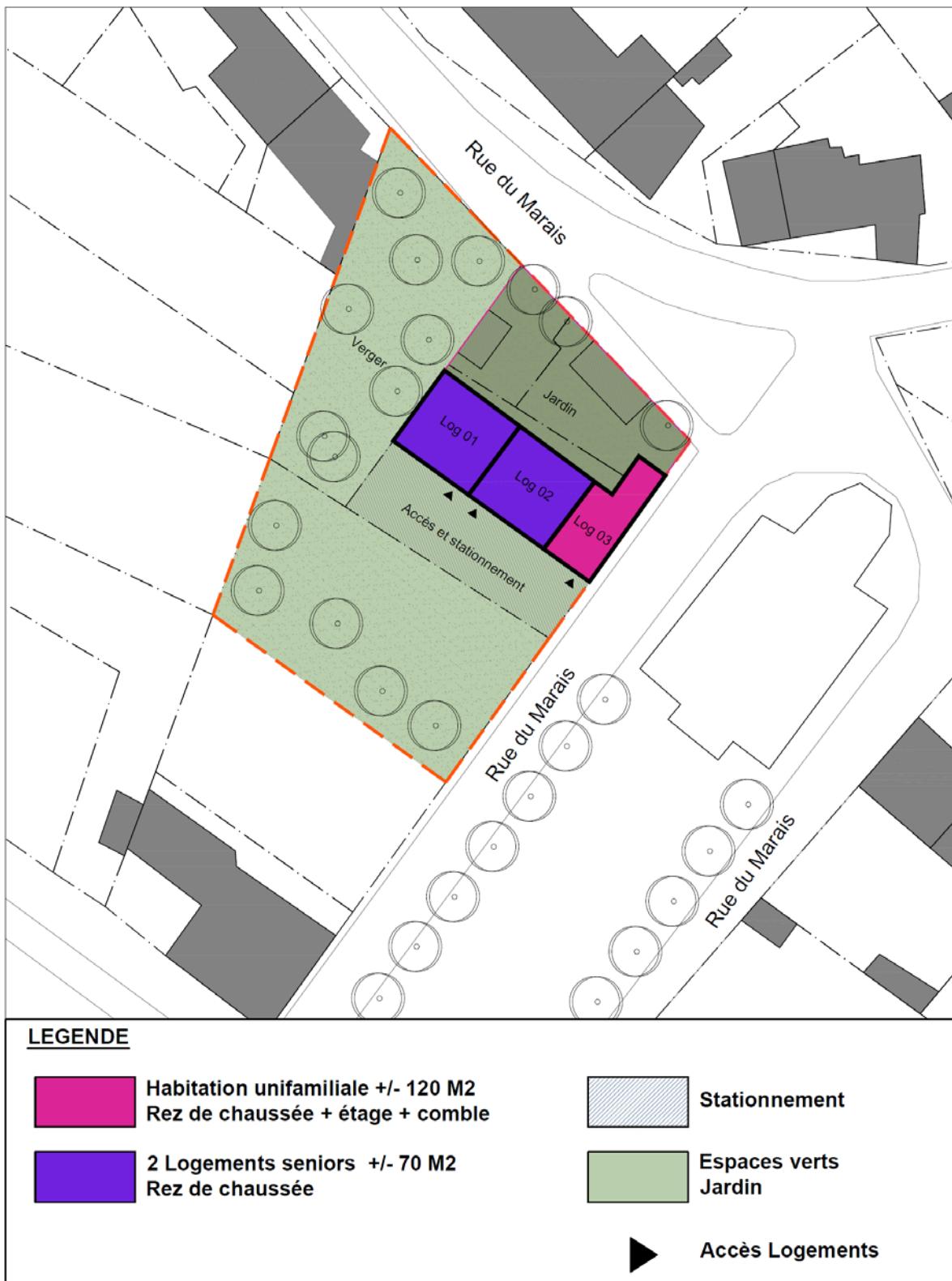
Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC
Création du Comité d'attribution des logements	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de remplissage des logements	100 %	AC
Nombre d'animations organisées dans les espaces collectifs (verger, aire de jeu)	3/an	AC, Foyer culturel

10. Annexes

- Plan d'implantation
- Dossier photographique
- Chiffrage

LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS A GRANDGLISE



- Dossier photographique







Cour asphaltée – Vue vers le sud-ouest



Jardin de l'ancienne conciergerie



CHIFFRAGE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS							
Site Ancienne école de Grandglise							
RENOVATION HABITATION + DEMOLITION/RECONSTRUCTION LOGEMENTS SENIORS							
	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subvention	Taux
Acquisition terrain						Sans objet	
Démolitions/Désamiantage			5.000 €	1.050 €	6.050 €		
Construction des logements seniors	1.800 €/m ²	150 m ²	270.000 €	56.700 €	326.700 €		
Rénovation de l'habitation unifamiliale	1.100 €/m ²	130 m ²	143.000 €	30.030 €	173.030 €		
Abords	50€/m ²	1400 m ²	70.000 €	14.700 €	84.700 €		
Frais d'étude (architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination de chantier)	10% du montant des travaux		48.800 €	10.248 €	59.048 €		
TOTAL			536.800 €	112.728 €	649.528 €	Wallonie – DR	80%
							400.000 €
						Wallonie – DR	50%
TOTAL					649.528 €		474.764 €
							174.764 €

FICHE 3 CRÉER DES LOGEMENTS POUR JEUNES COUPLES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

LE projet consiste à créer des logements tremplin : un logement tremplin est un logement locatif, à un loyer modéré, mis à la disposition de jeunes ménages par une commune.

L'idée est de permettre aux jeunes, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement. Une partie du loyer versé peut être restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système.

Les constructions doivent répondre à divers critères tels que l'intégration architecturale, la performance énergétique et la flexibilité des pièces (adaptables et modulables en fonction de la structure des ménages).

La commune doit fixer des critères d'attribution pour les candidats locataires : l'âge, le revenu, les attaches familiales ou le travail dans la commune etc...

Dans le cadre de l'élaboration du PCDR, aucune localisation précise pour le projet n'a pu être retenue parmi les disponibilités communales. Néanmoins, la CLDR a souligné certaines localisations pertinentes où privilégier ce projet : les centres des villages et notamment Quevaucamps, Belœil et Basècles pour leur densité de services et de commerces.

En outre, au vu de la typologie et de l'âge moyen du bâti existant, la commune souhaite privilégier la construction à la rénovation. Ce afin de proposer des logements fonctionnels, peu coûteux à l'entretien et performants sur le plan énergétique.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les coeurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Combler le manque de logements adaptés aux besoins spécifiques de certaines catégories de population**
 - Pour maintenir la mixité sociale et limiter la dortoirisation
 - Pour favoriser l'intégration sociale et l'autonomie de tous les groupes sociaux
- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour soutenir la dynamique économique locale
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale

La création de logements pour jeunes couples s'inscrit dans le prolongement des projets de logements déjà amorcés par les autorités locales au travers du Plan d'Ancre. Les logements pour jeunes couples visent à compléter cette offre dans la perspective d'améliorer la cohésion sociale, de maintenir la mixité des noyaux villageois et d'encourager l'installation de jeunes.

Ce projet vise à redynamiser les coeurs de village et à maintenir une dynamique locale par la pérennisation de la mixité sociale. Il aura des retombées positives sur la vie communale notamment par le soutien de la population scolaire et de l'accueil de l'enfance, des commerçants locaux, du milieu associatif, des services marchands et des professions libérales.

Projets connexes

- *Créer des logements intergénérationnels dans l'ancienne école de Grandglise (fiche 2)*
- *Mettre en place un diagnostic sanitaire et énergétique permanent des bâtiments communaux (fiche 5)*
- *Créer et animer un réseau d'Ambassadeurs de Quartier (fiche 28)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces**
 - **Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise**
- Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées
- Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles
- Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant
- Objectif 6 – Place aux espaces publics

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Accès au logement pour un groupe sociodémographique plus fragile (jeunes)	+		
Densification des coeurs de village	+	+	+
Maintien de la mixité sociale	+		
Création d'un Comité d'attribution des logements	+		
Impact environnemental (critères de construction)	+	+	
Impact environnemental (mobilité, localisation)	+	+	
Evaluation permanente (comité d'attribution)	+		
Création d'emploi (chantier)	+		+

5. Localisation et statut

Localisation non définie à ce stade → ce point sera complété à l'activation de la fiche

La libération de bâtiments du patrimoine communal à la faveur du nouveau centre administratif (fiche 4) offrira de nouvelles perspectives à l'implantation de ce projet de logement.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : C.L.D.R., C.C.A.T.M., Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, Contrat de rivière, Foyer culturel, Plan de Cohésion Sociale
- Sources de financement : S.P.W. – DGO3 Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – DR

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Pas de bâtiment ni de terrain communal disponible pour ce projet à ce stade
 - Complémentaire à la création de logements intergénérationnels (fiche 2, priorité 1) et sera donc mis en œuvre à la suite de ce projet
- Etat du dossier
Sans objet
- Programme des travaux
 - Rechercher une localisation pour permettre l'activation de la fiche
- Planification
 - Convention faisabilité

- Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
- Avant-projet en concertation avec la CLDR et les riverains
- Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
- Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - Convention faisabilité avec le SPW
 - Marché public de services
 - Permis d'urbanisme
 - Convention réalisation avec le SPW
 - Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Comité d'attribution des logements

8. Estimation globale du coût

Sera précisé à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC
Installation du Comité d'attribution de logements	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'occupation des logements	100%	AC
Taux de locataires ayant acheté un logement dans la commune	50%	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 4 AMÉNAGER UN PÔLE ADMINISTRATIF CENTRAL

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à doter la commune de Belœil d'un espace regroupant l'ensemble des services communaux.

La localisation privilégiée est le centre de Quevaucamps. Le village, géographiquement au centre de la commune, est déjà le lieu d'implantation des services généraux, de l'urbanisme et des travaux, du Foyer culturel. Il s'agit d'y rassembler l'ensemble des services publics afin d'en faciliter l'accès à tous les citoyens, avec une meilleure lisibilité.

Ce projet d'envergure vise également à optimiser la transversalité entre les services, à rationaliser le patrimoine communal et les frais de fonctionnement de l'administration, le tout dans un bâtiment répondant aux normes de performance énergétique et d'accessibilité au public.

La centralisation des services publics permettra en outre de réfléchir à une structuration efficiente de l'offre en mobilité, que ce soit sur les transports collectifs ou sur les réseaux de mobilité douces.

Le nouveau centre administratif de Belœil sera implanté sur les terrains communaux situés entre la rue Joseph Wauters et la rue Vandervelde, au droit du Foyer culturel. Outre ce dernier, l'espace est actuellement occupé par l'aire de stationnement adjacente et par un terrain de football (entraînement) qu'un mur en pierre de sable sépare.

La valorisation et l'aménagement de ce vaste espace sera réfléchie et pourra être encadrée par un masterplan (ou Schéma d'Orientation Local). A ce titre, des étudiants de la Faculté d'Architecture et d'urbanisme de l'université de Mons (BAC3) ont travaillé sur ce périmètre durant l'année académique 2016-2017. Le fruit de leur travail sera présenté à la population sous la forme d'une exposition envisagée courant 2018 afin d'amorcer une réflexion concertée sur le devenir de cet espace.

En parallèle, le devenir des bâtiments communaux qui seront libérés dans les autres villages devra être anticipé pour chaque bien : soit une requalification afin de permettre la concrétisation de certains projets du PCDR (par exemple les projets de logements), soit la requalification pour d'autres projets communaux, soit la vente du bien.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
- **Fluidifier le service aux citoyens**
 - Pour améliorer l'ancrage local
 - Pour améliorer les interactions entre citoyens, élus et administration publique
- **Optimiser la qualité des services publics et leur transversalité**
 - Pour satisfaire et simplifier les démarches des citoyens
 - Pour minimiser les dépenses communales de gestion et de fonctionnement
- **Revaloriser les coeurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux

Ce projet s'appuie sur le constat d'un éclatement des services communaux sur le territoire communal, en découlant des difficultés de lisibilité et d'accessibilité pour les citoyens d'une part, des difficultés d'efficience dans le fonctionnement interne d'autre part.

La localisation retenue vise à s'appuyer sur les ressources foncières disponibles et sur le besoin de centralité développé dans la stratégie du PCDR et plébiscité par les habitants (cf. partie B – Résultats de la consultation de la population). La valorisation de ce terrain communal, au cœur de Quevaucamps,

permettra d'adapter le fonctionnement des services communaux aux besoins des citoyens et de fournir un service à population de qualité. Elle contribuera également à l'intégration des règles du développement durable dans le processus de développement des cœurs de village et des services publics.

Projets connexes

- Adopter un Schéma de Développement Communal (fiche 1)
- Mettre en place un diagnostic sanitaire et énergétique des bâtiments communaux (fiche 5)
- Optimiser la desserte TEC (fiche 7)
- Renforcer l'e-administration (fiche 9)
- Opération « Cœur de village » à Quevaucamps (fiche 30)

3. Lien à la stratégie du PCDR

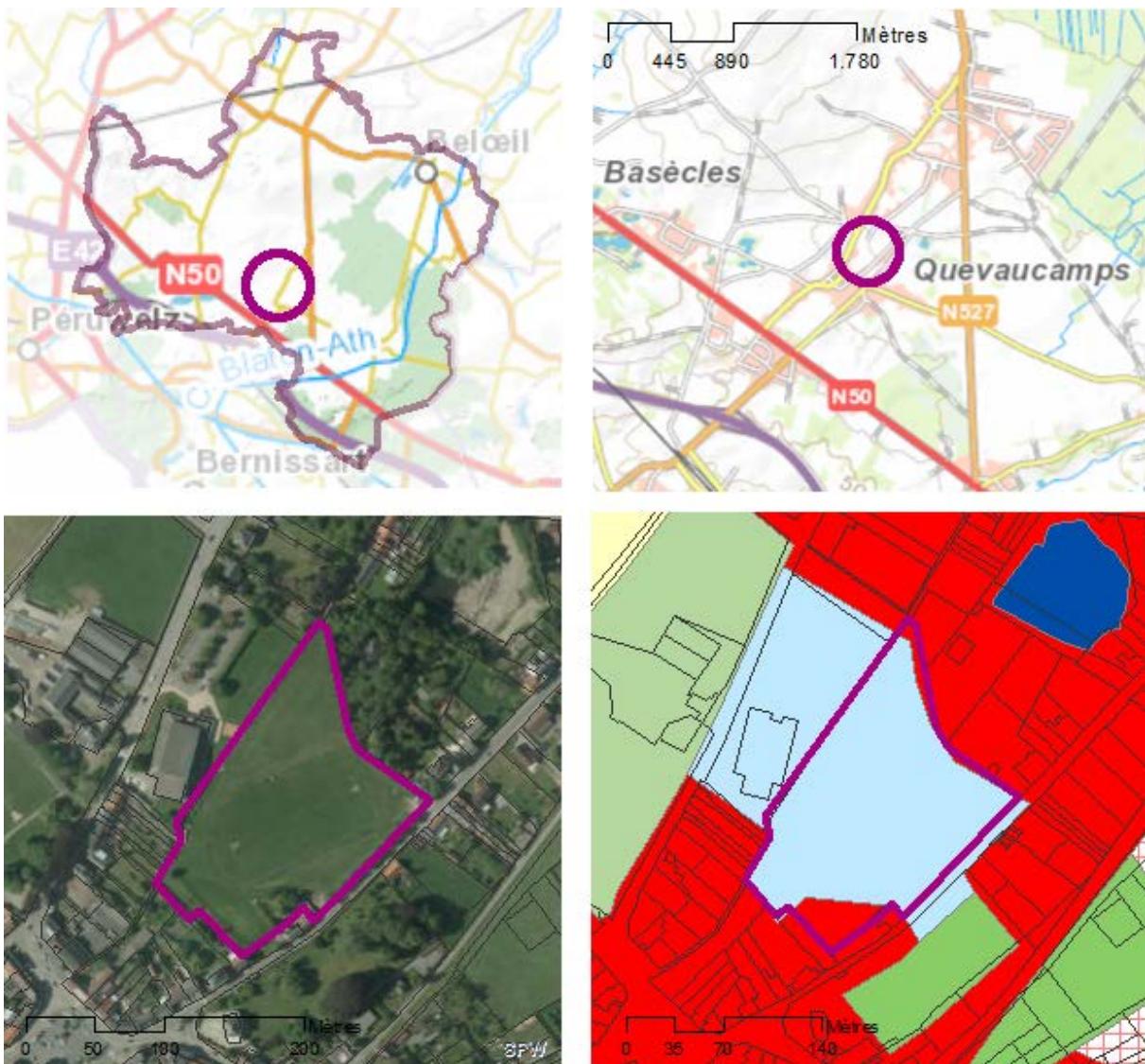
- **Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces**
 - Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise
 - **Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible**
- Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées
- Objectif 6 – Place aux espaces publics

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Accessibilité et lisibilité des services publics, pour tous les citoyens	+		
Efficacité du service public	+		+
Démarche de participation citoyenne pour la conception du projet	+	+	
Impact environnemental (critères de construction)	+	+	
Impact environnemental (mobilité, localisation)	+	+	
Performances énergétiques des bâtiments publics		+	+
Rationalisation de l'usage des bâtiments publics	+	+	+
Création d'emploi (chantier)	+		+

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse
Rue Joseph Waters, rue Vandervelde à Quevaucamps
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Création d'un bâtiment public et développement de projets publics (logements, services à la population) en cœur de village, en cohérence avec :
 - le cadre bâti existant, relativement dense au cœur de Quevaucamps ;
 - sur base d'un réseau de voiries en mesure de supporter les nouveaux flux, d'un réseau de sentiers existants et dans la perspective de restructurer la desserte en transport collectif ;
 - dans le respect d'éléments de patrimoine existant, notamment les murs en pierre de sable adjacents.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Zone de Services publics et d'équipements communautaires
Zone d'habitat



- Présentation du périmètre d'intervention

Le terrain communal, d'une superficie de près de 2 hectares, est actuellement occupé par un terrain de football satellite du R.U.S. Belœil. En fin d'hiver 2017, le lancement de l'opération « Un arbre pour la Wallonie picarde » a permis d'y planter 23 arbres fruitiers symbolisant les 23 communes du territoire (à l'extrême sud-ouest du terrain).

- Statut de propriété

- Public
 Privé

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : C.P.A.S., C.C.A.T.M., Foyer culturel, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, riverains
- Sources de financement : S.P.W - DGO1 – Pouvoirs locaux – Infrastructures subsidiées, fonds d'investissement des communes et financements complémentaires à rechercher (appel à projet)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Adoption du Schéma de Développement Communal (fiche 1)
 - o Volonté citoyenne marquée
- Etat du dossier

- Travaux d'étudiants réalisés par la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons (BAC 3, MASTER 1 et 2)
- Programme des travaux
- Concept, programme, orientations architecturales et surfaces à définir avec l'auteur de projet désigné dans le cadre de la convention faisabilité
- Bâtiment administratif
 - Gros œuvre : fondations, construction, couverture, menuiseries extérieures et intérieures, isolation
 - Techniques spéciales : électricité, chauffage, sanitaires
 - Aménagement des abords
 - Assainissement et rénovation ponctuelle du mur périphérique
 - Aménagement d'une zone de stationnement
 - Végétalisation et intégration paysagère
 - Equipements de convivialité complémentaires
- Planification
- Elaboration d'un masterplan (ou Schéma d'Orientation Local)
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'étude
 - Réflexion avec la C.C.A.T.M. et C.L.D.R.
 - Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture (concours)
 - Avant-projet en concertation avec la C.L.D.R., les riverains et les différents partenaires
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
 - Requalification ou vente des bâtiments communaux libérés
- Démarches administratives à réaliser
- Marché public de services « Elaboration du masterplan »
 - Convention faisabilité avec le SPW
 - Marché public de services « Centre administratif et abords »
 - Permis d'urbanisme
 - Convention réalisation avec le SPW
 - Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Sans objet

8. Estimation globale du coût

Sera précisé à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de satisfaction des citoyens	75% de citoyens satisfaits, 1 an après l'inauguration	AC

Consommations énergétiques (électricité, eau, chauffage)	-10% sur le total du budget communal en matière d'énergie	AC
Frais de maintenance	-10% sur le total du budget communal en matière de frais de maintenance du patrimoine communal	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 5 METTRE EN PLACE UN DIAGNOSTIC SANITAIRE ET ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet vise à doter l'administration communale d'un outil de gestion des bâtiments communaux en mettant en place une veille sanitaire et énergétique de ceux-ci.

Porté par les services communaux, cette démarche doit évaluer l'état du patrimoine bâti communal, de ses consommation en ressources énergétique (et les coûts qui en découlent) et évaluer les travaux ou aménagements pertinents en fonction de l'utilisation de chaque bâtiment (types de travaux, programmation). Le cas échéant, une évaluation de la valeur architecturale de certains bâtiments sera réalisée avec les services compétents de la Région wallonne, du Parc naturel des Plaines de l'Escaut ou de la Fondation rurale de Wallonie. En parallèle, une veille sur les possibilités de financements publics sera menée afin pouvoir saisir les opportunités de mise à niveau des bâtiments qui peuvent ou doivent l'être.

Une interaction étroite sera organisée entre le service en charge de ce diagnostic les élus.

A l'issue de la création du nouveau pôle administratif central (fiche 4) et la libération de bâtiments anciens qui en découlera, ce diagnostic permettra d'évaluer les bâtiments communaux qui doivent ou peuvent faire l'objet d'une réaffectation publique.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Optimiser la qualité des services publics et leur transversalité**
 - Pour minimiser les dépenses communales de gestion et de fonctionnement

La commune de Beloeil dispose d'un patrimoine foncier et immobilier intéressant. Malheureusement la population a posé le constat d'une dispersion et d'un manque d'efficacité (accessibilité et performances énergétiques) des espaces collectifs.

Ce projet doit permettre à la commune de mesurer la charge réelle de son patrimoine bâti et de cibler aux mieux les interventions afin d'optimiser les performances énergétiques des bâtiments.

Projets connexes

- *Créer des logements intergénérationnels (fiche 2)*
- *Créer des logements pour jeunes couples ou des logements moyens (fiche 3)*
- *Aménager un pôle administratif central (fiche 4)*
- *Mettre en place une plateforme interservices (lot 0)*
- *Décentraliser la Maison de Quartier (fiche 8)*
- *Créer un atelier rural (fiche 15)*
- *Reconversion de la Halle aux marchandises en Maison rurale (fiche 18)*
- *Créer des vitrines thématiques de la mémoire (fiche 22)*
- *Aménager une Maison de village aux Ecacheries (fiche 25)*
- *Aménager une Maison rurale à Ellignies-Sainte-Anne (fiche 26)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise*
 - ***Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible***
- *Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Rationalisation des dépenses publiques dans l'entretien du patrimoine bâti	+	+	+
Adoption d'une vision à moyen-long terme des coûts de gestion du patrimoine bâti public		+	+
Optimisation de la qualité des bâtiments accueillant du public	+	+	+

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : C.P.A.S., C.C.A.T.M., P.C.S.
- Sources de financement : à rechercher en fonction des appels à projet (S.P.W. – DGO1)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Étape nécessaire à la bonne mise en application de l'ensemble des projets concernant des bâtiments communaux
- Etat du dossier
Sans objet
- Programme des travaux
Sans objet
- Planification
 - o Définition du contenu du diagnostic
 - o Réalisation de l'inventaire sanitaire de chaque bâtiment et suivi annuel
 - o Collecte des données de consommation énergétique de chaque bâtiment et suivi annuel
 - o Identification, estimation et programmation des interventions et travaux à réaliser, y compris en terme d'amélioration de la performance énergétique
 - o Recherche de financements publics
- Démarches administratives à réaliser
 - o Recherches cadastrales
 - o Demande de subSIDES
 - o Demande de permis de bâTIR
 - o Marché public de travaux, le cas échéant
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Concertation étroite entre les différents services (gestionnaires et utilisateurs), notamment via la plateforme interservices, et les pouvoirs locaux

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase	En fonction des interventions à réalisé	<input checked="" type="checkbox"/> Commune :% <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie :% Direction : S.P.W. – DGO1
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)	Sera évalué dans le cadre du diagnostic	<input type="checkbox"/> Autres :
- TVA Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation du diagnostic	1	AC
Mise à jour annuelle	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de chantiers d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux	1/an	AC
Evolution des consommations énergétiques des bâtiments communaux (volume et non coût)	-5%/an (sur le parc global)	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 6 DÉVELOPPER LES OUTILS DE COMMUNICATION

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à exploiter, développer et optimiser les outils de communication à disposition des autorités communales et de l'administration : bulletin communal, site web communal, réseaux sociaux, médias (presse et télévision locales).

Il s'agit de faire de ces différents moyens de communication des outils de promotion des actions, des projets, des réalisations, des dynamiques locales (économie, environnement, socioculturel), au service de la cohésion et de l'identité locale.

Ce volet permettra notamment d'intégrer le volet communication/promotion des autres projets de ce PCDR.

Plusieurs axes de travail sont d'ores et déjà identifiés :

- La création d'un GT « Communication »
- La diffusion d'un répertoire communal numérique en ligne, recueil exhaustif de la vie belœilloise : élus, administration, services, équipements publics (modalités et conditions de réservation), commerces, artisans et entreprises, festivités et manifestations, associations, activités, etc.
- Le renforcement de l'information sur la vie associative et culturelle
- La visibilisation du patrimoine et du folklore local
- La sensibilisation aux comportements durables et promouvoir les initiatives communales
- La diffusion de l'Agenda communal
- Le relais des informations supra territoriales : Wallonie picarde, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, CREL, etc.

Le cas échéant, de nouveaux outils pourront être exploités : newsletter mail, réseaux sociaux, affichage ou autre en fonction des différents publics cible.

Cette démarche sera complétée par le développement de l'e-administration (fiche 9).

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Fluidifier le service aux citoyens**
 - Pour améliorer l'ancrage local
 - Pour améliorer les interactions entre citoyens, élus et administration publique
- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour soutenir la dynamique économique locale
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
- **Valoriser les savoir-faire locaux, les producteurs et les artisans**
 - Pour maintenir l'ancrage local et le contact avec les habitants
 - Pour mettre en valeur les produits de leur activité
- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur

La commune de Belœil a récemment optimisé son site internet communal : cela a permis de rendre plus lisibles et plus accessibles de nombreuses informations communales et de faciliter la commande de documents administratifs en ligne. Nonobstant, force est de constater l'obsolescence rapide des outils de communication modernes et la nécessité d'anticiper ce besoin croissance.

Pour ce faire, il devient incontournable pour les pouvoirs locaux d'attacher un grand soin à leurs supports de communication.

Projets connexes :

- Aménager un pôle administratif central (fiche 4)
- Mettre en place une plateforme interservices (lot 0)
- Renforcer l'e-administration (fiche 9)
- Activer un Cercle des commerçants (fiche 14)
- Valoriser les produits locaux (fiche 17)
- Opération « Ma commune, mon histoire, mon futur » (lot 0)
- Adopter un Plan Communal de Développement de la Nature (fiche 23)
- Créer et animer un réseau d'Ambassadeurs de Quartier (fiche 28)
- Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces
 - Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise
 - Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible
- Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles
- Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale
- Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Appropriation des outils et dynamiques locales par les habitants	+		
Accès à l'information pour tous	+		
Promotion du tissu économique et associatif	+		
Sensibilisation aux comportements durables	+	+	+

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : plateforme interservices, Foyer Culturel, Plan de Cohésion Sociale, C.P.A.S., Office du Tourisme
- Sources de financement : Commune

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- La durée de vie d'un site web est globalement estimée à 3 ans. Sachant que le site web de Belœil a été mis à jour en 2016, une nouvelle adaptation devra être envisagée à très court terme.

- Etat du dossier
 - o Plusieurs pages Facebook de services communaux (Office de tourisme, ATL, économie, maison de quartier)
- Programme des travaux
Sans objet
- Planification
 - o Création d'une réflexion « Communication » périodique au sein de la plateforme interservices
 - o Organisation de la concertation et de la coordination avec les forces vives locales (réunions semestrielles)
- Démarches administratives à réaliser
Sans objet
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Régularité des publications et des mises à jour
 - o Professionnalisme
 - o Evaluation périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase	2.000€/an	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 100%
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		<input type="checkbox"/> Wallonie :% Direction : <input type="checkbox"/> Autres :
- TVA		
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de réunions de coordination avec les forces vives locales	2/an	AC
Nombre de bulletins communaux	4/an	AC
Mise à jour du site web communal	1/3ans	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de satisfaction des habitants	70%	AC
Taux de satisfaction des forces vives locales	70%	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 7 OPTIMISER LA DESSERTE TEC

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : TOUTE LA COMMUNE

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à entamer une concertation avec TEC Hainaut et la Société Régionale Wallonne des Transports (SRWT) afin de dresser un **bilan du réseau local** (itinéraires, fréquences, etc.) et d'évaluer les optimisations possibles.

Il s'agit essentiellement de concentrer et de renforcer la **liaison des services communaux et des commerces locaux** depuis les villages moyennant des aménagements d'horaires et d'itinéraires mieux adaptés à la configuration locale.

En cohérence avec la stratégie de développement territorial qui sera apportée par le SDC (fiche 1), cette action est complémentaire à la création d'un pôle administratif central (fiche 4), dont la réussite est conditionnée par une desserte efficace depuis les **villages**, et à la décentralisation de certains services tels que ceux de la Maison de quartier (fiche 8). Elle sera complétée et renforcée par la création d'itinéraires doux dans les coeurs de villages (fiche 13), afin d'augmenter l'attractivité des points d'arrêts.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Fluidifier le service aux citoyens**
 - Pour améliorer l'ancrage local
 - Pour améliorer les interactions entre citoyens, élus et administration publique
- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour soutenir la dynamique économique locale
- **Optimiser la qualité des services publics et leur transversalité**
 - Pour satisfaire et simplifier les démarches des citoyens
 - Pour minimiser les dépenses communales de gestion et de fonctionnement
- **Revaloriser les coeurs de village comme lieu de vie**
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part

Le projet vise à redessiner la desserte des villages belœillois suite à la relocalisation des services publics (fiche 4, aménagement d'un pôle administratif central) : cette ambition a d'ailleurs trouvé son origine, durant l'élaboration du PCDR, dans la nécessité de rationaliser et simplifier les déplacements.

Il vise à confirmer la centralité créée par le nouveau centre administratif et à proposer un niveau de service de qualité pour les citoyens captifs et pour encourager les déplacements alternatifs à la voiture, en complément de la desserte – déjà assurée – des pôles périphériques pour le public scolaire.

Projets connexes

- Adopter un Schéma de Développement Communal (fiche 1)
- Aménager un pôle administratif central (fiche 4)
- Décentraliser la Maison de quartier (fiche 8)
- Opération « Piedsentes » (fiche 13)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces**
 - **Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise**
 - **Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible**
- **Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées**
- **Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles**
- **Objectif 6 – Place aux espaces publics**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Contribution à la diminution de la dépendance à la voiture	+	+	+
Lutte contre l'isolement social des groupes sociaux précarisés	+		+
Amélioration de l'accessibilité des services publics	+		
Amélioration de la performance et donc de l'attractivité des transports en commun		+	+

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : TEC, SRWT, C.C.A.T.M., Plan de Cohésion Sociale, GAL des Plaines de l'Escaut (fiche 2 : Mobilité alternative, convivialité et réseau multimodal, une stratégie au service du citoyen)
- Sources de financement : sans objet

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
L'optimisation des dessertes en transport en commun ne pourra être mise en œuvre que lorsque la centralisation des services administratifs sera effective. L'activation de cette fiche dépend donc de la réalisation du nouveau pôle administratif (fiche 4) mais doit être réfléchie en amont, entre autre dans le cadre du Schéma de Développement Communal (fiche 1)
- Etat du dossier
Sans objet
- Programme des travaux
Sans objet
- Planification
 - o Réunir un groupe technique : commune, TEC Hainaut, SRWT, C.C.A.T.M., GAL des Plaines de l'Escaut
 - o Définir les besoins et les possibilités
 - o Effectuer les modifications
- Démarches administratives à réaliser
Sans objet
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Communiquer

8. Estimation globale du coût

Sans objet

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Adoption du nouveau plan de desserte de Belœil	1	TEC Hainaut

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre d'usagers du réseau	+1%/an	TEC Hainaut
Evolution du nombre de citoyens utilisant les transports collectifs pour se rendre à l'AC ou dans les commerces locaux	A préciser	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 8 DÉCENTRALISER LES ACTIVITÉS DE LA MAISON DE QUARTIER

PRIORITÉ 1 LOCALISATION : CHAQUE CŒUR DE VILLAGE

1. Description succincte du projet

Fort du succès de la Maison de Quartier implantée à Quevaucamps depuis 2011, le projet vise à élargir le public touché par cette structure. Il s'agit d'organiser et de régulariser les activités dans les autres villages de la commune en s'appuyant sur les espaces publics et les bâtiments communaux disponibles et adaptés.

Les nouvelles actions menées par l'éducateur de rue viseront à intégrer les jeunes dans les dynamiques de leurs quartiers, via des projets spécifiques ou via les projets de végétalisation participative (fiche 33), certaines actions de restauration du patrimoine (chapelle Saint-Martin, cf. fiche 19) et dans les réflexions de coeurs de village.

En complément, la création de « Point Jeunes » (fiche 34) offre l'opportunité de mettre en place une réflexion avec chaque groupe de jeunes encadré par l'éducateur de rue, pouvant déboucher sur des aménagements spécifiques dans lesquels ils pourront être impliqués et responsabilisés.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
- **Fluidifier le service aux citoyens**
 - Pour améliorer l'ancrage local
 - Pour améliorer les interactions entre citoyens, élus et administration publique

Le projet vise à amplifier les actions de la Maison de Quartier (basée à Quevaucamps) pour les jeunes, profil de la population captif et dont la mobilité est limitée par les risques de sécurité.

Projets connexes :

- *Créer des logements intergénérationnels (fiche 2)*
- *Mettre en place un diagnostic sanitaire et énergétique permanent des bâtiments communaux (fiche 5)*
- *Opération « Chapelles » (fiche 19)*
- *Aménager une Maison de village aux Ecacheries (fiche 25)*
- *Aménager une Maison rurale à Ellignies-Sainte-Anne (fiche 26)*
- *Opérations « Cœur de village » à Ellignies-Sainte-Anne, Quevaucamps, Stambruges et Grandglise (fiche 29 à 32)*
- *Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)*
- *Opération « Point Jeunes » (fiche 34)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise*
 - ***Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible***
- *Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées*
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la cohésion sociale	+		
Implication des groupes sociaux plus isolés dans la réappropriation de l'espace public	+		
Diminution du sentiment d'insécurité dans les quartiers	+		

5. Localisation et statut

Localisation non définie à ce stade → ce point sera complété à l'activation de la fiche

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Plan de Cohésion Sociale, éducateur de rue
- Partenaires : AMO Graine, conseil des Jeunes, milieu associatif, ambassadeurs de quartier
- Sources de financement : sans objet

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o L'intégration des populations captives est une dimension mise en évidence dans ce PCDR. Du fait du socle existant en matière d'encadrement des jeunes (voir infra), l'activation de cette fiche peut être entreprise à court terme.
- Etat du dossier
 - o Le rôle de l'éducateur de rue est déjà bien ancrée à Quevaucamps, au sein la Maison de quartier (Place Paul Pastur)
- Programme des travaux
 - Sans objet
- Planification
 - o Evaluation des possibilités avec le PCS, l'éducateur de rue, le Conseil des Jeunes et l'AMO Graine
 - o Recherche de financements pour l'organisation d'activités dédiées aux jeunes
 - o Elaboration et diffusion d'un calendrier de décentralisation
 - o Mise en œuvre des actions de décentralisation
 - o Evaluation périodique
- Démarches administratives à réaliser
 - o Demande de subside
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Utilisation des canaux de communication spécifiques aux jeunes
 - o Evaluation périodique

8. Estimation globale du coût

Sans objet

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Calendrier de décentralisation	1/an	PCS, Maison de quartier

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de jeunes participants aux activités de décentralisation	10/activité	PCS, Maison de quartier
Nombre de jeunes participant aux activités de groupe de la Maison de quartier (sorties spéciales, animations groupées, etc.)	15 jeunes / activité organisée	PCS, Maison de quartier

10. Annexes

Sans objet

FICHE 9 RENFORCER L'E-ADMINISTRATION

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet vise à anticiper la création du nouveau pôle administratif central et offrir le plus rapidement possible des moyens efficaces d'accès aux services publics.

En milieu rural, cet outil est d'autant plus important que les habitants, notamment les nouveaux, ont tendance à ignorer les ressources disponibles au sein de leur commune. D'autres s'appuient essentiellement sur les ressources numériques, soit par facilité soit par manque de temps.

Longtemps les communes rurales ont basé leur fonctionnement sur la communication de proximité et sur les réseaux humains. Aussi, il s'agit d'intégrer Belœil dans une démarche d'administration nouvelle, basée sur une structure administrative efficiente et moderne.

Le projet consiste à structurer les flux d'information administratifs afin de toucher un maximum de citoyens.

Le projet porte sur la transition de l'Administration communale vers les nouvelles technologies d'information et de communication (TIC), en ce compris les réseaux sociaux, et à mettre en place des outils informatiques favorisant la dématérialisation. Pour ce faire, la commune sera réactive aux aides d'accompagnement proposées par des structures telles que le S.P.W. dans le cadre du Plan 2016-2020 « Ensemble Simplifions » ou via l'U.V.C.W.

Par ailleurs, le projet prévoit également la création d'un Espace Public Numérique qui permettra d'une part de permettre ou faciliter l'accès aux services numériques pour la population ne disposant pas des équipements adéquats, d'autre part de dispenser des formations aux différents groupes sociodémographiques afin de limiter la fracture numérique au sein de la population.

Pour mener à bien ce projet, la création d'un poste dédié à la dématérialisation administrative sera un atout.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Fluidifier le service aux citoyens**
 - Pour améliorer l'ancre local
 - Pour améliorer les interactions entre citoyens, élus et administration publique
- **Optimiser la qualité des services publics et leur transversalité**
 - Pour satisfaire et simplifier les démarches des citoyens
 - Pour minimiser les dépenses communales de gestion et de fonctionnement
- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs

En corollaire à la centralisation des services communaux, il est nécessaire que l'Administration adopte de nouveaux outils de communication, exploitant les nouvelles technologies et répondant aux besoins et aux attentes nouvelles de la population. La mise en place d'une e-administration doit contrecarrer l'éclatement actuel des services, en améliorant les flux d'information entre les services communaux et vers les citoyens.

Projets connexes

- Aménager un pôle administratif central (*fiche 4*)
- Mettre en place une plateforme interservices (*lot 0*)
- Développer les outils de communication (*fiche 6*)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise*
 - **Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible**
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Accessibilité des services publics	+		+
Utilisation des ressources numériques	+		+
Impact énergétique des appareils informatiques et numériques		-	

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : U.V.C.W. (cellule e-Communes), e-Wallonie-Bruxelles-Simplification (eWBS), Réseau des Informaticiens Communaux
- Sources de financement : Commune, S.P.W. – DGO1 (Pouvoirs locaux)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o La durée de vie d'un site web est globalement estimée à 3 ans. Sachant que le site web de Belœil a été mis à jour en 2016, une nouvelle adaptation devra être envisagée à très court terme.
- Etat du dossier

Sans objet
- Programme des travaux

Sans objet
- Planification
 - o Mise en place de la réflexion au sein de la plateforme interservices
 - o Recherche de démarches similaires en Wallonie et expertises (U.V.C.W.)
 - o Le cas échéant, recrutement d'un profil dédié à la dématérialisation et au numérique
 - o Elaboration d'un plan d'action pluri-annuel
 - o Recherche d'aides financières
 - o Evaluation périodique
- Démarches administratives à réaliser
 - o Introduction de demande de subsides
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Evaluation périodique
 - o Suivi de l'évolution des technologies

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase	A préciser sur base de l'expertise et des expériences menées en Wallonie	<input checked="" type="checkbox"/> Commune :% <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie :% Direction : S.P.W. – DGO5
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		
- TVA		<input checked="" type="checkbox"/> Autres : A rechercher
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions d'e-administration accessibles aux citoyens	2/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de citoyens ayant recourt aux services d'e-administration	30%	AC

10. Annexes

Sans objet

OBJECTIF 2

Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées

FICHE 10 AMÉNAGER LES CARREFOURS DANGEREUX

PRIORITÉ 1 LOCALISATION : ZONES ACCIDENTOGÈNES

1. Description succincte du projet

Après de nombreuses interventions de sécurisation du réseau de voiries communales ces dernières années, le projet porte sur la finalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation des dernières zones accidentogènes de la commune : carrefour du Lancier (N527-N506), carrefour dit de la Jardinerie (N50-N505), traversée d'Ellignies et intersection N526-N527. Les sites identifiés sont essentiellement inscrit dans le réseau régional : une concertation devra donc être mise en place afin de tenir compte des réalités de terrain.

A l'échelle des voiries locales, la commune peut s'appuyer sur l'important travail d'inventaire et d'évaluation du réseau routier communal réalisé par la C.C.A.T.M. (sous-commission Mobilité) en 2017 (voir annexe). Le cadastre réalisé donne une base de travail précise pour affiner encore, dans les prochaines années, la sécurisation du réseau routier et l'amélioration de la prise en compte des usagers doux.

Enfin, l'apaisement du réseau routier sera également amené par l'aménagement d'effet de porte aux entrées des noyaux villageois (cf. fiche 11) et par le développement d'itinéraires propres pour les modes doux (drève Ninove, fiche 12, et piedsentes, fiche 13).

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Sécuriser les déplacements doux**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour développer l'appropriation de l'espace public
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques

La hiérarchie routière est particulièrement marquée et lisible : les voiries sont très linéaires et donc très roulantes, peu favorables à un partage de l'espace avec les usagers doux. Malgré les nombreuses interventions de sécurisation des voiries communales, quelques points dangereux, souvent à la croisée des grands axes, sont encore identifiés. Pour finaliser ces interventions, il est nécessaire d'harmoniser le réseau routier linéaire avec la densité urbaine et les usages multiples de ses abords d'une part, de diminuer le sentiment d'insécurité des usagers et des riverains.

En 2016, 1 tué, 5 blessés graves et 61 blessés légers ont été recensés sur le territoire de Belœil (source Statbel).

Projets connexes

- Optimiser la desserte TEC (fiche 6)
- Opération « Entrées de village » (fiche 11)
- Aménager la drève Ninove et l'espace Paul Pastur (fiche 12)
- Opération « Piedsentes » (fiche 13)
- Opérations « Cœur de village » à Ellignies-Sainte-Anne, Quevaucamps, Stambruges et Grandglise (fiches 29 à 32)

3. Lien à la stratégie du PCDR

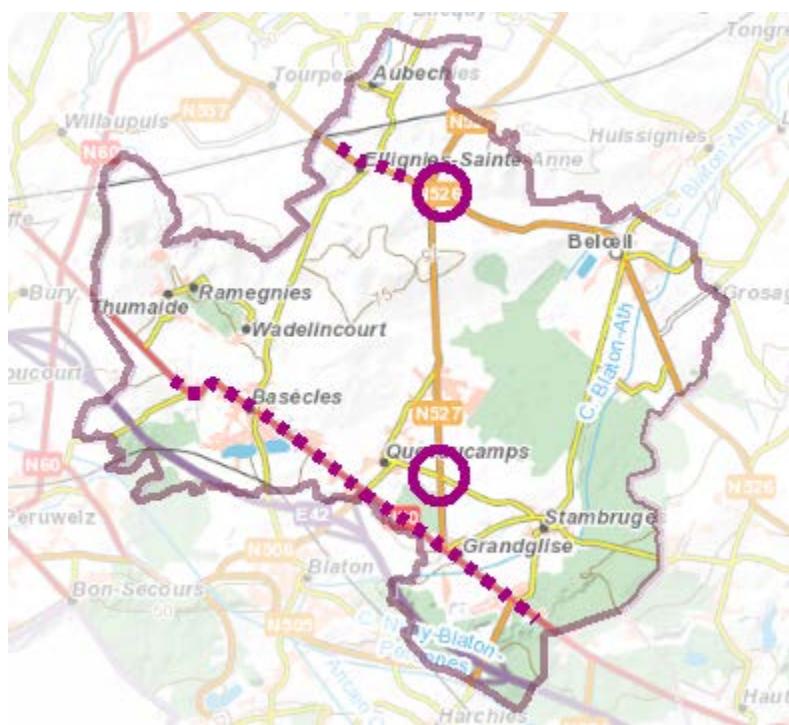
- Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces
 - Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise
 - Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible
- Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées
- Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles
- Objectif 6 – Place aux espaces publics
- Objectif 7 – Des pôles touristiques attractifs

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Partage de l'espace entre les différents types d'usagers	+		
Amélioration de la sécurité des usagers doux	+		
Augmentation des déplacements non motorisés	+	+	+

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse
Carrefour du Lancier (N527-N506)
Intersection N527-N526
Intersections du réseau régional et local avec la N50
Intersections du réseau local avec la N526 (traversée d'Ellignies-Sainte-Anne)
Inventaire à compléter en partenariat avec la C.C.A.T.M.



- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Sans objet
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Sans objet
- Présentation du périmètre d'intervention
A définir au cas par cas en partenariat avec la C.C.A.T.M.
- Statut de propriété
 - Public
 - Privé

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : zone de police Belœil-Leuze, C.C.A.T.M., riverains
- Sources de financement : S.P.W. – DGO1 pour les interventions sur le réseau régional, commune + S.P.W. – DGO1 pour les interventions sur le réseau communal

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Prolongement des actions de sécurisation déjà entreprises par la commune
- Etat du dossier
 - o Ces dernières années, la commune a réalisé de nombreux aménagements de sécurisation sur le réseau local. Le réseau régional, notamment en ses différentes intersections avec le réseau local, présente encore un niveau accidentogène relativement élevé : ce sont ces zones que cible le projet.
 - o Travail d'inventaire réalisé par la C.C.A.T.M., sous-commission « Mobilité »
 - o Le carrefour dit de la Jardinerie (Stambruges) a été rénové en 2017, sans modification de l'organisation du carrefour
- Programme des travaux
 - o Mise en place de dispositifs de sécurisation des carrefours, adaptés au cas par cas.
- Planification
 - o Pour les voiries régionales
 - Réunions de concertation avec le S.P.W. – DGO1
 - Validation des mesures de sécurisation proposées pour chaque carrefour
 - Réalisation des travaux par le S.P.W.
 - o Pour les voiries communales
 - Hiérarchisation des recommandations de la C.C.A.T.M.
 - Programmation des travaux
 - Recherche de financements
 - Marché public de travaux le cas échéant
- Démarches administratives à réaliser
 - o Dossier de demande de subsides
 - o Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Entretien périodique

8. Estimation globale du coût

Les interventions sur le réseau régional sont prise charge par le S.P.W.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
<ul style="list-style-type: none">- Investissement et/ou phase- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)- TVA <p>Total (TFC)</p>	Au cas par cas selon les aménagements à prévoir	<input type="checkbox"/> Commune : 0 % <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 100 % Direction : S.P.W. – DGO1 <input type="checkbox"/> Autres :.....

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'aménagements réalisés	1/an	AC, S.P.W.

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Respect de la vitesse autorisée	V85 = 50km/h dans les zones accidentogènes	Zone de police Belœil-Leuze (radar préventif)
Diminution du nombre de blessés graves et de tués sur les routes de Belœil	0 blessés graves 0 tués 30 jours	Zone de police Belœil-Leuze

10. Annexes

Sans objet

FICHE 11 OPÉRATION « ENTRÉES DE VILLAGE »

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : CHAQUE ENTRÉE DE VILLAGE

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager les entrées de villages de manière à renforcer la visibilité, l'identité belœilloise, à sécuriser la traversée des agglomérations et à valoriser chaque village. Il s'agit principalement d'implanter des potences signalétiques à l'approche des noyaux urbanisés et d'implanter, lorsque cela s'avère nécessaire, des dispositifs créant un effet de porte. Cela inclut une réflexion préalable sur la position judicieuse des limites d'agglomération.

La définition préalable d'une ligne graphique garantira l'harmonie et la lisibilité entre les différentes implantations. L'adoption d'un programme d'action garantira la cohérence des équipements à l'échelle de la commune si leur mise en œuvre devait s'étaler dans le temps.

Ces équipements valoriseront les caractéristiques de la commune : prestige du Château, points d'intérêts touristiques, folklore et patrimoine, dynamiques locales, etc. Un travail de réflexion collective sera mené en collaboration avec le Foyer culturel et l'opération « Ma commune, mon histoire, mon futur » (lot 0).

Si le mobilier retenu intègre des plantations, le GT Maya validera les choix botaniques dans une approche « 4 saisons », pérenne et évolutifs au fil des saisons. Un dispositif de mise en lumière ou d'illuminations ponctuelles (fin d'année, festivités locales, etc.) sera également prévu.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
- **Sécuriser les déplacements doux**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour développer l'appropriation de l'espace public

La création d'entrées de village et d'effets de porte vise à accentuer la cohabitation entre voiries de liaison (roulantes) et quartiers résidentiels d'une part, à accentuer la structure et la hiérarchie urbaine de la commune d'autre part. Il s'agit également de valoriser et encourager la mobilité active et de participer à la qualité écologique des linéaires de voiries.

Projets connexes

- Adopter un Schéma de Développement Communal (fiche 1)
- Aménager les carrefours dangereux (fiche 10)
- Opérations « Cœurs de village » à Ellignies-Sainte-Anne, Quevaucamps, Stambruges et Grandglise (fiche 29 à 32)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces**
 - **Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise**
- **Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées**
- **Objectif 6 – Place aux espaces publics**
- **Objectif 7 – Des pôles touristiques attractifs**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Cohabitation entre les différents usagers de la route	+	+	+
Qualité de vie dans les coeurs de village	+	+	+
Réflexion collective	+		

5. Localisation et statut

Entrées de village d'Aubecelles, Basècles, Belœil (+ Les Ecacheries), Ellignies-Sainte-Anne, Grandglise, Quevaucamps, Rameignies, Stambruges, Thumaide et Wadelincourt.

L'implantation précise, qui fait partie intégrante du projet, sera définie à l'activation de la fiche. Sur cette base, la présentation du périmètre d'intervention, le cadre légal, l'intégration du projet avec son environnement pourront être examinés de façon appropriée.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : C.C.A.T.M., zone de police Belœil-Leuze, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Foyer culturel, milieu associatif propre à chaque village, riverains
- Sources de financement : commune, S.P.W. – DGO1 et DGO3 (DR)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Prolongement des actions de sécurisation déjà entreprises par la commune
- Etat du dossier
 - o Ces dernières années, la commune a réalisé de nombreux aménagements de sécurisation sur le réseau local. Le réseau régional présente encore un niveau accidentogène relativement élevé et des vitesses moyennes élevées dans les traversées d'agglomération.
 - o Travail d'inventaire réalisé par la C.C.A.T.M., sous-commission « Mobilité »
 - o Réflexion amorcée par le milieu associatif de Stambruges (comité de cossage)
- Programme des travaux
 - o Mise en place de dispositifs d'entrée de village, adaptés au cas par cas.
- Planification
 - o Définition de la ligne graphique
 - o Travail de recherche et d'identification des localisations en collaboration avec la C.C.A.T.M., le Foyer culturel et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut
 - o Convention-faisabilité
 - Marché de service
 - Avant-projet
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - o Convention-réalisation
 - Marché de travaux : désignation d'une entreprise de travaux publics
 - Suivi des chantiers
- Démarches administratives à réaliser
 - o Convention-faisabilité
 - o Convention-réalisation

- Marchés publics de services et de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Entretien périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
<ul style="list-style-type: none"> - Investissement et/ou phase - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) - TVA Total (TFC)	7.500€ par entrée de village	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 40 % <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 60 % Direction : S.P.W. – DGO3 (DR) <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Plan MAYA

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'aménagements réalisés	1/an	AC, S.P.W.

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Respect de la vitesse autorisée	V85 = 50km/h à l'entrée d'agglomération	Zone de police Belœil-Leuze (radar préventif)

10. Annexes

Sans objet

FICHE 12 AMÉNAGER LA DRÈVE NINOVE ET LA PLACE PAUL PASTUR À QUEVAUCAMPS

PRIORITÉ 2

1. *Description succincte du projet*

Le projet consiste à aménager la Drève Ninove pour permettre de connecter, pour les usagers doux, les deux centres principaux du village : la place de Quevaucamps et la place du Paturage, via la place Paul Pastur. Cette connexion réaménagée permet de lier, en site propre, différents services et activités : services publics communaux, académie de musique, maison de quartier, marché, commerces (pharmacie, librairie, boucherie, etc.), école via la rue du Sarrazin.

Le projet porte sur :

- L'amélioration de la Drève Ninove
 - Diagnostic sanitaire des arbres par le DNF
 - Abattage des arbres qui le nécessite
 - Création d'un aménagement paysager
 - Aménagement d'un cheminement adapté aux modes doux et d'un éclairage intelligent
- L'aménagement de convivialité de la place Paul Pastur
 - Création de cheminements doux et connexions avec les piedsentes du quartier
 - Structuration de la circulation automobile et du stationnement
 - Végétalisation
 - Mobilier urbain



La drève Ninove est un axe implanté sur l'assiette de l'ancienne voie de chemin de fer qui desservait Quevaucamps, et particulier ses bonneteries. Elle lie la place Paul Pastur à la rue Vandervelde. Planté de hauts conifères, cet axe linéaire n'a fait l'objet d'aucun

aménagement particulier : déjà prisé des usagers doux, il est peu praticable en cas de mauvais temps et insécurisant à la nuit tombée. Des dépôts clandestins sont également observés.

La place Paul Pastur est longée des bâtiments de l'ancienne gare (aujourd'hui occupés par le musée de la bonneterie et du négoce de la toile), d'entrepôts communaux, de la maison de quartier, de l'Académie de musique et de bâtiments en ordre fermé dédié à l'habitat, à l'hébergement pour personnes handicapées. Cet espace est couvert de béton et de gravier et n'attire pas à l'organisation d'évènements de quartier.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour préserver la qualité du cadre de vie, notamment les milieux naturels spécifiques de Belœil
 - Pour limiter les effets négatifs de l'anthropisation
- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur
 - Pour enrichir les points d'intérêt touristique dans la commune
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Sécuriser les déplacements doux**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour développer l'appropriation de l'espace public

Le réseau routier du cœur de Quevaucamps très roulant, peu convivial, lié à un continuum urbain entre Quevaucamps et Basècles, à la présence de services publics, scolaires et commerçants. En outre, le centre du village est concerné par un projet important – la création d'un pôle administratif (fiche 4) – et le défi « Centralité » de ce PCDR afin d'en faire un véritable chef-lieu : structuration des espaces publics, valorisation des réseaux de mobilité pour tous.

Le projet vise donc à optimiser les mobilités douces entre quartiers quevaucampois et à soutenir la dynamique socio-culturelle et sociale.

Projets connexes

- Adopter un Schéma de Développement Communal (fiche 1)
- Aménager un pôle administratif central (fiche 4)
- Aménager les carrefours dangereux (fiche 10)
- Opération « Entrées de villages » (fiche 11)
- Opération « Piedsentes » (fiche 14)
- Reconversion de la Halle aux marchandises en Maison Rurale (fiche 20)
- Créer et animer un réseau d'Ambassadeurs de quartier (fiche 32)
- Opération « Cœur de village » à Quevaucamps (fiche 34)
- Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 37)
- Opération « Points Jeunes » (fiche 38)

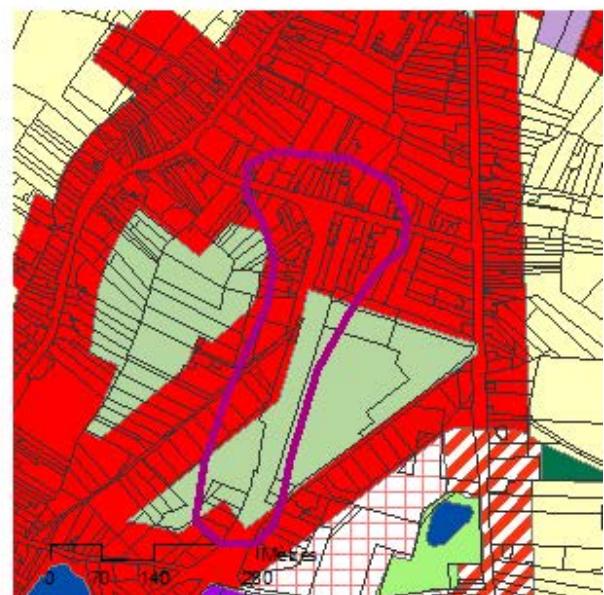
3. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces
 - Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise
- **Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées**
 - Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale
 - Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant
 - Objectif 6 – Place aux espaces publics
 - Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Sécurisation des déplacements doux	+	+	
Cohésion sociale d'un quartier	+		
Accès aux équipements publics et activités socio-culturelles	+	+	
Intégration des riverains et bénéficiaires dans la conception des aménagements	+		
Valorisation du patrimoine	+		
Connexion douce entre les quartiers et les commerces	+	+	+

5. Localisation et statut



- Localisation au sein de la commune, adresse
Drève Ninove et place Paul Pastur à Quevaucamps
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le projet consiste à adapter un espace de cœur de village à ses fonctions de liaison douce et à en développer l'attrait cohésif. Il s'agit donc de respecter et servir son environnement direct et à en valoriser les fonctions, puisqu'aujourd'hui sous-utilisé.

- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'habitat

Zone d'espace vert

- Présentation du périmètre d'intervention

L'intervention intègre l'ensemble de la place Paul Pastur et de la Drève Ninove. La place Paul Pastur est actuellement un vaste espace bétonné et engravillonné, installé en parvis du Musée de la Bonneterie et du Négoce de la toile pour lequel il fait office de stationnement.

La drève Ninove, implantée sur l'ancienne emprise de chemin de fer, est largement occupée par des arbres imposants laissant un passage de quelques mètres.

- Statut de propriété

Public

Privé

6. ***Parties prenantes, porteurs de projet***

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : riverains, C.C.A.T.M., C.L.D.R., Foyer culturel, foyer d'accueil « Les Chanterelles », Parc naturel des Plaines de l'Escaut et GAL des Plaines de l'Escaut, Maison de quartier, Académie de musique
- Sources de financement : SPW – DGO3 Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – DR, Sentiers.be, semaine de l'arbre, autres

7. ***Programme de réalisation***

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- o L'aménagement de la Drève Ninove s'inscrit dans la volonté de positionner Quevaucamps comme centre de la commune. La connexion des deux quartiers principaux du village constitue une première amorce à cette démarche. En outre, il s'agit de sécuriser et d'encourager les déplacements doux.

- Etat du dossier

- o La réflexion sur la requalification de la place Paul Pastur a été intégrée au projet Interreg « Terre en actions », ce qui a permis d'initier un débat citoyen sur les fonctions et les aménagements à prévoir (voir annexe).

- Programme des travaux

- o Entretien sanitaire des arbres de la drève
 - o Requalification du cheminement doux de la drève Ninove
 - o Requalification de la place Paul Pastur : structuration de l'espace, aménagement de convivialité, lisibilité de la zone de stationnement, cheminements piéton et cyclable, végétalisation

- Planification

- o Relevé cadastral
 - o Etat sanitaire des arbres
 - o Marché de travaux : conception et réalisation de l'entretien des arbres de la drève
 - o Convention faisabilité
 - Marché de services : conception des aménagements de la drève et de la place Paul Pastur
 - Avant-projet en concertation avec la C.L.D.R., les riverains et les différents partenaires
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - o Convention réalisation
 - Marché de travaux : réalisation des aménagements de la drève et de la place Paul Pastur
 - Suivi du chantier

- Démarches administratives à réaliser
 - o Marché public de services « Entretien de la Drève Ninove »
 - o Convention faisabilité avec le SPW
 - o Marché public de services « Conception des aménagements de la Drève Ninove et de la Place Paul Pastur »
 - o Permis d'urbanisme
 - o Convention réalisation avec le SPW
 - o Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
Sans objet

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'évènements associatifs ou citoyens organisés sur la place Paul Pastur	5/an	AC
Nombre d'utilisateurs de la drève Ninove	A préciser	Comptage

10. Annexes

Sans objet

FICHE 13 OPÉRATION « PIEDSENTES »

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le réseau de sentiers est déjà riche sur l'ensemble du territoire mais souvent méconnu et sous-utilisé.

La création d'un réseau de piedsentes orientés sur la **connexion douce** entre les villages de la commune doit permettre à chaque habitant, et notamment les groupes de population captifs (jeunes, personnes isolées ou moins favorisées) d'avoir accès aux différentes **ressources locales**. Le projet se base sur la valorisation des ressources locales et consiste à aménager les voies existantes dans une dimension **inter-village**. Il s'agira de :

- Dresser un **relevé des piedsentes**, sentiers, chemins de remembrement pour permettre de relier les différents villages de l'entité en "mobilité douce" et permettre aux citoyens d'accéder aux points stratégiques : les services administratifs, les équipements collectifs, les écoles vers le centre sportif et vers la bibliothèque, les cimetières, les espaces verts, les plaines de jeux etc.
- Programmer et **hiérarchiser les tronçons** à traiter et les interventions à mettre en œuvre :
 - éclairage à certains endroits peu sécurisants (zones sombres, croisements et traversées de voiries) ;
 - revêtements adaptés aux vélos, poussettes, cavaliers, fauteuils roulants et PMR et dissuasifs pour les véhicules motorisés ;
 - signalisation de sécurité et jalonnement (panneaux, plans etc.).
- Mobiliser des **moyens financiers** communaux et régionaux.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
- **Sécuriser les déplacements doux**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
- **Revaloriser les coeurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour préserver la qualité du cadre de vie, notamment les milieux naturels spécifiques de Belœil
 - Pour limiter les effets négatifs de l'anthropisation
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »

Dans une commune jusqu'à présent très orientée « voiture », le besoin se fait sentir de simplifier et structurer la mobilité, douce en particulier, afin de faciliter l'accès aux ressources locales (commerces, équipements collectifs, services publics et marchands). Le réseau de sentier existe mais doit souvent être valorisé.

Projets connexes

- *Aménager un pôle administratif central (fiche 4)*
- *Optimiser la desserte TEC (fiche 7)*
- *Aménager les carrefours dangereux (fiche 10)*
- *Aménager la drève Ninove et l'espace Paul Pasture (fiche 12)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible*
- **Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées**
- *Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles*
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*
- *Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Développement du réseau de mobilité douce	+	+	
Accessibilité aux pôles d'intérêt locaux pour tous les citoyens	+	+	
Création d'un partenariat autour de l'inventaire et de la programmation	+		
Mise en place de mode de gestion différenciée des espaces et linéaires verts	+	+	+

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse
A définir sur base d'un travail collaboratif avec la C.L.D.R., la C.C.A.T.M., le Parc naturel des plaines de l'Escaut, le GAL des plaines de l'Escaut, le Foyer culturel de Belœil
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Le projet intègre la mise en place de pratiques de gestion écologique des abords et des cheminements
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Sans objet
- Présentation du périmètre d'intervention
Sans objet
- Statut de propriété
 - Public
 - Privé

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : C.C.A.T.M., C.L.D.R., Parc naturel des plaines de l'Escaut, GAL des plaines de l'Escaut, opération « Eté solidaire », Foyer culture
- Sources de financement : semaine de l'arbre, sentier.be, autres à rechercher

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - L'Atlas des chemins vicinaux est en cours de mise à jour par la Province de Hainaut
- Etat du dossier
 - La C.C.A.T.M. a dressé un état des lieux du réseau routier de Belœil, notamment du point de vue de la sécurité des différents usagers.
- Programme des travaux

- A préciser en fonction des interventions retenues (sécurisation, aménagement de linéaires, balisage)
- Planification
Sans objet
- Démarches administratives à réaliser
Sans objet
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Promotion du réseau et des itinéraires existants via différents supports : plaquettes, bulletin communal, site web communal
 - Organisation d'évènementiels sur les nouvelles piedsentes: rallye vélo, itinéraire découverte, Beau Vélo, etc.

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation d'un inventaire et de la programmation des interventions	1	AC
Aménagement de tronçons	6	AC
Balisage des itinéraires	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'évènements organisés sur la mobilité douce	2/an	AC
Nombre de publication sur le réseau de mobilité douce à Belœil	1/an	AC

10. Annexes

Sans objet

OBJECTIF 3

Des commerces attractifs, des producteurs accessibles

FICHE 14 ACTIVER UN CERCLE DES COMMERÇANTS

PRIORITÉ 3

1. Description du projet

Le projet porte sur l'amplification des actions menées par les Autorités communales, amorcées par la consultation des commerçants en 2015 et par la création d'un groupement à l'origine de manifestations comme BatiBelœil (4^{ème} édition en 2018), As des Cœurs (3^{ème} édition en 2018, mobilisation des salons de coiffure pour l'asbl Pink Ribbon), Lumières du la Cité princière.

Ce projet sera un aboutissement, une concrétisation de la mobilisation qui aura réussie à être faite et inscrite dans la durée. Dans le prolongement des actions existantes et qui seront ancrées dans le paysage évènementiel belœillois, il s'agira de rassembler les commerçants locaux dans une démarche de valorisation de leurs activités, de leur plus-value locale. Les axes de réflexion et d'action porteront sur de l'événementiel, des partenariats, de l'identité visuelle, de la communication, etc.

Cette démarche repose sur un travail de proximité de longue haleine afin de mobiliser un panel de commerçants le plus large et le plus fédérateur possible.

Parmi les missions du Cercle de Commerçants, il s'agit de mettre en place des outils de valorisation de l'offre commerciale existante et future, dans les cœurs de village et le long de la N50. En parallèle, ce groupement professionnel pourra également apporter un soutien à la création de nouveaux commerces de proximité dans les villages qui en sont aujourd'hui dépourvus.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé :

- **Valoriser les savoir-faire locaux, les producteurs et les artisans**
 - Pour maintenir l'ancrage local et le contact avec les habitants
 - Pour préserver un tissu économique familial, pourvoyeurs d'emplois, porteurs de savoir-faire
 - Pour mettre en valeur les produits de proximité
- **Améliorer et faciliter l'accès aux activités et aux commerces**
 - Pour soutenir la dynamique économique locale
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale

Projets connexes

- Développer les outils de communication (fiche 6)
- Optimiser la desserte TEC (fiche 7)
- Créer un atelier rural (fiche 15)
- Mettre en place une cantine durable (fiche 16)
- Valoriser les produits locaux (fiche 17)
- Créer un réseau d'Ambassadeurs de quartier (fiche 28)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles**
- **Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant**
- **Objectif 6 – Place aux espaces publics**

FICHE 15 CRÉER UN ATELIER RURAL

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager des **locaux modulables et équipés** pour accueillir une ou plusieurs entreprises locales. Aucun aménagement spécifique n'est prévu mais le bâtiment intègre néanmoins un ou plusieurs bureaux administratifs et des espaces sanitaires. L'atelier rural est loué par la commune aux **petites et moyennes entreprises** soit en phase de lancement (soutien à la création d'activités et d'emplois), soit en phase d'expansion ou de diversification.

Aucune opportunité de réhabilitation d'anciens bâtiments à vocation économique n'ayant été identifiée à ce stade, la **construction** d'un nouveau bâtiment est préconisée sur un terrain communal en zone urbanisable, à la rue du Harby à Quevaucamps. Ce terrain, d'une superficie d'environ 50 ares, se situe en bordure d'un quartier résidentiel, à faible distance de la N50 et de l'autoroute E42 (sortie 28 – Blaton). Il s'agit actuellement d'un terrain nu.

Lors de la mise en œuvre de ce projet, une attention particulière sera portée à la **cohabitation** avec les quartiers résidentiels périphériques, à l'**accessibilité** et à la **performance énergétique** des bâtiments.

Des mesures d'**intégration paysagère** du bâtiment seront prises afin de limiter son impact visuel, en parfaite collaboration avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Valoriser les savoir-faire locaux, les producteurs et les artisans**
 - Pour maintenir l'ancrage local et le contact avec les habitants
 - Pour préserver un tissu économique familial, pourvoyeur d'emplois, porteur de savoir-faire
 - Pour mettre en valeur les produits de leur activité
- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Améliorer et faciliter l'accès aux activités et aux commerces**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour soutenir la dynamique économique locale

Le tissu artisanal présent à Belœil participe au maintien d'emplois de proximité, de vie locale et à la présence de services accessibles aux habitants. Or, force est de constater la raréfaction des commerces et entreprises de proximité.

La création d'un atelier rural vise donc à contribuer au redéploiement du tissu entrepreneurial et artisanal local, au maintien d'emplois locaux et à la consolidation du niveau d'équipements commerciaux et/ou économiques.

Projets connexes

- Développer les outils de communication (fiche 6)
- Activer un Cercle des Commerçants (fiche 14)
- Valoriser les produits locaux (fiche 17)

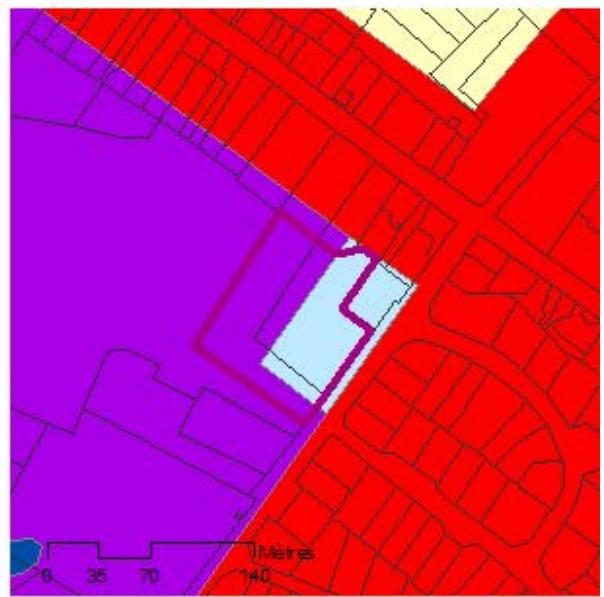
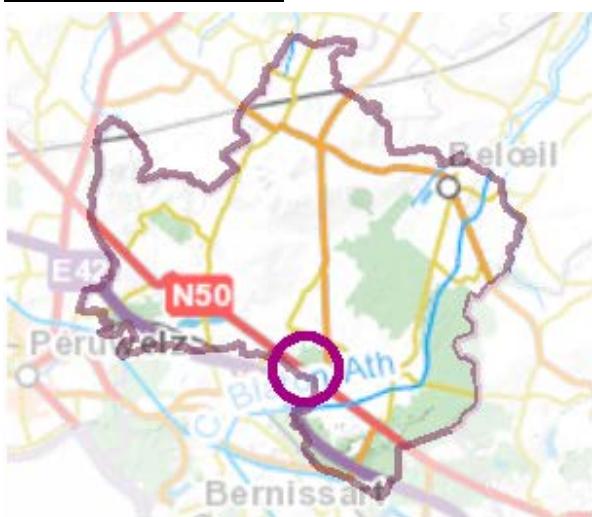
3. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces
- Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Création ou maintien d'emplois locaux		X	X
Création ou maintien d'activités économiques de proximité	X	X	
Prise en compte de l'intégration du bâtiment et de son accessibilité	X	X	

5. Localisation et statut



- Localisation au sein de la commune, adresse
Quevaucamps, rue du Harby
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le projet se situe à la lisière et en fond de jardin d'un quartier résidentiel, le long d'une voirie à deux bandes de circulation. Moyennant la prise en compte de mesures d'intégration (bruit, esthétique, accessibilité, écoulement des eaux) et vu la destination d'un atelier rural (petite entreprise), le projet est tout à fait compatible avec la localisation retenue.

- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Zone d'activité économique mixte et zone d'équipement communautaire et de services publics
- Présentation du périmètre d'intervention
La majeure partie du terrain est actuellement occupé par un agriculteur, une petite partie est néanmoins occupée par une végétation arborée.
- Statut de propriété
 - Public
 - Privé

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : Groupes de travail sectoriels communaux (cf. infra), C.C.A.T.M., Parc naturel des Plaines de l'Escaut, riverains
- Sources de financement : RW-DGO3 (DR), commune

7. **Programme de réalisation**

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche :
 - o Complémentaire aux nombreuses démarches amorcées par la commune pour soutenir l'entrepreneuriat local : groupes de travail sectoriels (arts et métiers du bâtiment, bien-être, bien-vivre et confort, accueil, métiers de l'alimentation, commerces ambulants), folder promotionnel « l'Achat gagnant », Bâti-Belœil, week-end du client, Wallonie Week-end Bienvenue, Journée de l'Indépendant et de la PME, sac à course promotionnel et réutilisable et diverses actions commerciales thématiques.
 - o Complémentaire au développement du parc d'activités « Polaris », à cheval sur Péruwelz et Belœil, qui cible des entreprises plus importantes ou les activités industrielles.
 - o Terrain communal en zone urbanisable disponible.
- Etat du dossier
Sans objet
- Programme des travaux
 - o Création d'un bâtiment locatif comprenant un hall d'activité d'une superficie d'environ 500 m², un ou plusieurs espaces bureau d'une superficie d'environ 40m², des sanitaires et locaux techniques.
 - o Aménagement des abords : aire de stationnement paysagère de +/- 10 places, accès livraisons, stationnement vélo et cheminements piétons. Le projet peut éventuellement intégrer une borne de recharge pour véhicules électriques.
- Planification
 - o Convention-faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
 - Avant-projet en concertation avec les différents partenaires
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - o Convention-réalisation
 - Marché de travaux : désignation d'une entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
 - Réception des travaux
- Démarches administratives à réaliser
 - o Convention-faisabilité avec le S.P.W.
 - o Permis d'urbanisme
 - o Convention-réalisation avec le S.P.W.
 - o Marchés publics de services (architecture) et de travaux (chantier)

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Gestion de la location : comité d'attribution

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	Commune

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de location de l'atelier rural	100%	Commune
Nombre d'emplois créés (sur base de l'hébergement d'une TPE)	5 emplois	Commune, entreprise

10. Annexes

Sans objet

FICHE 16 METTRE EN PLACE UNE CANTINE DURABLE

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Ce projet vise l'instauration d'une **alimentation durable** au sein des collectivités : dans les écoles, au sein du Centre d'action sociale et des différents services publics.

Il y a lieu de travailler tant sur l'impact environnemental que sur la qualité diététique des menus :

- L'**aspect santé** implique une plus grande attention à la consommation de fruits et légumes, l'utilisation de produits et d'ingrédients de qualité et à leur mise en œuvre, une maîtrise de l'utilisation des matières grasses, des sucres, une diminution des quantités de sel ajouté et un encouragement à une consommation d'eau plus importante.
- L'**aspect environnement** implique la consommation de produits de saison (saisonnalité) et une attention particulière quant à leur provenance et à leur mode de production (un pourcentage croissant étant consacré à des produits issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable).

Il s'agit de :

- Soutenir les **événements** organisés par le Parc naturel et par le GAL des Plaines de l'Escaut destinés à favoriser l'utilisation des produits locaux dans les cantines scolaires (par exemple, les actions menées dans le cadre de la Quinzaine du Goût). L'élargissement de ces actions dans les institutions publiques devra être examiné avec le Parc.
- Définir une **stratégie** de mise en place et élaborer un cahier des charges précis.
- Mettre en place une structure de **supervision** des menus dans les collectivités : équilibre diététique, diversité, préparations/recettes, saisonnalité.
- Améliorer la **qualité** des ingrédients entrant dans la composition des menus : culture intégrée, agriculture biologique, distance de production, saisonnalité, délai entre le champ et l'assiette, etc.

Portée par le CPAS et le Service Enseignement, cette démarche volontariste devra être développée graduellement mais quotidiennement et sur le long terme : il est impératif de définir en amont une stratégie de mise en place et d'élaborer un cahier des charges précis mais évolutif. Il s'agit en effet de permettre à la chaîne que constituent les producteurs et les transformateurs (traiteurs) de pouvoir s'adapter aux nouvelles contraintes afin de maîtriser le coût unitaire des repas.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Valoriser les savoir-faire locaux, les producteurs et les artisans**
 - Pour maintenir l'ancrage local et le contact avec les habitants
 - Pour préserver une agriculture et un tissu économique familial, pourvoyeurs d'emplois, porteurs de savoir-faire
- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour limiter les effets négatifs de l'anthropisation
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour soutenir la dynamique économique locale

L'activité agricole est bien présente et particulièrement bien positionnée en matière de diversification, dans les dynamiques insufflées par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut mais est peu présente dans le quotidien des habitants, avec une vision peut-être idéalisée du secteur. Le milieu agricole belœillois suit l'évolution conjoncturelle et rencontre les pressions habituelles du secteur : vieillissement des exploitants,

diminution du nombre d'exploitations couplée à l'augmentation de la superficie moyenne, financiarisation, diminution de l'autonomie des exploitants, isolement social et précarisation des agriculteurs.

Le projet vise à soutenir les démarches de productions de qualité et de préservation de la ressource 'terre', l'enracinement de la trame économique, en l'occurrence agricole et artisanale, et d'emplois locaux. Il s'agit également d'intégrer le développement durable dans la gestion collective.

Projets connexes

- *Mettre en place une plateforme interservices (lot 0)*
- *Activer un cercle des commerçants (fiche 14)*
- *Valoriser les produits locaux (fiche 17)*
- *Créer un verger conservatoire (fiche 24)*
- *Créer un potager partagé (fiche 27)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles**
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Améliorer le rapport qualité/ de l'alimentation collective	+	+	+
Sensibilisation à une alimentation durable et de qualité	+	+	+
Soutien au tissu économique local et de proximité	+	+	+
Soutien à des modes de production respectueux écologiquement et socialement	+	+	+
Maintien d'emplois dans les noyaux villageois	+	+	+

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune, C.P.A.S.
- Partenaires : GAL des Plaines de l'Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, écoles, Foyer culturel, Plan de Cohésion Sociale
- Sources de financement : S.P.W. – DGO1 et DGO3, S.P.W. – DGO3, PNPE, Commune

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Parc naturel des Plaines de l'Escaut : opérations de sensibilisation, mise en réseau des producteurs, promotion des producteurs locaux, école du goût, etc.
 - GAL des Plaines de l'Escaut : sensibilisation à l'introduction de produits locaux dans les collectivités, aide à la création de commerces locaux, création d'un carnet des producteurs, création d'une plateforme internet
- Etat du dossier
 - Sans objet
- Programme des travaux

Sans objet

- Planification
 - o Mobilisation de la plateforme interservices
 - o Contact et sensibilisation par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut
 - o Identification des actions à mettre en place

Les premières réalisations porteront sur la mise en œuvre d'actions ponctuelles (journée du goût, petit déjeuner local, etc.) pour aboutir, à moyen terme, à la mise en place d'un système complet (cahier des charges spécifique pour tous les repas). Le taux de produits locaux, biologiques et durables incorporés dans les repas des collectivités devra augmenter progressivement.
 - o Recherche de subsides
- Démarches administratives à réaliser
Sans objet
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Vision sur le long terme et mise en œuvre progressive
 - o Mobilisation transversale

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase	A préciser en fonction des actions à mettre en place	<input checked="" type="checkbox"/> Commune :% <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie :% Direction : DGO1 et DGO3
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Ecoles
- TVA		
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de rencontres avec les directeurs des écoles et institutions	3/an	AC, PNPE, GAL
Définition d'une stratégie d'action	1	AC, PNPE, GAL
Nombre d'actions lancées	2/an	AC, PNPE, GAL

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'écoles et d'institutions participant au programme	60%	AC, PNPE, GAL
Taux de produits locaux, équitables et/ou bio entrant dans la composition des menus des collectivités	50 %	AC, PNPE, GAL
Augmentation du nombre de repas servis	+5%/an	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 17 VALORISER LES PRODUITS LOCAUX

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à sensibiliser les habitants au soutien de l'économie de proximité et à une meilleure alimentation, réduisant de ce fait leur empreinte environnementale et améliorant leur qualité de vie.

Aussi, il s'agit de **visibiliser** les produits locaux, à l'échelle belœilloise mais également des Plaines de l'Escaut et de Wallonie picarde. Il s'agit également de **soutenir les producteurs**, les artisans et les commerçants qui sont actifs sur le territoire de la commune et qui se sont engagés dans une telle démarche. Le réseau relativement large de commerces présent sur le territoire sera une ressource importante dans le cadre d'un tel projet.

Pour ce faire, il s'agit d'organiser différentes **manifestations**, notamment un salon de présentation des producteurs et des artisans et d'utiliser les outils de **communication** locaux pour valoriser les producteurs. En réalité, il s'agit de poursuivre et d'amplifier les démarches déjà entreprises avec succès ces dernières années par la Commune autour de la valorisation du secteur économique (cf. infra « Eléments pris en compte pour définir la priorité du projet).

Accessibilité : collaboration avec les commerçants locaux

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Valoriser les savoir-faire locaux, les producteurs et les artisans**
 - Pour maintenir l'ancrage local et le contact avec les habitants
 - Pour préserver une agriculture et un tissu économique familial, pourvoyeurs d'emplois, porteurs de savoir-faire
 - Pour mettre en valeur les produits de leur activité
- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour soutenir la dynamique économique locale

L'activité agricole est bien présente et particulièrement bien positionnée en matière de diversification, dans les dynamiques insufflées par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut mais est peu présente dans le quotidien des habitants, avec une vision peut-être idéalisée du secteur.

L'offre commerciale est diversifiée et complète mais essentiellement concentrée le long de la N50 à Basècles et à Quevaucamps. Elle participe à la dynamique de la commune, contribue au maintien d'emplois de proximité et à l'intégration sociale.

Le projet doit contribuer à l'enracinement de la trame économique et au maintien d'emplois locaux, au soutien des démarches de production de qualité et de préservation de la ressource 'terre', à la consolidation de la trame économique locale et à la création de synergies entre les producteurs, les artisans et les consommateurs. Il s'agit également d'intégrer le développement durable dans la gestion collective et dans le quotidien des habitants

Projets connexes

- Développer les outils de communication (fiche 6)
- Activer un cercle des commerçants (fiche 14)
- Créer un atelier rural (fiche 15)
- Mettre en place une cantine durable (fiche 16)
- Créer un verger conservatoire (fiche 24)
- Créer un potager partagé (fiche 27)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles**
- **Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale**
- **Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Améliorer le rapport qualité/ de l'alimentation	+	+	+
Soutien au tissu économique local et de proximité	+	+	+
Accessibilité de biens et services locaux	+	+	+
Contribution à la diminution de la dépendance à la voiture et de la distance parcourue	+	+	+
Soutien à des modes de production respectueux écologiquement et socialement	+	+	+
Maintien d'emplois dans les noyaux villageois	+	+	+

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, APAQw, commerces de proximité, producteurs et artisans locaux
- Sources de financement : S.P.W. – appels à projets

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Le projet est complémentaire aux nombreuses démarches amorcées par la commune pour soutenir l'entreprenariat local : groupes de travail sectoriels (arts et métiers du bâtiment, bien-être, bien-vivre et confort, accueil, métiers de l'alimentation, commerces ambulants), folder promotionnel « l'Achat gagnant », Bâti-Belœil, week-end du client, Wallonie Weekend Bienvenue, Journée de l'Indépendant et de la PME, sac à course promotionnel et réutilisable et diverses actions commerciales thématiques.
- Etat du dossier
 - o La commune de Belœil compte déjà plusieurs exploitations agricoles, artisans, commerces et institutions valorisant les circuits courts. A l'échelle de la Wallonie picarde, le projet Food'Wapi vise également à soutenir ces démarches.
- Programme des travaux
 - Sans objet
- Planification
 - o Programmation d'actions de soutien aux producteurs locaux
 - o Programmation de communications dédiées aux producteurs locaux via les outils de communication communaux
- Démarches administratives à réaliser
 - Sans objet
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Sans objet

8. Estimation globale du coût

Sans objet

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'animations et manifestations valorisant les producteurs locaux	2/an	AC
Nombre de publications communales valorisant les producteurs locaux	4/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre de producteurs locaux à Belœil	+2%/an	AC

10. Annexes

Sans objet

OBJECTIF 4

Les patrimoines comme support de l'identité locale

FICHE 18 RECONVERTIR LA HALLE AUX MARCHANDISES EN MAISON RURALE

PRIORITÉ 2

1. *Description succincte du projet*

Conformément au décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, une maison rurale est un bâtiment destiné à accueillir des activités reconnues tant au titre des compétences de la Région wallonne que de la Communauté française.

Le projet consiste à valoriser un élément de **patrimoine local**, en l'occurrence la halle aux marchandises de l'ancienne gare de Quevaucamps, par sa requalification en maison rurale. Il s'agit d'y aménager une **salle multifonctions**, plus intime par rapport à l'offre présente dans la commune. Cet aménagement permettra d'une part la **décentralisation** d'animations portées par le Foyer culturel et l'Académie de musique voisine, d'autre part l'accueil de **manifestations locales** (Mercredi des Cendres, Nuit des Lumerottes, ciné-théâtre, animations de la Maison de quartier, expositions, sport doux). Etant donné la configuration du bâtiment existant, la création d'une annexe sera nécessaire, notamment pour accueillir les équipements techniques et sanitaires ainsi que les espaces de rangement de matériel.

L'**aménagement des abords**, en cohérence avec la requalification de la place Paul Pastur (cf. fiche 12), sera pensé en un espace de **convivialité** permettant de favoriser la rencontre entre les habitants (par exemple par une aire pour enfants, un terrain de pétanque et un jardin partagé) et intégrant des aménagements favorables à la **biodiversité**.

A ce titre, la rénovation du bâtiment intégrera également l'optimisation de ses **performances énergétiques**, de la consommation en eau, de son acoustique et de son insonorisation.



Figure 3 - Halle aux marchandises de l'ancienne gare de Quevaucamps [IDETA, 2015]

2. *Justification du projet*

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur
 - Pour enrichir les points d'intérêt touristique dans la commune
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part

Le projet de Maison rurale dans l'ancienne Halle aux marchandises de Quevaucamps répond à la mobilisation citoyenne autour de la quête d'une identité villageoise singulière et rassembleuse fondée sur le patrimoine d'intérêt local. Il participe pleinement à la création d'une dynamique de quartier autour d'une place et d'une liaison douce dont la revalorisation est également prévue. Il s'agit enfin d'enrichir l'offre socio-culturelle déjà présente à proximité (Maison de Quartier, Académie de musique).

Projets connexes

- *Mettre en place un diagnostic sanitaire et énergétique permanent des bâtiments communaux (fiche 5)*
- *Décentraliser la Maison de Quartier (fiche 8)*
- *Aménager la Drève Ninove et l'espace Paul Pastur (fiche 12)*
- *Créer des vitrines thématiques de la mémoire (fiche 22)*
- *Créer un potager partagé (fiche 27)*
- *Créer un réseau d'Ambassadeurs de Quartier (fiche 28)*
- *Opération « Cœur de village » à Quevaucamps (fiche 30)*
- *Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)*
- *Opération « Points Jeunes » (fiche 34)*

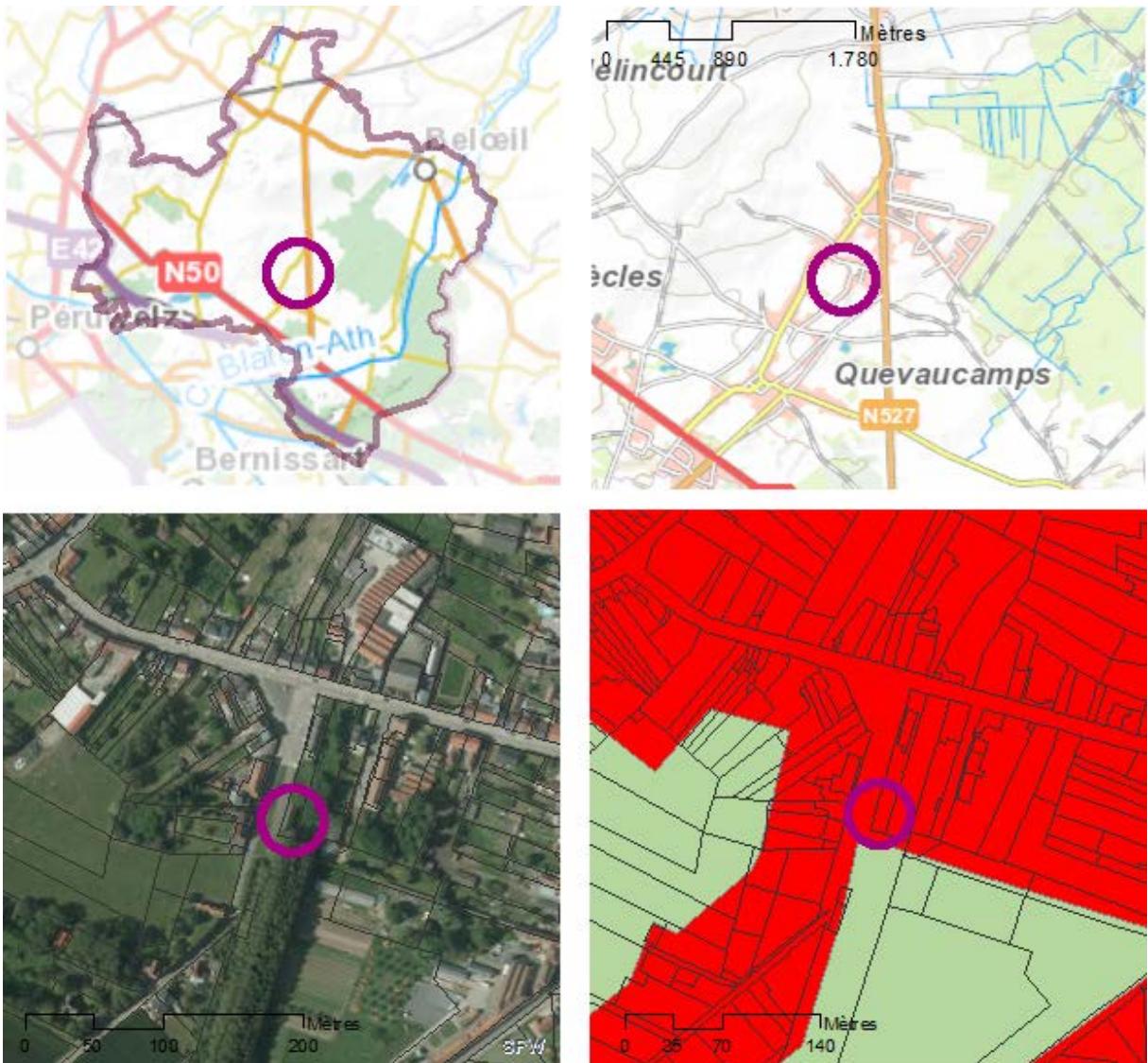
3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces**
 - **Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise**
- **Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale**
- **Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant**
- **Objectif 6 – Place aux espaces publics**
- **Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Pérennisation du bâti vernaculaire et du patrimoine historique local	+	+	+
Valorisation du patrimoine bâti communal	+	+	+
Amélioration des performances énergétiques du bâti	+	+	+
Renforcement de la cohésion sociale	+		
Soutien aux dynamiques socio-culturelles de proximité	+	+	

5. Localisation et statut



- Localisation au sein de la commune, adresse
Quevaucamps, place Paul Pastur
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
La halle aux marchandises de l'ancienne gare de Quevaucamps se situe au cœur d'un quartier relativement vivant du fait de la présence d'un centre d'accueil pour personnes handicapées, de l'Académie de Musique, de la Maison de quartier, du Musée de la Bonneterie et d'ateliers communaux. Les activités proposées, de type socio-culturelles, s'intègreront parfaitement avec le lieu. L'aménagement des abords dans le respect du Plan Maya et dans l'esprit d'un espace vert partagé permettra d'inscrire cet équipement dans la préservation du milieu naturel et la sensibilisation des citoyens.
La halle aux marchandises se situe à l'articulation entre la place Paul Pastur et la Drève Ninove. En termes de mobilité, la place Paul Pastur fera l'objet d'un réaménagement (fiche 12) et permettra un stationnement cadré. La drève Ninove aménagée elle aussi encouragera les déplacements piétons et cyclistes.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Zone d'habitat
- Présentation du périmètre d'intervention
Le bâtiment stockait encore jusqu'il y a peu des métiers à tisser des anciennes bonnetières toutes proches et servait d'atelier au Service Travaux. Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucune intervention et a subi la météo et de petites dégradations au fil du temps. Il se situe à front de voirie et dispose d'un petit espace vert aménageable, servant de liaison avec le Musée de la bonneterie.

- Statut de propriété

Public
 Privé

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : Foyer culturel, C.L.D.R., Les Chanterelles, riverains
- Sources de financement : SPW – DGO3 Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – DR

7. **Programme de réalisation**

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Réflexion sur le cœur de village de Quevaucamps (fiche 30) à amorcer en priorité
- Etat du dossier
 - o Réflexion sur le quartier amorcée avec les riverains dans le cadre du projet INTERREG « Terre en actions » (cf. Fiche 12 « Aménager la drève Ninove et l'espace Paul Pastur »)
- Programme des travaux
 - o Evaluation sanitaire et stabilité du bâtiment
 - o Gros œuvre : rénovation de la toiture, des façades extérieures et des menuiseries extérieures, isolation des murs et des toitures, raccordement impérant
 - o Techniques spéciales : électricité, chauffage, sanitaire
 - o Aménagement d'une salle polyvalente dans le corps du bâtiment et intégration des équipements périphériques (techniques, sanitaires, stockage, kitchenette) dans une annexe neuve, en intégration avec la valeur patrimonial du bâtiment existant. Prise en considération de l'acoustique, de l'insonorisation et des consommations du bâtiment.
 - o Aménagement des abords : espace intergénérationnel (pétanque, aire pour enfants, mobilier), végétalisation intégrée
- Planification
 - o Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
 - Avant-projet en concertation avec la C.L.D.R., la C.C.A.T.M., les riverains, le Foyer culturel, les associations locales, etc.
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - o Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - o Convention faisabilité avec le S.P.W.
 - o Marché public de services
 - o Permis d'urbanisme
 - o Convention réalisation avec le S.P.W.
 - o Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Création d'un comité de gestion, réunissant notamment le gestionnaire et les principaux utilisateurs

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'occupation de la salle	75%	AC/Foyer culturel
Nombre moyen d'occupants	15 personnes	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 19 OPÉRATION « CHAPELLES »

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : TOUTE LA COMMUNE

1. *Description succincte du projet*

Les chapelles ont été identifiées durant toute l'élaboration du PCDR comme étant intégrées dans le paysage belœillois et auxquelles de nombreux habitants sont attachés.

Il s'agit de valoriser les nombreuses chapelles présentes dans la commune, avec, quand c'est possible, l'objectif d'y recréer de **véritable lieu de vie** locaux, à la manière des Urban Lifestyle Points (lieu de convivialité, boîte à livres, "maison de quartier"), ou, dans d'autres cas, de les mettre en valeur sur le plan micro-touristique (vitrine locale, circuit découverte).

Plusieurs chapelles ont été identifiées avec la C.L.D.R. : chapelles Saint-Martin, Saint-Roch, Lapouille, Erchonpuch, Notre-Dame, chapelle du cimetière de Basècles..., etc.

Le **Groupe de Travail « Chapelles »** aura pour mission de dresser un inventaire des bâtiments : état des lieux, statut de propriété, expertise patrimoniale, chantier participatif, etc.

Sur base de cet inventaire complet, un **programme de travail** permettra de définir les **chantiers** à prévoir en fonction d'une éventuelle nouvelle destination donnée au lieu.

2. *Justification du projet*

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour préserver la qualité du cadre de vie, notamment les milieux naturels spécifiques de Belœil
 - Pour limiter les effets négatifs de l'anthropisation
- **Augmenter l'attractivité touristique de la commune**
 - Pour se positionner sur le tourisme familial

L'attachement des habitants à l'histoire de leur commune a été démontré. Le projet doit contribuer à la fédération de la population, notamment à travers la réappropriation du patrimoine local.

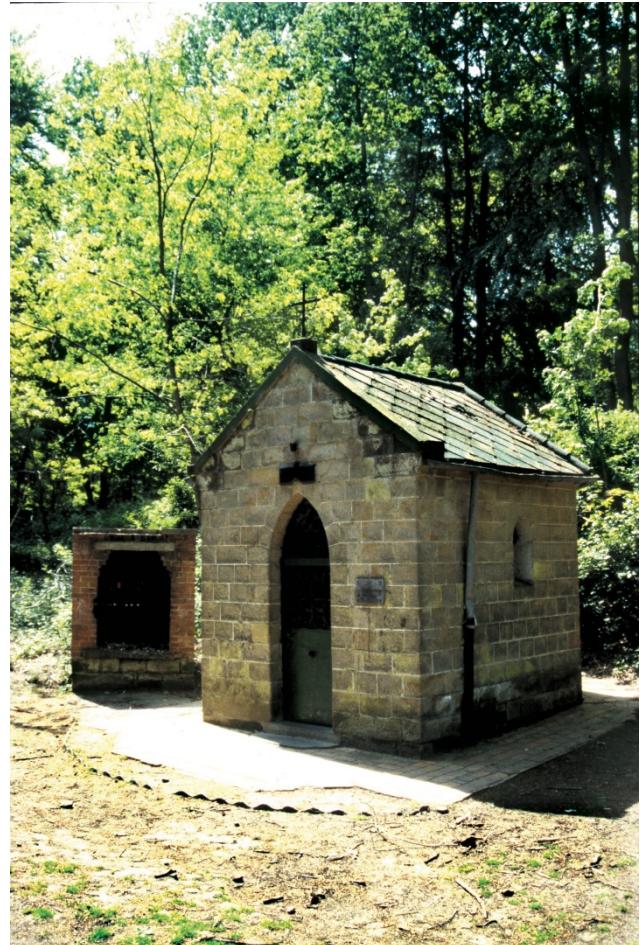


Figure 4 - Chapelle Dubuisson (IDETA)

Projets connexes :

- *Opération « Ma commune, mon histoire, mon futur » (Lot 0)*
- *Valoriser les carrières de Basècles (fiche 20)*
- *Valoriser la carrière des Roches rouges (fiche 21)*
- *Créer des vitrines thématiques de la mémoire (fiche 22)*
- *Adopter un Plan Communal de Développement de la nature (fiche 23)*
- *Opération « Point Jeunes » (fiche 34)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale**
- **Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant**
- **Objectif 7 – Des pôles touristiques attractifs**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Pérennisation d'éléments d'ancre citoyen (ancre local, ancre folklorique, ancre historique)	+		
Mobilisation citoyenne	+		
Emplois locaux (chantier)	+		+

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

La localisation précise sera réalisée sur base de l'inventaire à mener par le Groupe de Travail dédié

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le projet vise d'abord et avant tout à pérenniser des éléments de patrimoine dans leur contexte, par des interventions de restauration et d'aménagement végétal des abords. La création d'un circuit de découverte pourrait éventuellement augmenter la fréquentation par le public.

- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

A préciser sur base de l'inventaire

- Présentation du périmètre d'intervention

A préciser sur base de l'inventaire

- Statut de propriété

Public

Privé

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune

- Partenaires : GT "Chapelle", GAL des Plaines de l'Escaut, Foyer culturel (animations), Eté solidaire, Compagnons bâtisseurs

- Sources de financement : Petit Patrimoine Populaire Wallon, Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o L'existence et la mobilisation du GT « Chapelles » permet d'activer ce projet à court terme.
- Etat du dossier
 - o la chapelle Saint-Martin a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « +16 » (Institut du Patrimoine Wallon) et la Commune souhaite introduire un dossier de subsides PPPW. Le projet doit également encore faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme.
 - o La chapelle Dubuisson a fait l'objet d'une réunion rassemblant les différents acteurs concernés : administration communale, DNF, FRW, S.P.W. – Patrimoine, G.A.L. des Plaines de l'Escaut, INTERREG « Terre en action », citoyens.
- Programme des travaux
A déterminer sur base de l'inventaire
- Planification
 - o Installation d'un Groupe de Travail « Chapelles »
 - o Réalisation des travaux d'inventaire et de caractérisation, notamment de l'état sanitaire des bâtiments
 - o Réflexion sur les réaffectations possibles de certaines chapelles
 - o Hiérarchisation des travaux à réaliser
 - o Recherche de financements et introduction des demandes
 - o Réalisation des travaux, le cas échéant moyennant un marché public de travaux
- Démarches administratives à réaliser
 - o Introduction de demande de subsides
 - o Marchés publics de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Composition large du GT « Chapelles »
 - o Organisation d'animations régulières autour des chapelles restaurées
 - o Demandes de permis d'urbanisme, lorsque c'est nécessaire
 - o Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
<ul style="list-style-type: none">- Investissement et/ou phase- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)- TVA <p>Total (TFC)</p>	A préciser au cas par cas (en fonction de l'état sanitaire des chapelles et du degré d'intervention)	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : <ul style="list-style-type: none">o maximum 7.500€ (entretien, réfection, rénovation, restauration)o maximum 2.480€ (action collective de promotion)o Appels à projets thématiques (max. 15.000€) <p>Direction : S.P.W. – DGO4 – PPPW, S.P.W. – DGO3</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : Mécénat</p>

Projet rémunérateur oui non

9. *Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)*

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Mise en place du GT « Chapelles »	1	AC
Réalisation de l'inventaire des chapelles	1	AC
Montant des subsides obtenus		AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de Chapelles restaurées	1/an	AC
Nombre d'animations réalisées autour des chapelles de la commune	1/an	AC

10. *Annexes*

Sans objet

FICHE 20 VALORISER LA CARRIÈRE « BLEU »

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : BASÈCLES

1. Description succincte du projet

Le projet vise à valoriser un site de la commune de Belœil qui a compté dans son passé économique carrier, qui a fait la renommée du village de Basècles, qui a influencé le folklore local et qui compte aujourd’hui par sa richesse écologique et paysagère : les anciennes carrières de marbre noir de Basècles.

Les anciens sites d’extraction du marbre noir de Basècles s’étirent au sud du village. Aujourd’hui tous désaffectés, l’eau est montée et la nature a repris ses droits. Même si les Basèclois ont pour habitude de se promener dans les ruelles qui sillonnent les carrières, ce territoire n’est malheureusement pas valorisé comme tel et ne reflète plus la dynamique et la renommée d’antan. Le Musée de la Pierre et du Marbre est implanté sur la place de Basècles. Malgré la mobilisation de l’Association de Sauvegarde du Patrimoine Belœillois (ASPB), force est de constaté que le Musée est peu attractif et peine à trouver son public. Ce pan d’histoire du village s’étiole lentement.



Le projet de valorisation des Carrières de Basècles vise donc à insuffler une nouvelle dynamique autour des traces de ce passé carrier par la visibilisation des outils et machines, par des animations et des événements à travers la création d’une exposition permanente « hors les murs ». Il s’agit de replacer les outillages et machines qui ont servi au travail de la pierre dans leur contexte naturel, à la vue « quotidienne » des habitants et des visiteurs. Il s’agit de rendre accessible et visible cette activité passée.

Etant donné la place prise par le site dans le maillage écologique du fait de ses caractéristiques intrinsèques (plans d'eau, parois minérales, végétation arborée, etc.), la zone des carrières devra également faire l'objet de toute l'attention qu'elle mérite sur le plan écologique, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Développement de la Nature (fiche 23).

Alors que la plupart des carrières de Basècles sont privées, la carrière « Bleu » (du nom de son dernier propriétaire) est une propriété communale.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur
 - Pour enrichir les points d'intérêt touristique dans la commune
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour préserver la qualité du cadre de vie, notamment les milieux naturels spécifiques de Belœil
 - Pour limiter les effets négatifs de l'anthropisation
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Augmenter l'attractivité touristique de la commune**
 - Pour se positionner sur le tourisme familial
- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part

Le patrimoine carrier de Belœil a trop longtemps été confiné derrière les murs du Musée de la Pierre t du Marbre alors que les sites même de production sont si proches des citoyens. Les réflexions menées durant l'élaboration du PCDR ont montré l'intérêt de sortir ce patrimoine et de l'intégrer autant que possible dans le quotidien des habitants, par une exposition « hors les murs ».

Projets connexes :

- *Opération « Ma commune, mon histoire, mon futur » (Lot 0)*
- *Valoriser la carrière des Roches rouges (fiche 21)*
- *Créer des vitrines thématiques de la mémoire (fiche 22)*
- *Adopter un Plan Communal de Développement de la nature (fiche 23)*

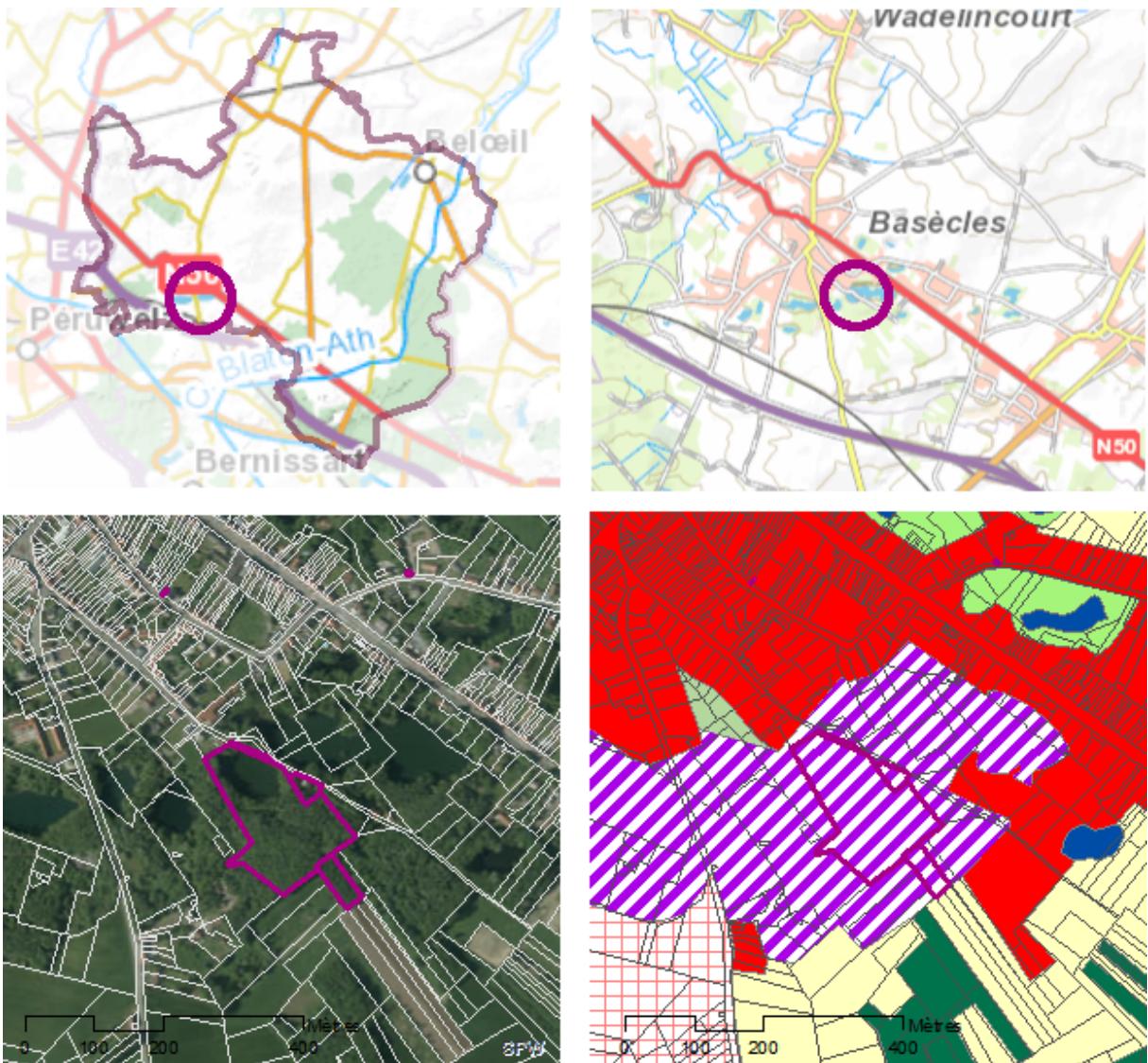
3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale**
- **Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant**
- **Objectif 6 – Place aux espaces publics**
- **Objectif 7 – Des pôles touristiques attractifs**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la perception du patrimoine par les habitants	+		
Augmentation de la fréquentation d'un site naturel par du public		-	
Mise en place de mesures de préservation et de gestion d'un site naturel	+	+	

5. Localisation et statut



- Localisation au sein de la commune, adresse
Carrière « Bleu », rue de Grandglise
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Le site de la carrière est relativement isolé de la trame bâtie et le projet vise à améliorer la préservation de sa richesse naturelle.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Zone d'extraction
- Présentation du périmètre d'intervention
Ancien site d'extraction du marbre noir et de pierre à chaux devenu dépotoir clandestin, cette carrière communale (acquise en 1989) a été assainie par les « Pompiers Pêcheurs » de Basècles en 2000 afin d'en faire un lieu de pratique de la pêche.
La carrière « Bleu » fait partie de l'ensemble d'une trentaine d'anciennes carrières implantées au sud du village de Basècles. Sa superficie est de 2,6 hectares.
- Statut de propriété
 Public
 Privé

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, propriétaire, SPW – DGO3 – Département Nature et Forêt (volet législatif : balises par rapport au statut N2000), SPW – DGO3 – Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, S.P.W. – DGO4 – Patrimoine, Cercle Géologique du Hainaut, Association de Sauvegarde du Patrimoine Géologique, associations naturalistes, Foyer culturel
- Sources de financement : à investiguer

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Importance de mobiliser les forces vives locales et supralocales autour de ce projet, cette première étape étant possible à court terme
- Etat du dossier
 - o Le Musée de la Pierre et du Marbre a engagé une réflexion concernant sa réorganisation
- Programme des travaux
 - o Implantation de matériel carrier aux abords des carrières, sur l'espace public
 - o Sécurisation
 - o Entretien
- Planification
 - o GT à créer
 - o Inventaire du matériel et des lieux
 - o Stratégie et programme d'actions
 - o Recherche de subsides
 - o Mise en œuvre
- Démarches administratives à réaliser
 - o Recherche de subsides
 - o Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Mobilisation des forces vives
 - o Création d'animations et promotion

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
<ul style="list-style-type: none">- Investissement et/ou phase- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)- TVA Total (TFC)	A évaluer en fonction du projet précis	<input checked="" type="checkbox"/> Commune :% <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie :% Direction : DGO4 - Patrimoine <input checked="" type="checkbox"/> Autres : A rechercher

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Création d'un groupe de travail	1	Parc naturel des Plaines de l'Escaut
Adoption d'un programme d'action	1	Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de microsites aménagés	1/an	Commune
Nombre d'animations et évènements organisés	1/an	Commune, Foyer Culturel, Parc naturel des Plaines de l'Escaut

10. Annexes

Sans objet

FICHE 21 VALORISER LA CARRIÈRE DES ROCHES ROUGES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet vise à valoriser un site de la commune de Belœil qui a compté dans son passé économique carrière et qui compte aujourd’hui dans sa richesse écologique et paysagère : l’ancienne carrière des Roches rouges à Stambruges.

Aujourd’hui propriété privée, le site offre néanmoins des opportunités de valorisation auprès du grand public de cette histoire locale et de ce milieu particulier. En complémentarité avec la valorisation des carrières de Basècles et avec les forces vives locales axées sur le patrimoine, il s’agit de permettre l’ouverture au grand public sous la forme d’un centre d’interprétation à ciel ouvert et comme lieu d’animation.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour préserver la qualité du cadre de vie, notamment les milieux naturels spécifiques de Belœil
 - Pour limiter les effets négatifs de l’anthropisation
- **Valoriser l’histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur
 - Pour enrichir les points d’intérêt touristique dans la commune
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l’espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l’image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Augmenter l’attractivité touristique de la commune**
 - Pour se positionner sur le tourisme familial
- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l’espace
 - Pour lutter contre l’isolement social d’une part, contre la dortoirisation d’autre part



Le patrimoine carrier de Belœil a trop longtemps été confiné derrière les murs du Musée de la Pierre t du Marbre alors que les sites même de production sont si proches des citoyens. Les réflexions menées durant l’élaboration du PCDR ont montré l’intérêt de sortir ce patrimoine et de l’intégrer autant que possible dans le quotidien des habitants, par une exposition « hors les murs ».

Projets connexes :

- *Opération « Ma commune, mon histoire, mon futur » (Lot 0)*
- *Valoriser les carrières de Basècles (fiche 20)*
- *Créer des vitrines thématiques de la mémoire (fiche 22)*
- *Adopter un Plan Communal de Développement de la nature (fiche 23)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

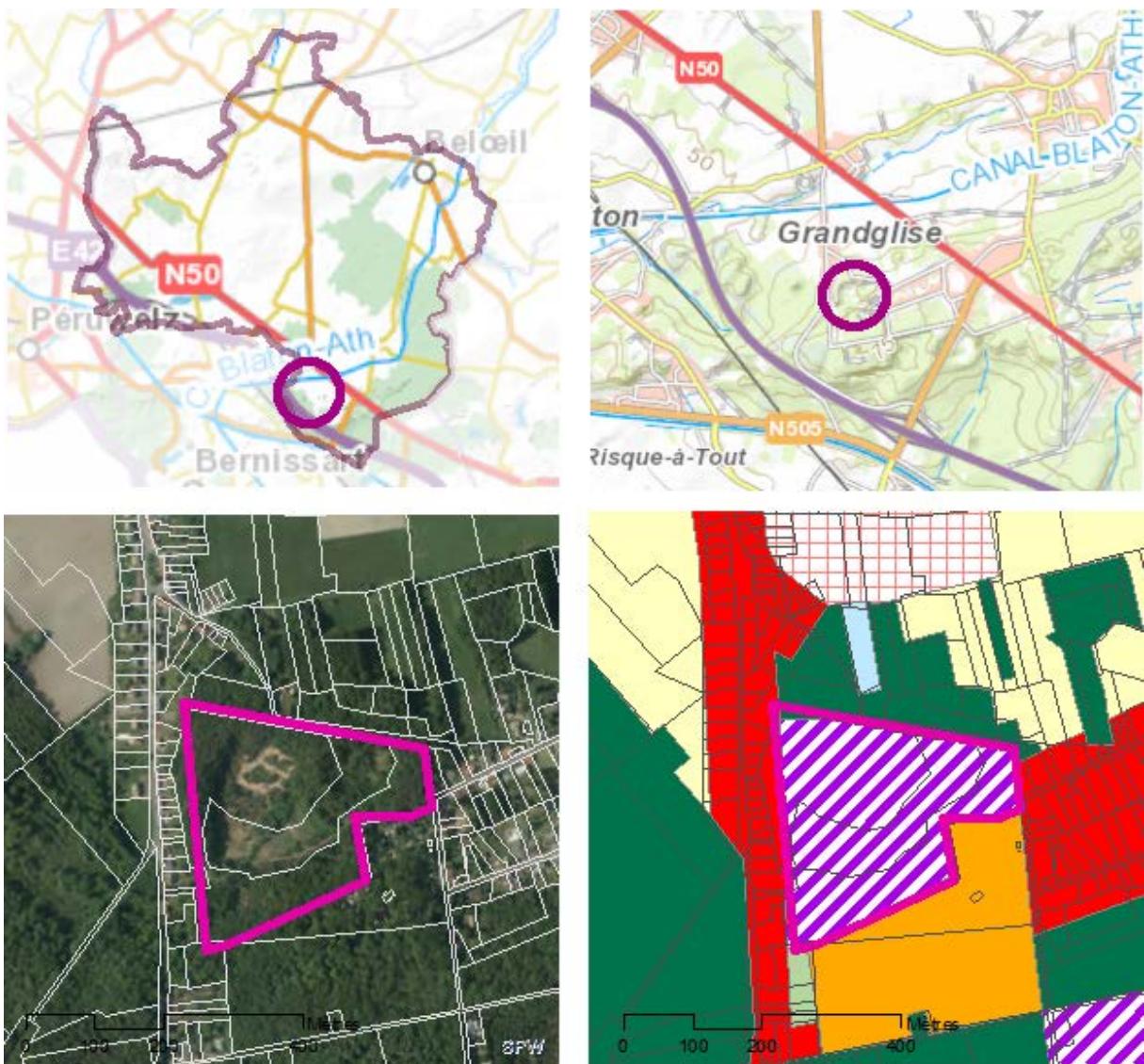
- **Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale**
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*
- *Objectif 7 – Des pôles touristiques attractifs*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la perception du patrimoine par les habitants	+		
Augmentation de la fréquentation d'un site naturel par du public		-	
Mise en place de mesures de préservation et de gestion d'un site naturel	+	+	

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse
Grandglise, rues aux Fleurs et rue de la Sablière
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Le site de la carrière est relativement isolé de la trame bâtie et le projet vise à améliorer la préservation de sa richesse naturelle.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Zone d'extraction
- Présentation du périmètre d'intervention
Ancien site d'extraction de la pierre de sable qui a permis de bâtir de nombreux monuments et bâtiments de Grandglise et Stambruges mais aussi des villages avoisinants en leur donnant un caractère particulier, la carrière des Roches rouges a été progressivement recolonisée par la nature. Son substrat sableux, aride, en fait un site de choix pour une flore, et par extension une faune, spécifiques.
- Statut de propriété
 Public
 Privé



6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, propriétaire, Commune
- Partenaires : SPW – DGO3 – Département Nature et Forêt (volet législatif : balises par rapport au statut N2000), SPW – DGO3 – Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Cercle Géologique du Hainaut, Association de Sauvegarde du Patrimoine Géologique, associations naturalistes, Foyer culturel
- Sources de financement : à investiguer

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Travail de sensibilisation du propriétaire à prévoir en amont.
- Etat du dossier
Sans objet
- Programme des travaux
Sans objet
- Planification
 - o GT à créer
 - o Inventaire du matériel et des lieux
 - o Stratégie et programme d'actions

- Acquisition éventuelle de tout ou partie du site
 - Recherche de subsides et, le cas échéant, accompagnement du propriétaire dans les dossiers de demande de subsides
 - Mise en œuvre
- Démarches administratives à réaliser
- Recherche de subsides (N2000, Fondation Roi Baudouin, etc.)
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Mobilisation des forces vives

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Création d'un groupe de travail	1	Parc naturel des plaines de l'Escaut
Adoption d'un programme d'actions	1	Parc naturel des plaines de l'Escaut

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de chantiers de gestion organisés	1/an	Parc naturel des plaines de l'Escaut
Nombre d'animations et événements organisés	1/an	Parc naturel des plaines de l'Escaut
Nombre de visiteurs		Parc naturel des plaines de l'Escaut

10. Annexes

Sans objet

FICHE 22 CRÉER DES VITRINES THÉMATIQUES DE LA MÉMOIRE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Il s'agit d'aménager des **espaces**, dans les lieux publics (bâtiments des services communaux, maisons de village, etc.), **dédiés à l'histoire, au patrimoine, à la culture, aux identités locales**.

Au fil de l'élaboration du PCDR, plusieurs thèmes sont ressortis comme répondant à ce critère de **mémoire**. Pour chaque lieu retenu, il est important de ne valoriser qu'un seul thème, emblématique ou historique, qui pourra contribuer à la construction de l'**identité spécifique du village**. Un groupe réflexion rassemblant les associations et habitants de chaque village permettra de définir le thème à valoriser, la manière de le valoriser (matériel disponible à présenter dans la vitrine ou création de supports) et le lieu le plus approprié, que ce soit dans un bâtiment ou, le cas échéant, un espace de convivialité en plein air.

Cette démarche peut prendre appui sur le patrimoine naturel, sur le patrimoine industriel et manufacturier, sur le patrimoine bâti, sur le folklore et les dynamiques associatives. Les communautés villageoises s'appuieront sur la faculté des **équipements collectifs** et des **espaces publics** à rassembler les citoyens.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur
 - Pour enrichir les points d'intérêt touristique dans la commune
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Revaloriser les coeurs de village comme lieu de vie**
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public

A l'heure d'un accroissement de l'individualisme, la valorisation de l'identité locale et son appropriation par le plus grand nombre devra faire l'objet d'une mobilisation massive de la part des différents opérateurs locaux : élus, administration communale, foyer culturel, GAL des Plaines de l'Escaut (fiche-projet 7 : « C'est qui mon village ? »), associations, etc. La création de vitrines de valorisation du patrimoine offre l'opportunité de se mobiliser dans la quête de l'identité propre des villages, en tant que maillon de l'identité collective. Il s'agit de développer les singularités, rassembleuses, fondées sur leurs spécificités.

Projets connexes :

- *Opération « Ma commune, mon histoire, on futur » (Lot 0)*
- *Reconvertir de la Halle aux Marchandises en Maison rurale (fiche 18)*
- *Opération « Chapelles » (fiche 19)*
- *Sauvegarder et valoriser le kiosque de Grandglise (lot 0)*
- *Valoriser les carrières de Basècles (fiche 20)*
- *Valoriser la carrière des Roches rouges (fiche 21)*
- *Aménager une Maison de village aux Ecacheries (fiche 25)*
- *Aménager une Maison de village à Ellignies-Sainte-Anne (fiche 26)*
- *Aménager la Maison éclusière des Ecacheries et ses abords (fiche 37)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible*
- **Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale**
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Fédération des habitants autour de la pérennisation du patrimoine	+		

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse
A préciser, au fur et à mesure des opportunités d'aménagement au sein du parc de bâtiments et d'espaces publics (existants et projetés)
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
L'impact du projet sera relativement limité lorsqu'il s'implantera dans des bâtiments communaux. Il le sera également pour les implantations en plein air mais devra, dans ce cas, faire l'objet d'une attention particulière en matière de résistance au temps, à la météorologie et au vandalisme.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Sans objet
- Présentation du périmètre d'intervention
Sans objet
- Statut de propriété
 Public
 Privé

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune, Foyer culturel
- Partenaires : associations socio-culturelles, Plan de Cohésion Sociale, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut
- Sources de financement : Commune, S.P.W. – DR (80%)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - La mobilisation des partenaires locaux et le dégagement d'opportunités d'implantations de ces vitrines dans les bâtiments et espaces publics sont des facteurs préalables à l'activation de la fiche.
- Etat du dossier
Sans objet
- Programme des travaux
Sans objet

- Planification
 - o Création de groupes porteurs locaux (associations locales, habitants, etc.)
 - o Identification des thématiques et du matériel (ouvrages, objets, gravures, photographies, etc.) à exposer
 - o Identification du lieu d'implantation de la vitrine
 - o Apport scientifique éventuel
 - o Acquisitions éventuelles
 - o Conception des éléments de support et d'interprétation
 - o Réalisation des vitrines
- Démarches administratives à réaliser
Sans objet
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Communication
 - o Organisation d'évènements autour du thème de chaque village, pour chaque village

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Création d'une vitrine de la mémoire	1/an dans chaque village en fonction de la mobilisation des groupes porteurs et de l'avancement de leurs recherches	AC, Foyer culturel

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'évènements organisés autour de chaque vitrine	1/an	AC, Foyer culturel

10. Annexes

Sans objet

FICHE 23 ADOPTER UN PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à élaborer et mettre en œuvre un PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature). Il s'agit d'un programme d'action qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux (forces vives, partenaires supralocaux, citoyens), quelques soient leurs compétences.

A Belœil, certains milieux ou sites pourront bénéficier d'actions de valorisation, de gestion, de sauvegarde ou de protection : les forêts et les périmètres N2000, les zones des anciennes carrières à Basècles et Grandglise, la zone humide de la Verne de Basècles, la plaine agricole avec son maillage de fossés et des parcelles boisées, les bords de route et les berges de cours d'eau. La mobilisation et la sensibilisation des habitants seront également des volets importants du Plan d'actions.

L'élaboration d'un PCDN permettra, avec le concours d'un bureau d'étude spécialisé et la mobilisation locale, de cibler, de hiérarchiser et de programmer des actions pertinentes pour le milieu naturel belœillois.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour préserver la qualité du cadre de vie, notamment les milieux naturels spécifiques de Belœil
 - Pour limiter les effets négatifs de l'anthropisation
- **Doter la commune d'outils stratégiques**
 - Pour intégrer les différentes démarches existantes et pouvoir amplifier la gestion et la préservation du milieu naturel
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune

L'adoption d'un PCDN permettra d'optimiser et de rationaliser les actions à partir d'une stratégie à l'échelle de la commune, sur base d'un diagnostic spécifique. Par la valorisation du patrimoine naturel local, il s'agit de pérenniser la qualité du cadre de vie. Par-là, et dans un équilibre que le PCDN permettra de garantir, il s'agit de valoriser l'attractivité du territoire belœillois, sur les plans tant récréatif que résidentiel.

En synergie avec le présent PCDR et à terme avec le Schéma de Développement Communal (cf. fiche 1), le PCDN participera à la mise en place d'un panel d'outils d'aide à la décision complémentaires pour de développement territorial et écologique de Belœil.

Projets connexes :

- *Opération « Ma commune, mon histoire, mon futur » (lot 0)*
- *Adopter un Schéma de Développement Communal (fiche 1)*
- *Aménager la drève Ninove et l'espace Paul Pastur (fiche 12)*
- *Opération « Piedsentes » (fiche 13)*
- *Valoriser les carrières de Basècles (fiche 20)*
- *Valoriser la carrière des Roches rouges (fiche 21)*
- *Créer un verger conservatoire (fiche 24)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise*
- **Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale**
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*
- *Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeurs*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Mobilisation citoyenne et associative autour de la valorisation et du développement du milieu naturel	+	+	
Adoption d'un outil stratégique et d'aide à la décision pour les Autorités et l'administration communale	+	+	+
Valorisation de la ressource naturelle dans le développement global de la commune (qualité de vie, cadre de vie, attractivité touristique, paysage, biodiversité)	+	+	+

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse
Toute la commune
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Le PCDN est un outil qui – par définition – vise à améliorer la prise en compte du milieu naturel dans la gestion territoriale quotidienne et long terme
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Sans objet
- Présentation du périmètre d'intervention
Sans objet
- Statut de propriété
 - Public
 - Privé

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, Contrats de rivière Escaut-Lys et Dendre, DNF, C.C.A.T.M., guides nature, associations naturalistes locales, agriculteurs
- Sources de financement : Commune, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, CREL, DNF

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Afin de ne pas submerger l'Administration communale par l'élaboration simultanée de plusieurs documents stratégiques, l'élaboration du PCDN sera amorcée dans la continuité du Schéma de Développement Communal (fiche 1).

- Etat du dossier
 - o Plan MAYA
 - o Actions ciblées du Parc naturel des Plaines de l'Escaut : réseau des Eco-jardins, combles et clocher, gestion du Bois du Biez, renaturalisation des étangs d'Aubéchies, gestion de mares à Quevaucamps et de la petite Sablière Brouillard, travail de sensibilisation dans les écoles, etc.
- Programme des travaux
Sans objet
- Planification
 - o Création d'un groupe de partenaires (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, naturalistes, S.P.W., C.C.A.T.M., agriculteurs, acteurs sociaux, acteurs culturels, etc.)
 - o Etude :
 - Marché public de services : bureau d'étude
 - Mise en place d'un comité de gestion
 - Etat des lieux environnemental du patrimoine naturel et paysager
 - Groupes de travail
 - Identification des projets concrets
 - Consultation publique
 - Validations administratives
 - o Mise en œuvre des mesures, recherche de subsides
- Démarches administratives à réaliser
 - o Marché public de services
 - o Dossiers de demandes de subsides
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Communication
 - o Mobilisation citoyenne

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Adoption définitive du PCDN	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Qualité des biotopes spécifiques		PNPE
Nombre de gestions de sites réalisées	2/an	Parc naturel des Plaines de l'Escaut, CREL
Nombre d'actions mises en œuvre	2/an	AC
Nombre d'aides financières obtenues	1/an	AC
Montant des aides obtenues	2.500€/an	AC

10. **Annexes**

Sans objet

FICHE 24 CRÉER UN VERGER CONSERVATOIRE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer un espace rassemblant des espèces végétales rustiques anciennes ou nouvelles, rares ou communes des vergers, potagers, jardins et haies vives locales.

Ce verger intègrera plusieurs dimensions :

- Etudier le **rôle écologique** et les méthodes de culture des espèces rustiques ;
- Sensibiliser et informer le **grand public** par une ouverture du verger à tous ;
- Associer les **écoles** locales lors de la plantation et/ou du greffage en proposant des animations, des stages et des classes vertes ;
- Proposer des **formations** aux amateurs de jardinage à la culture et à l'entretien intégré, respectueux de l'environnement voire biologique de leur espace de loisirs ;
- Faciliter la **diffusion des espèces** produites dans le verger par leur disponibilité immédiate pour les visiteurs.

Ces actions seront menées en étroite collaboration avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le GAL des Plaines de l'Escaut, le projet « Un arbre pour la Wallonie picarde » et le Centre de Recherche Agronomique de Gembloux.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour préserver la qualité du cadre de vie, notamment les milieux naturels spécifiques de Belœil
 - Pour limiter les effets négatifs de l'anthropisation
- **Valoriser les savoir-faire locaux, les producteurs et les artisans**
 - Pour maintenir l'ancrage local et le contact avec les habitants
 - Pour mettre en valeur les produits de leur activité
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Revaloriser les coeurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »

Le milieu naturel de Belœil est particulièrement riche, diversifié et domine le paysage local. Il est néanmoins peu perceptible dans les noyaux d'habitat. Or les biotopes spécifiques présents à Belœil participent au caractère des villages et à leur attractivité récréative et résidentielle.

Le projet de verger conservatoire doit donc contribuer au maintien de la biodiversité locale et tout à la fois apporter des lieux attractifs, rassemblant les citoyens et induisant une sensibilisation à la préservation du milieu naturel et à l'amélioration de l'alimentation (qualité, durabilité). Cette démarche permettra la mobilisation des habitants dans la construction de leur identité propre, en tant que maillon de l'identité belœilloise.

Projets connexes

- *Mettre en place une cantine durable (fiche 16)*
- *Opération « Ma commune, mon histoire, mon futur » (lot 0)*
- *Adopter un Plan Communal de Développement de la Nature (fiche 23)*
- *Créer un potager partagé (fiche 27)*
- *Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale**
- **Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant**
- **Objectif 6 – Place aux espaces publics**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Soutien à la diversité du patrimoine génétique	X	X	X
Sensibilisation des citoyens à une alimentation durable et autonome	X	X	X
Sensibilisation des citoyens à la gestion différenciée des espaces verts	X	X	X
Amélioration de la qualité du cadre de vie	X	X	

5. Localisation et statut

Localisation non définie à ce stade → ce point sera complété à l'activation de la fiche

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune, Parc naturel des Plaines de l'Escaut
- Partenaires : GAL des Plaines de l'Escaut, Foyer culturel, Plan de Cohésion Sociale, Fédération des Parcs Naturels (Diversifruits : sensibilisation aux fruitiers à haute tige), Centre de Recherche Agronomique de Gembloux, Végétabilis
- Sources de financement : à rechercher (Semaine de l'arbre, appel à projets, etc.)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Identification d'une localisation adaptée
- Etat du dossier
 - Travail d'inventaire réalisé par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut par un stagiaire.
 - Dans le cadre du lancement de la campagne « Un arbre pour la Wallonie picarde », visant à planter un arbre par habitant à l'horizon 2025, un verger de 23 arbres, symbolisant les 23 communes du territoire, a été planté à la fin de l'hiver 2017.
 - L'aménagement du site « Odéon » (voir Lots 0) constitue une expérience intéressante en termes de mobilisation citoyenne, communale et institutionnelle et sur laquelle il faudra s'appuyer lors du montage de ce projet de verger conservatoire.
- Programme des travaux
 - Diversité des espèces
 - Aménagement des abords
 - Plan d'entretien

- Planification
 - o Mobilisation associative et citoyenne
 - o Identification du ou des lieux les plus appropriés
 - o Recherche de financements
 - o Plantation
 - o Entretien périodique
 - o Organisation d'animation et promotion du verger auprès du grand public
- Démarches administratives à réaliser
 - o Recherches cadastrales
 - o Si terrain privé, négociations d'acquisition et évaluation du bien par le Comité d'Acquisition d'Immeubles
 - o Dossiers de demande de subsides
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Plan d'entretien
 - o Promotion auprès des citoyens
 - o Organisation d'animations pédagogiques et/ou festives

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Inauguration du verger conservatoire	1	AC, Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'animations organisées dans le verger	2/an	AC

10. Annexes

Sans objet

OBJECTIF 5

Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant

FICHE 25 AMÉNAGER UNE MAISON DE VILLAGE AUX ECACHERIES

PRIORITÉ 1 LOCALISATION : BELŒIL (LES ECACHERIES), RUE DU DOCTEUR ROLAND

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager une Maison de village dans les bâtiments de l'ancienne école communale du hameau des Ecacheries, village de Belœil : *la maison de village est une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants. (Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie n°1, juillet 2007)*

Les bâtiments, propriétés communales, ont été occupés par l'école communale (section maternelle) des Ecacheries jusqu'en juin 2016. La section a été fermée, faute d'effectifs suffisants, à la rentrée 2016. Cette désaffection soudaine a offert une opportunité de choix pour répondre aux besoins d'équipements publics sollicités par les habitants du hameau. Cette conjonction va en outre éviter de laisser se dégrader un bâtiment public sans fonction.

Le site est composé de deux bâtiments, d'une petite annexe qui accueillait les sanitaires et d'une remise.

Le bâtiment nord, implanté à front de voirie, était occupé par un préau, de petits espaces techniques (vestiaire, chaufferie) et une grande pièce faisant office de dortoir et de réfectoire. Les allèges, fort hautes, empêchent toute vue vers l'extérieur. La toiture est vieillissante mais la charpente de semble pas montrer de signe de faiblesse (grenier inaccessible).

Le bâtiment sud, implanté à l'arrière du terrain, était occupé par de petits espaces techniques (vestiaire, chaufferie) et une grande classe. Le pignon nord-est montre des signes d'humidité principalement dû à l'imposant lierre qui y grimpe. Les deux façades orientées vers l'extérieur de la parcelle sont aveugles. Côté cour, la modénature des façades donnent au bâtiment un cachet particulier. Les baies ont été rabaisées afin de permettre la pose d'un faux-plafond en dalle suspendues. La toiture est vieillissante mais la charpente de semble pas montrer de signe de faiblesse (grenier inaccessible).



Figure 6 - Bâtiment nord, vue depuis la rue Docteur Rolland
(IDETA, mars 2017)



Figure 6 - Bâtiment sud, vue depuis la cour (IDETA, mars 2017)

Le programme proposé porte sur l'ouverture du site vers le hameau et vers le canal d'une part, sur la création d'un lieu polyvalent et fédérateur d'autre part.

L'ouverture du site procède de la démolition du bâtiment côté rue et du mur aveugle côté canal. Sur le bâtiment restant, une ouverture sera créée sur la façade côté canal. Cette ouverture du site permet de valoriser le cachet architectural de l'ancienne classe, de créer un espace public libre d'accès, de faciliter l'approche du site, de garantir un contrôle social, d'améliorer la pénétration de la lumière naturelle, de proposer une solution de stationnement, limitant le stationnement longitudinal sur une voirie relativement étroite.

L'aménagement du bâtiment procède de l'assainissement général du bâtiment, de l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment et de la création d'un espace d'accueil créant la liaison avec les berges du canal et incluant les sanitaires et l'espace technique.

L'ancienne cour de l'école fait l'objet d'un réaménagement en un espace intergénérationnel (fiche 27 ou 34).

Coté canal, une bande enherbée est également valorisée dans le cadre de la Maison de village moyennant le déplacement d'une cabine électrique. La valorisation de cette zone sera étudiée avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le Contrat de Rivière et le G.A.L. des Plaines de l'Escaut.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »

Les habitants du hameau des Ecacheries ont exprimé à plusieurs reprises, notamment via la C.L.D.R. et via une demande expresse au Collège, leur besoin d'un espace permettant l'organisation des activités associatives locales. Plusieurs réunions de réflexion pour confirmer ce besoin et identifier le potentiel local ont été organisées durant l'élaboration du P.C.D.R.

Du fait de la création de la Maison de Village aux Ecacheries, ces animations déjà traditionnelles pourront se renforcer et être complétées par de nouveaux évènements.

Projets connexes

- *Mettre en place un diagnostic sanitaire et énergétique permanent des bâtiments communaux (fiche 5)*
- *Créer des vitrines thématiques de la mémoire (fiche 22)*
- *Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)*
- *Opération « Points Jeunes » (fiche 34)*
- *Réaliser un Masterplan de valorisation écologique et récréative de la Forêt indivise (fiche 36)*
- *Aménager la Maison éclusière des Ecacheries et ses abords (fiche 37)*

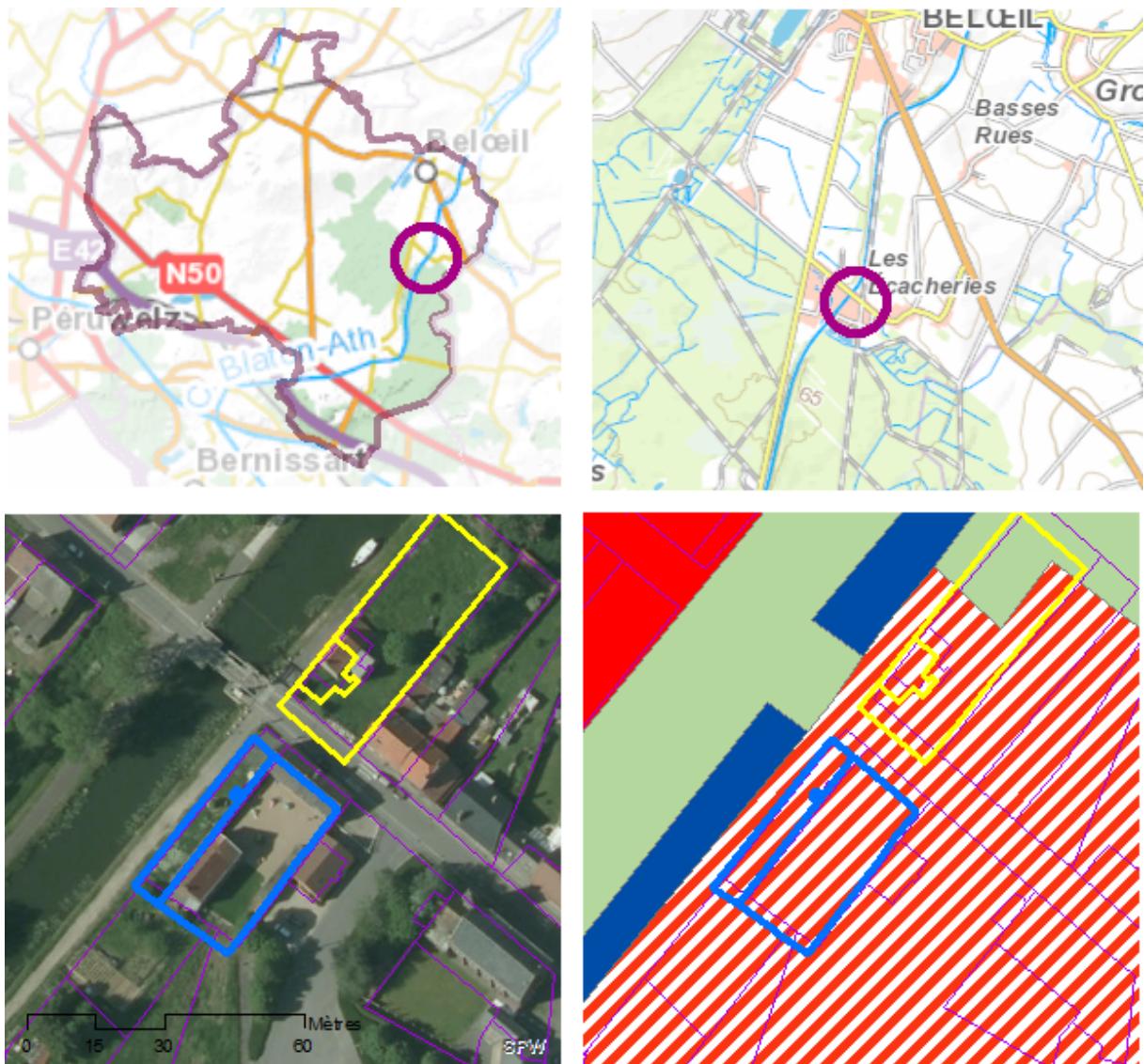
3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale*
- **Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant**
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*
- *Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Créer un lieu de rencontre public	+		
Valoriser le patrimoine local et public	+	+	
Développer le tissu social local	+		

5. Localisation et statut



- Localisation au sein de la commune, adresse
Belœil, hameau des Ecacheries, rue docteur Rolland
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Le projet de maison de village se situe au cœur du hameau, directement accessible par les habitants.
Afin de limiter les nuisances sur la voirie, le projet prévoit la création d'une petite aire de stationnement.
L'ouverture de la cour sur la berge du canal vise à intégrer la Maison de village dans son contexte villageois et touristique, en articulation avec le Canal et le RAVeL.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Zone d'habitat à caractère rural
- Présentation du périmètre d'intervention
Le site d'implantation de la Maison de village est un terrain communal occupé, jusqu'en juin 2016, par l'école communal maternelle. Deux bâtiments y sont implantés, l'un à front de voirie, l'autre en fond de parcelle, le tout encadré d'un mur de brique. Une large partie de l'intérieur de parcelle est bétonnée (ancienne cour de récréation). Une bande enherbée longe le terrain principal, le long des berges du canal Ath-Blaton et peut être valorisée dans le cadre du projet.
- Statut de propriété

- Public
 Privé

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : C.L.D.R., C.C.A.T.M., milieu associatif local, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Plan de Cohésion sociale
- Sources de financement : SPW – DGO3 Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – DR

7. **Programme de réalisation**

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Désaffection récente du bâtiment
 - o Mobilisation récente du milieu associatif local, adressée au Collège Communal
 - o Animations déjà présentes dans le hameau : les habitants organisent chaque année une distribution de cougnoles, le passage de Saint-Nicolas, un tournoi de cartes, etc.
- Etat du dossier
Sans objet
- Programme des travaux
 - o Ancien réfectoire et préau : création d'une aire de stationnement
 - Démolition du bâtiment existant
 - Aménagement d'un parking en matériau perméable
 - o Ancienne classe
 - Gros œuvre
 - Techniques spéciales
 - o Aménagement des abords
 - Déplacement de la cabine électrique
 - Démolition et rénovation ponctuelle du mur périphérique
 - Démolition du revêtement bétonné
 - Aménagement de l'ancienne cour : espace intergénérationnel (aire de jeu pour les enfants, mobilier de repos)
- Planification
 - o Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
 - Avant-projet en concertation avec la CLDR et les riverains
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - o Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - o Convention faisabilité avec le SPW
 - o Marché public de services
 - o Permis d'urbanisme
 - o Convention faisabilité avec le SPW
 - o Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Gestion des locations de salles communales

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	347.500 €	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 20 %
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)	34.750 €	92.505 € TVAC
- TVA	80.273 €	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 80 %
Total (TFC)	462.523 €	Direction DGO3 – DR 370.018 € TVAC
		<input type="checkbox"/> Autres :.....

Cf. tableau annexe

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

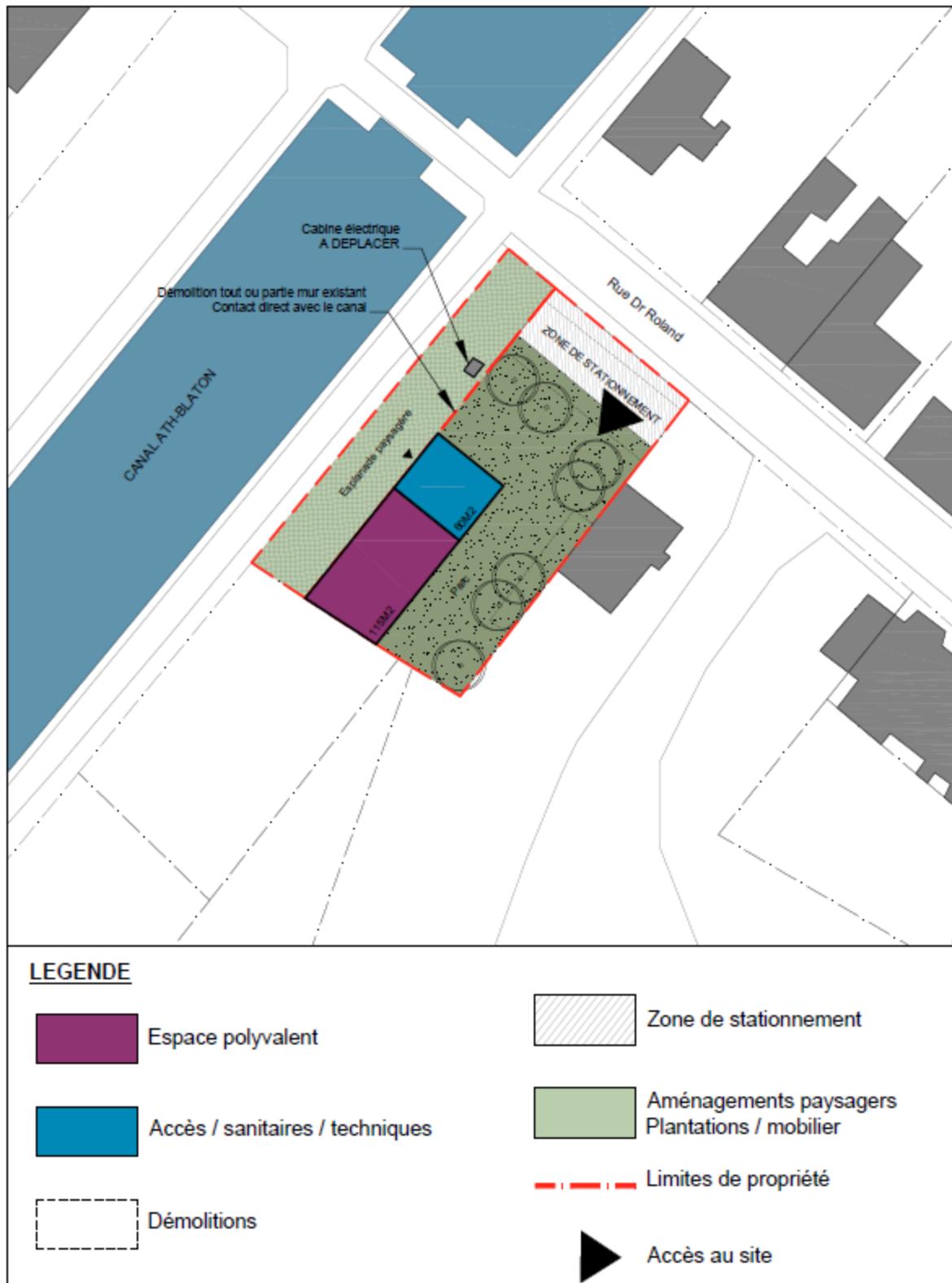
Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'occupation de la salle	75%	AC
Taille des groupes occupant la salle	Moyenne de 20 personnes	AC

10. Annexes

1. Plan d'implantation
2. Dossier photographique
3. Métré estimatif

MAISON DE VILLAGE des ECACHERIES



- Dossier photographique (si localisation connue)





Bâtiment sud – Façade côté cour



Bâtiment nord – Façade côté cour



Remises et sanitaires – côté cour



Bâtiment nord – Intérieur



CHIFFRAGE MAISON DE VILLAGE - ECACHERIES

Site Ancienne école des Ecacheries

DEMOLITION, RENOVATION, AMENAGEMENT DES ABORDS

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subсидiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Acquisition terrain									
Démolitions/Désamiantage		145 m ²	5.000 €	1.050 €	6.050 €				
Rénovation du bâtiment 1	1.300 €/m ²	115 m ²	149.500 €	31.395 €	180.895 €				
Annexe bâtiment 1	2000 €/m ²	60 m ²	120.000 €	25.200 €	145.200 €				
Abords - parc	50€/m ²	410 m ²	20.500 €	4.305 €	24.805 €				
Abords - Espplanade/stationnement	150€/m ²	350 m ²	52.500 €	11.025 €	63.525 €				
Frais d'étude (architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination de chantier)	10% du montant des travaux		34.750 €	7.298 €	42.048 €				
TOTAL			382.250 €	80.273 €	462.523 €	Wallonie – DR	80%	370.018 €	92.505 €
TOTAL					462.523 €			370.018 €	92.505 €

FICHE 26 AMÉNAGER UNE MAISON RURALE À ELLIGNIES-SAINTE-ANNE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer un espace associatif et intergénérationnel permettant d'accueillir différents types d'évènements dans le village d'Ellignies-Sainte-Anne.

Les citoyens ont largement manifesté leur besoin d'un lieu polyvalent, permettant de combler le manque de salle publique dans le village. Il s'agit de permettre des activités intérieures telles que les réunions ou festivités des associations locales, des ateliers ou des stages pour enfants ou pour adultes d'une part, des activités extérieures telles que les sports urbains pour les jeunes, la rencontre pour les personnes âgées, les loisirs d'autres part. Etant donné l'absence d'espace public locatif dans le village, la Maison rurale permettra également aux habitants d'y organiser leurs évènements privés.

Néanmoins, aucun bien public n'a pu être identifié durant l'élaboration du présent PCDR comme adapté à une Maison rurale. Un travail de veille et de recherche doit donc être mené par l'Administration communale, la C.L.D.R. et la C.C.A.T.M.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public

Le village d'Ellignies-Sainte-Anne est spécifique dans sa structure urbaine très étirée, héritée de la fusion de trois hameaux implantés le long d'une route régionale. Cette Maison rurale doit jouer un rôle complémentaire à l'aménagement du cœur de village (fiche 29) : la création de lieux fédérateurs, rassembleurs, permettant de créer une cohésion de village et de laisser s'exprimer la dynamique associative locale. La recherche d'un site adapté privilégiera donc le centre d'Ellignies, sans que cela soit une condition nécessaire afin de ne pas hypothéquer la concrétisation de ce projet cher aux Ellignois·es.

Projets connexes

- *Décentraliser la Maison de quartier (fiche 8)*
- *Opération « Cœur de village » à Ellignies-Sainte-Anne (fiche 29)*
- *Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)*
- *Opération « Points Jeunes » (fiche 34)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise*
- ***Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant***
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement de la cohésion sociale	+		
Soutien aux dynamiques socio-culturelles de proximité	+	+	
Création d'un comité de gestion	+		

5. Localisation et statut

Localisation non définie à ce stade → ce point sera complété à l'activation de la fiche

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : C.L.D.R., associations locales, riverains, Foyer culturel
- Sources de financement : SPW – DGO3 Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – DR

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Pas de terrain ni de bâtiment public disponible
- Etat du dossier
 - o Sans objet
- Programme des travaux
 - o Aménagement d'un espace polyvalent d'environ 100 m² et de ses équipements (techniques, sanitaires, stockage, kitchenette). Prise en considération de l'acoustique, de l'insonorisation et des consommations du bâtiment.
 - o Aménagement des abords : espace multisports type agora-space, espace intergénérationnel (pétanque, aire pour enfants, mobilier), végétalisation intégrée
- Planification
 - o Identification d'un site (bâtiment ou terrain)
 - o Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
 - Avant-projet en concertation avec la C.L.D.R., la C.C.A.T.M., les riverains, le Foyer culturel, les associations locales, etc.
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - o Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - o Convention faisabilité avec le S.P.W.
 - o Marché public de services
 - o Permis d'urbanisme
 - o Convention réalisation avec le S.P.W.
 - o Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Création d'un comité de gestion, réunissant notamment le gestionnaire et les principaux utilisateurs

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'occupation de la salle	75%	AC/Foyer culturel
Taille des groupes occupant la salle	Moyenne de 20 personnes	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 27 CRÉER UN POTAGER PARTAGÉ

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre à disposition des habitants d'un village ou d'un quartier un petit espace cultivable en cœur de village.

La superficie du lopin de terre dépendra du nombre d'habitants cultivateurs et des opportunités foncières. En fonction du groupe de citoyen, le projet pourra prendre la forme d'un jardin solidaire qui, avec l'appui des structures compétentes (C.P.A.S., Plan de Cohésion Sociale, GAL des Plaines de l'Escaut), à la réinsertion sociale et professionnelle.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Valoriser les savoir-faire locaux, les producteurs et les artisans**
 - Pour maintenir l'ancrage local et le contact avec les habitants
 - Pour préserver une agriculture et un tissu économique familial, pourvoyeurs d'emplois, porteurs de savoir-faire
 - Pour mettre en valeur les produits de leur activité
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune

La création d'un potager partagé est un projet « par les citoyens, pour les citoyens ». Il vise à soutenir la cohésion sociale des quartiers, leur dynamique, les relations intergénérationnelles autour d'un lieu fédérateur. Il s'agit également de rapprocher les habitants des cycles naturels, de l'alimentation autoproduite et de la biodiversité.

Le projet vise à développer la dynamique des quartiers et l'harmonie entre les différents types d'habitants, afin d'en faire des lieux de cohésion. Pour ce faire, il y aura lieu d'être attentifs, lors de la conception des aménagements, à garantir le bon usage des lieux par les riverains.

Projets connexes :

- *Aménagement du site Odéon (lot 0)*
- *Opération « Ma commune, mon histoire, mon futur » (lot 0)*
- *Opération « Piedsentes » (fiche 13)*
- *Adopter un Plan Communal de Développement de la Nature (fiche 23)*
- *Créer un verger conservatoire (fiche 24)*
- *Aménager une Maison de Village aux Ecacheries (fiche 25)*
- *Créer et animer un réseau d'Ambassadeurs de quartier (fiche 28)*
- *Opérations « Cœur de village à Ellignies-Sainte-Anne, Quevaucamps, Stambruges et Grandglise (fiches 29 à 32)*
- *Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)*
- *Opération « Points Jeunes » (fiche 34)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise*
- *Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale*
- ***Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant***
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Développement de la gestion différenciée de petits espaces verts publics	X	X	X
Sensibilisation des citoyens à la gestion différenciée des espaces verts (publics et privés)	X	X	
Création de lien social et d'une dynamique intergénérationnelle, principalement à l'échelle du quartier	X		
Amélioration de la qualité paysagère des coeurs de village, à des fins sociales et touristiques	X	X	X
Amélioration de la qualité de l'alimentation (part de légumes, bio, fait maison) et diminution des déchets et des déplacements qui y sont liés	X	X	X

5. Localisation et statut

Localisation non définie à ce stade → ce point sera complété à l'activation de la fiche

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune et Plan de Cohésion Sociale
- Partenaires : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, Foyer culturel, éducateur de rue, C.L.D.R., C.C.A.T.M., associations locales (par exemple, le groupe zéro déchet de Belœil)
- Sources de financement : appels à projets spécifiques

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Une initiative de ce type a émergé en parallèle au projet d'aménagement du site Odéon à Stambruges (lot 0, cf. Partie B) : la création de bacs potagers dans la cour de l'école de Stambruges. L'expérience acquise grâce à cette initiative permettra de soutenir de nouveaux projets de potagers partagés.

- Etat du dossier
 - Existence d'un jardin collectif à Quevaucamps (rue Ferrer)
 - Première expérience soutenue par la Commune, en cours de concrétisation à Stambruges, sur l'espace Odéon (lot 0, cf. Partie B – Résultats de la participation citoyenne)
- Programme des travaux
 - Sans objet
- Planification
 - Création d'un groupe de citoyens porteurs, encadrés par les partenaires du projet (appel à projet)
 - Identification d'un site

- Création du potager
 - Animation
- Démarches administratives à réaliser
- A préciser en fonction de la localisation et des partenariats
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Accompagnement du groupe de citoyens porteurs
 - La mobilisation d'un groupe citoyen est une condition de réussite de ce projet. Outre la bonne tenue de l'espace, la dynamique créée mettra en place des animations et des temps de rencontre autour, par exemple, d'ateliers cuisine, de sensibilisation à l'alimentation de qualité, à la production de déchet, au jardinage écologique, etc.

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de potager partagé	1/an (1 an par village, en fonction de la mobilisation des citoyens)	AC, GAL des Plaines de l'Escaut

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de citoyens cultivant le potager	10 par potager	AC, PCS, Gal des Plaines de l'Escaut
Nombre d'animations publiques organisées dans chaque potager	2/an par potager	AC, PCS, Gal des Plaines de l'Escaut, Foyer culturel, éducateur de rue

10. Annexes

Sans objet

FICHE 28 CRÉER UN RÉSEAU D'AMBASSADEURS DE QUARTIER

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer et animer un réseau de citoyens, référents de quartier, dont le rôle sera d'être une interface entre les institutions locales, le tissu associatif et les habitants. Cette interface sera concrétisée lors de moments spécifiques tels que l'accueil des nouveaux habitants, les moments de rencontre des habitants d'un quartier (fête des voisins, folklore et festivités locales, réseau d'entraide et de solidarité de quartier), la mise en place de flux d'information ascendant et descendant (du citoyen vers les Autorités et/ou l'Administration et vice-versa).

Pour matérialiser ce réseau, une plateforme d'échange réunissant les Ambassadeurs sera créée et animée par le Plan de Cohésion Sociale, avec l'aide de la Commune. Cette plateforme permettra l'échange de bonnes pratiques entre les Ambassadeurs, la mise en cohérence des pratiques, la mise en place du flux d'information descendant. Un kit de l'Ambassadeur pourra également être distribué : vade-mecum de l'Ambassadeur, contacts utiles, supports de communication (affiches et flyers types), répertoires communaux et documentation de base, etc.

Le réseau d'Ambassadeurs de quartier sera valorisé auprès des habitants via les outils de communication communaux et lors de l'accueil des nouveaux habitants organisé par les Autorités communales.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Optimiser la qualité des services publics et leur transversalité**
 - Pour satisfaire et simplifier les démarches des citoyens
 - Pour minimiser les dépenses communales de gestion et de fonctionnement
- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour soutenir la dynamique économique locale
- **Fluidifier le service aux citoyens**
 - Pour améliorer l'ancrage local
 - Pour améliorer les interactions entre citoyens, élus et administration publique

L'éclatement des services et des équipements publics renforce l'esprit de clocher et le manque d'identification à une communauté. Parallèlement au recentrage des services publics, il y a lieu de valoriser les identités spécifiques en tant que maillons de l'identité collective, de développer les outils de communication, de mettre en place une forme de décentralisation locale.

Les communautés villageoises pourront s'appuyer sur les ressources communales, en termes de communication ou d'équipements collectifs. Du fait de la densité de certains noyaux urbains et de l'histoire administrative de la commune (pré-fusion), on observe également l'identification et le rassemblement des habitants à l'échelle du « **quartier** », constat assez rare en milieu rural.

Projets connexes

- Développer les outils de communication (fiche 6)
- Reconvertir la Halle aux Marchandises en Maison rurale (fiche 18)
- Aménager une Maison de village aux Ecacheries (fiche 25)
- Aménager une Maison rurale à Ellignies-Sainte-Anne (fiche 26)
- Créer un potager partagé (fiche 27)
- Opération « Cœur de village » à Ellignies-Sainte-Anne (fiche 29)

- *Opération « Cœur de village » à Quevaucamps (fiche 30)*
- *Opération « Cœur de village » à Stambruges (fiche 31)*
- *Opération « Cœur de village » à Grandglise (fiche 32)*
- *Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 2.2 – Développer une Administration communale centrale, durable et accessible*
- **Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant**
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Création de lien social	+		
Communication ascendante et descendante	+		

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune et Plan de Cohésion Sociale
- Partenaires : Foyer culturel, éducateur de rue
- Sources de financement : Commune

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Existence de personnes mobilisatrices dans les villages
 - Le Foyer Culturel est un moteur de mobilisation de nombreux habitants, par exemple lors des spectacles de rue organisés. Il est en attente de validation de son Contrat-Programme.
- Etat du dossier
 - Sans objet
- Programme des travaux
 - Sans objet
- Planification
 - Définition du rôle d'Ambassadeur de quartier et création d'un kit d'Ambassadeurs
 - Appel à candidature auprès des citoyens
 - Installation de la plateforme d'échange
 - Communication
- Démarches administratives à réaliser
 - Sans objet
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Création d'une plateforme d'échange des Ambassadeurs coordonnée et animée par la Commune (Plan de Cohésion Sociale)

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Création de la plateforme d'échange des Ambassadeurs	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'Ambassadeurs	+ 5 /an	AC
Nombre de manifestations de quartier organisées	2/an/ambassadeur	AC
Nombre de participants aux manifestations de quartier	30% des habitants du quartier	AC, Ambassadeur
Nombre de contacts individuels établis avec ou par l'Ambassadeur	10/an/ambassadeur	AC, plateforme d'échange

10. Annexes

Sans objet

OBJECTIF 6

Place aux espaces publics

FICHE 29 OPÉRATION « CŒUR DE VILLAGE » À ELLIGNIES-SAINTE-ANNE

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : ELLIGNIES-SAINTE-ANNE, CENTRE

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à améliorer la fonctionnalité, la convivialité, la sécurité et la qualité esthétique du cœur d'un village en déficit de centralité. Pour ce faire, il s'agit de réaménager l'espace place couvrant le parvis et les abords de l'église, la rue Monplaisir et la rue Wallez.

Les aménagements préconisés visent à créer un espace convivial autour de l'église, via :

- A l'arrière de l'église, la création d'un espace de rencontre intergénérationnelle composé de mobilier urbain en harmonie avec la qualité actuelle de l'espace vert ;
- A l'avant de l'église, un parvis valorisant le monument de culte, facilitant son accès et structurant le stationnement tout en permettant l'organisation de manifestations ou de festivités ponctuelles ;
- A la rue Monplaisir, la sécurisation des carrefours et des cheminements doux ;
- La création de cheminements piétons sécurisants le long des voiries.

Le projet complète la réfection récente du terrain de jeu de balle situé sur la place d'Ellignies (Plan d'investissement communal, travaux d'entretiens extraordinaire de diverses voiries).

La création de ce nouveau point d'appel visuel contribuera également à créer un effet de porte et à ralentir les flux de circulation sur la N526. A l'occasion d'une prochaine réfection de cette voirie régionale, il sera opportun d'accentuer cet effet par des aménagements spécifiques et adaptés de ralentissement (rétrécissement des bandes circulées, marquage au sol, balisage, dans le même esprit que la traversée de Basècles par exemple).

L'intégration du nouvel espace public est complétée par son inscription dans le Réseau cyclable de Wallonie picarde (réseau points nœuds) et comme point de départ vers les paysages de la Petite-Suisse.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Sécuriser les déplacements doux**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour développer l'appropriation de l'espace public
- **Améliorer et faciliter l'accès aux services publics, aux activités et aux commerces**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour soutenir la dynamique économique locale
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »

Le village d'Ellignies-Sainte-Anne est spécifique dans sa structure urbaine très étirée, héritée de la fusion de trois hameaux implantés le long d'une route régionale. Par conséquent, le village est confronté à deux problématiques :

- La population manque d'un espace public qui aurait valeur de centre, jouant un rôle fédérateur ;

- La voirie principale du village est prédominante, très roulante et peu conviviale, malgré les aménagements de voirie récemment réalisés par le SPW (bandes cyclables, plots).

Cette opération « Cœur de village » doit jouer un rôle complémentaire à l'aménagement d'une Maison de village (fiche 26) : la création de lieux fédérateurs, rassembleurs, permettant de créer une cohésion de village et de laisser s'exprimer la dynamique associative locale.

Projets connexes

- *Aménager les carrefours dangereux (fiche 10)*
- *Opération « Entrées de villages » (fiche 11)*
- *Aménager une Maison Rurale à Ellignies-Sainte-Anne (fiche 26)*
- *Créer et animer un réseau d'Ambassadeurs de quartier (fiche 28)*
- *Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)*
- *Opération « Points Jeunes » (fiche 34)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées*
- *Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles*
- *Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale*
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*
- **Objectif 6 – Place aux espaces publics**
- *Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Créer du lien social	+		
Améliorer le partage de l'espace par la sécurisation des modes doux	+	+	
Valoriser le patrimoine bâti	+		
Augmenter l'attractivité des commerces	+		+

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse
Ellignies-Sainte-Anne, place, rues Wallez et Monplaisir
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
S'agissant d'un aménagement d'espace public, il s'agit de s'intégrer aux usages privés périphériques (accès garage et piétons). Les aménagements prévus tiennent compte des espaces verts existants.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Zone d'habitat à caractère rural



- Présentation du périmètre d'intervention

Ellignies-Sainte-Anne est un village-rue constitué par la fusion de trois hameaux implantés le long de la N526 : Ellignies, Sainte-Anne et Robersart.

La zone reprise dans cette opération cœur de village vise à définir un ensemble cohérent pour Ellignies-Sainte-Anne. Autour de la place de l'église, centre historique d'Ellignies, les rues adjacentes ont également été intégrées au projet afin de faire rayonner cet espace et de développer une approche cohérente et globale. Plus largement, le cœur d'Ellignies-Sainte-Anne est marqué par la traversée de la N526, voirie de liaison très roulante et fréquentée qui impacte l'appropriation de l'espace public par les usagers doux et par les habitants. Or le village compte encore plusieurs activités telles que l'école, une implantation du centre pour personnes handicapées « La Pommeraie », une boulangerie, notamment. Les abords de l'église accueillent également le jeu de balle – dont le terrain a été rénové en 2017 – et les festivités locales.

La « place » d'Ellignies-Sainte-Anne est articulée autour de l'église du village, dont l'imposant parvis occupe une large partie sur l'avant. Le solde de cet espace est asphalté.

A l'arrière, c'est un terrain de jeu de balle qui occupe et structure l'essentiel de l'espace.

Les abords directs de l'église sont constitués d'espaces verts, principalement engazonnés et plantés de quelques arbres.

Les trottoirs sont peu présents, mal calibrés, en mauvais état et/ou discontinus le long des rues Wallez et Monplaisir.

- Statut de propriété

Public

Privé

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : C.L.D.R., C.C.A.T.M., riverains, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, commerces, associations locales
- Sources de financement : SPW – DGO3 Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – DR

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Expression forte des citoyens, en demande d'une amélioration de la qualité de leur cadre de vie et d'un lieu fédérateur pour les anciens hameaux, adaptés aux festivités locales
 - o Volonté de ralentir les flux automobiles sur la N526, notamment par des aménagements périphériques relevant des compétences locales
- Etat du dossier
 - o Plan d'Investissement Communal : rénovation du terrain de jeu de balle, en ce compris son emprise sur la rue Wallez
 - o Rénovation de la N526 par le S.P.W. en 2016
- Programme des travaux
 - o Aménagement des continuités piétonnes et cyclables : trottoirs, pistes cyclables
 - o Rénovation du parvis de l'église
 - o Aménagement d'un espace de convivialité : mobilier urbain
 - o Structuration de la zone de stationnement (marquage au sol)
 - o Réfection des revêtements de voirie
 - o Traitement paysager : végétalisation
- Planification
 - o Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'études
 - Avant-projet en concertation avec la CLDR et les riverains
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - o Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - o Prise de contact avec le S.P.W. – DGO1
 - o Convention faisabilité avec le SPW
 - o Marché public de services
 - o Permis d'urbanisme
 - o Convention faisabilité avec le SPW
 - o Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Organisation d'animations publiques, citoyennes sur la place réaménagée

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	567.500 €	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 40 % + 50 % 310.504 €
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)	28.375 €	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 60 % + 50 %
- TVA	125.134 €	Direction : DGO3 – DR 410.504 €
Total (TFC)	721.009 €	<input type="checkbox"/> Autres :.....

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de manifestations organisées	3/an	AC
Taux de satisfaction des riverains	75 %	Enquête

10. Annexes

1. Plan d'implantation
2. Dossier photographique
3. Métré estimatif

COEUR DE VILLAGE ELLIGNIES-SAINTE-ANNE



LEGENDE



Rue Neuve

Aménagement de la voirie - Dispositif de limitation de vitesse



Place de l'Eglise

Aménagement du parvis (minéral) et des abords de l'église (végétal)
Nouvel emmarchement - Accessibilité



Place du jeu de balle + Rue Wallez

Remplacement du revêtement prévu dans les travaux d'entretiens
extraordinaires de la commune de Beloeil





Rue Wallez



Espace vers à l'arrière de l'église



Carrefour entre la rue Wallez et la rue Monplaisir

CHIFFRAGE COEUR DE VILLAGE ELLIGNIES -SAINTE-ANNE

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subсидiant	Taux	Montant subisable	Montant à charge de la commune
Rue neuve / entrée de village	150 €/m ²	1350 m ²	270.000 €	56.700 €	326.700 €				
Parvis de l'Eglise (minéral + mobilier)	200 €/m ²	850 m ²	212.500 €	44.625 €	257.125 €				
Abords de l'église (végétal)	100 €/m ²	850 m ²	85.000 €	17.850 €	102.850 €				
Jeu de balle - Rue Wallerz									
Frais d'étude (architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination de chantier)	5% du montant des travaux	28.375 €	5.959 €	34.334 €					
TOTAL		595.875 €	125.134 €	721.009 €	Wallonie – DR	60%	300.000 €	200.000 €	
TOTAL					Wallonie – DR	50%	110.504 €	110.504 €	
					721.009 €		410.504 €	310.504 €	

FICHE 30 OPÉRATION « CŒUR DE VILLAGE » À QUEVAUCAMPS

PRIORITÉ 3

LOCALISATION : QUEVAUCAMPS, CENTRE

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager le cœur de village de Stambruges. Les grandes lignes tracées lors de l'élaboration du PCDR portent sur :

- La requalification et le réaménagement global du périmètre, en ce compris les abords du Foyer culturel et du nouveau centre administratif si nécessaire ;
- La lisibilisation de la structure urbaine à travers l'apaisement des circulations motorisées, la revalorisation des modes doux (en voirie et via le réseau de sentiers), la création d'espaces de convivialité et l'implantation d'aménagements paysagers ;
- L'ancre de la position centrale du village, afin d'en faire le véritable chef-lieu de la Commune

Le déploiement de la centralité administrative de Quevaucamps aura été amorcé par la création d'un pôle administratif entre la rue Joseph Wauters et la rue Vandervelde. C'est également un objectif du Schéma de Développement Communal (fiche 1) : l'adoption préalable de cet outil permettra de définir les fonctions, le statut de ces espaces publics et d'orienter l'étude de faisabilité portant sur la requalification du cœur de Quevaucamps.

Etant donné l'ampleur de ce projet, il est important de mettre en place un partenariat entre les Autorités communales et les différents acteurs locaux : riverains, C.L.D.R., C.C.A.T.M., Foyer culturel, Parc naturel et G.A.L. des Plaines de l'Escaut, Plan de Cohésion Sociale, écoles locales, représentants des modes doux, etc.

Le cœur de Quevaucamps est délimité par la place de l'église, la place du Pâturage, la place Paul Pastur ainsi que par leur liaison constituée par la rue Joseph Wauters. En 2017, il compte notamment trois implantations de services communaux, le Foyer culturel, une implantation scolaire, un marché et des commerces, une résidence pour personnes âgées. Si la place du Pâturage est assez agréable, grâce au vaste espace vert, au saule et au kiosque qui l'occupent, le solde du centre de Quevaucamps est très minéral et très roulant du fait des largeurs imposantes des voiries. Le PCDR précédent a déjà permis, grâce à l'opération « Points verts » d'améliorer une placette de la rue Joseph Wauters et une placette de la rue Ferrer.

Des étudiants en architecture de l'Université de Mons ont eu l'occasion, durant l'année 2016-2017, d'élaborer des visions prometteuses et novatrices pour le site.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
- **Sécuriser les déplacements doux**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour développer l'appropriation de l'espace public
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur
 - Pour enrichir les points d'intérêt touristique dans la commune
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**

- Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »

Projets connexes

- Adopter un Schéma de Développement Communal (fiche 1)
- Aménager un pôle administratif central (fiche 4)
- Aménager les carrefours dangereux (fiche 10)
- Opération « Entrées de villages » (fiche 11)
- Aménager la Drève Ninove et l'espace Paul Pastur (fiche 13)
- Opération « Piedsentes » (fiche 14)
- Reconversion de la Halle aux marchandises en Maison Rurale (fiche 20)
- Créer et animer un réseau d'Ambassadeurs de quartier (fiche 32)
- Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 37)
- Opération « Points Jeunes » (fiche 38)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces
 - Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise
 - Objectif 1.2 – Développer une Administration communale centrale, durable, accessible
- Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées
- Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles
- Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale
- Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant
- **Objectif 6 – Place aux espaces publics**
- Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur

FICHE 31 OPÉRATION « CŒUR DE VILLAGE » À STAMBRUGES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet de cœur de village consiste à aménager le centre de Stambruges en un espace propice à la convivialité et à la rencontre entre les citoyens (riverains, Stambrugeois, Belœillois ou visiteurs) dans la continuité des aménagements réalisé sur l'espace Odéon (lot 0). Autour de l'école et du complexe sportif, il s'agit de créer un espace intergénérationnel et participatif, axé sur la réappropriation de l'espace public par les citoyens.

Plusieurs points d'attention ont été soulignés par les Groupes de travail, la C.L.D.R. ou la C.C.A.T.M. dans son travail d'inventaire :

- La valorisation du petit patrimoine et des spécificités locales : musée Noël Carlier, traces de la Libération, ancien cinéma Odéon, murs et bâties en pierre de sable, etc.
- Le soutien aux manifestations folkloriques, culturelles et sportives : parcours d'artiste, ducasse, sabbat, trail déjanté « Toll Xtrem Run »
- L'apaisement des flux de circulation et la sécurisation des déplacements doux
- La valorisation du petit commerce et de l'HORECA encore actif dans le cœur du village
- L'investissement citoyen dans la mise en valeur de l'espace public (végétalisation participative, potager collectif, etc.)
- La mise en valeur du village comme lieu de passage touristique, entre la Mer de Sable et sa forêt indivise, le Château de Belœil et l'archéosite d'Aubéchies, notamment. Le réseau de randonnée « Points nœuds » doit être également intégré dans la réflexion.



2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Sécuriser les déplacements doux**

- Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
- Pour développer l'appropriation de l'espace public
- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur
 - Pour enrichir les points d'intérêt touristique dans la commune
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »

Cette démarche trouve son origine avec l'aménagement (en cours) de l'espace dit « Odéon » durant l'élaboration du PCDR par plusieurs membres de la C.L.D.R. (cf. point « Lots 0 » au début du document) : création d'un potager partagé, d'une aire de jeu pour enfants, d'un arbre à palabre et de mobilier de repos en étroite collaboration avec riverains, l'école et l'administration communale.

Le cœur de village de Stambruges est actuellement un espace public peu mis en valeur, peu favorable à la convivialité, peu adapté à l'accueil de manifestations publiques. Aussi, cette opération « Cœur de village » vise à valoriser l'identité stambrugeoise, en synergie avec les actions de l'école communale, des riverains, du hall sportif, des associations locales, du Foyer culturel (projet Odéon, cf. Lots 0). Elle sera également un soutien du patrimoine local et des activités populaires qui s'y tiennent déjà (jeu de balle, running, crossage, cérémonies du souvenir, parcours d'artiste, traditions campenaires, etc.).

Projets connexes

- *Aménager les carrefours dangereux (fiche 10)*
- *Opération « Entrées de villages » (fiche 11)*
- *Créer et animer un réseau d'Ambassadeurs de quartier (fiche 28)*
- *Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)*
- *Opération « Points Jeunes » (fiche 34)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

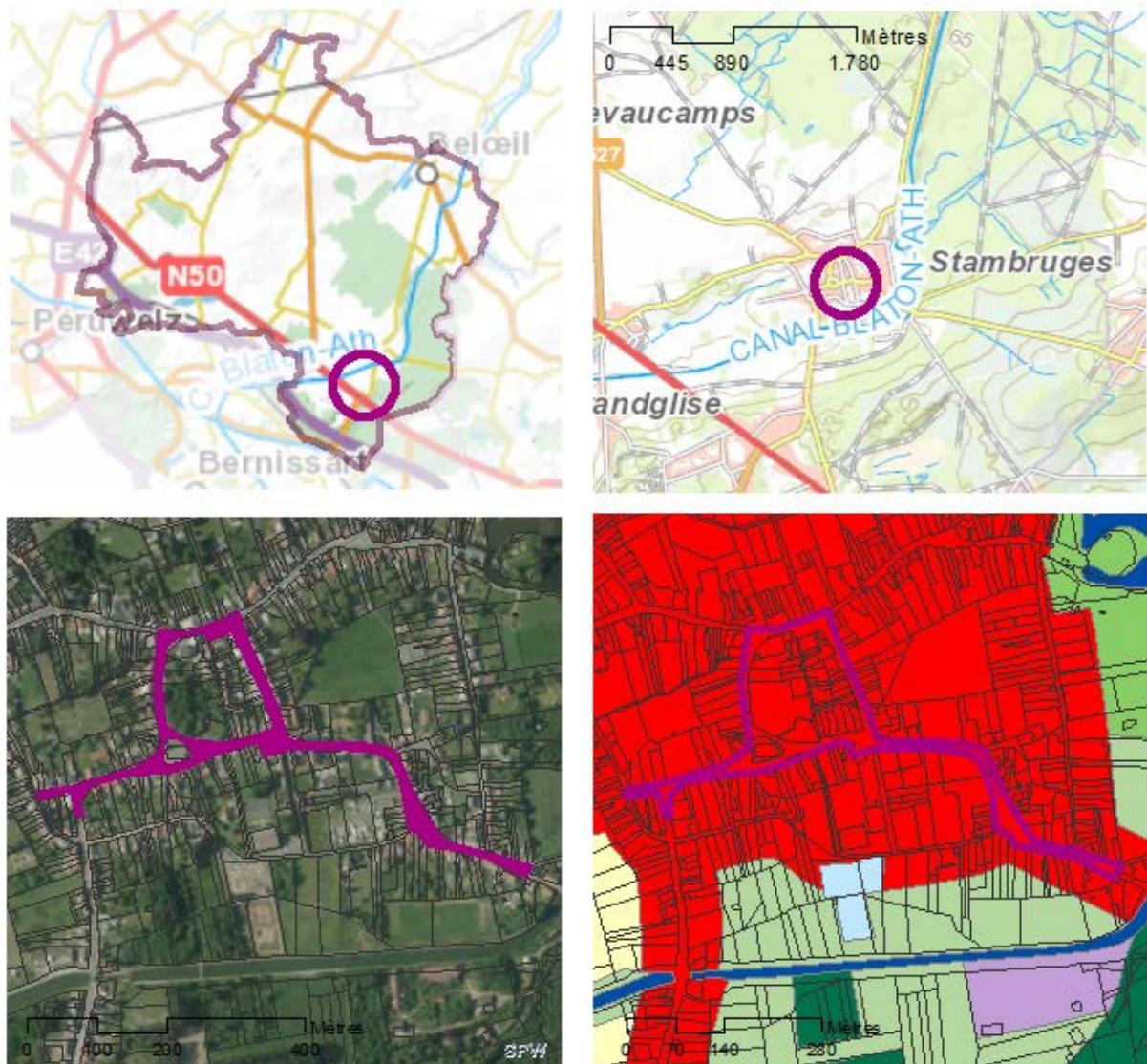
- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise*
- *Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées*
- *Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles*
- *Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale*
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*
- ***Objectif 6 – Place aux espaces publics***
- *Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Créer du lien social	+		
Améliorer le partage de l'espace par la sécurisation des modes doux	+	+	
Valorisation du patrimoine bâti	+		
Création d'espaces verts partagés	+	+	+

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse
Stambruges, rues Albert Ier, du Calvaire, Cardinal Mercier, Paul-Emile Janson et du long



- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Par définition, le projet a vocation à respecter, servir et valoriser son environnement direct.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Zone d'habitat
- Présentation du périmètre d'intervention
Le centre de Stambruges est actuellement constitué des aménagements de base en terme de structuration des usages : voiries asphaltée pour les circulations motorisées, trottoirs de largeur variable en dalle béton, pas de piste ou de tracés cyclables, pas de dispositifs de ralentissement, pas de végétalisation paysagère. Plusieurs abribus y sont implantés.
Ce cœur de village est actuellement entièrement dédié aux circulations motorisées et ne bénéficie pas d'une mise en valeur spécifique.
- Statut de propriété
 - Public
 - Privé

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : riverains, C.L.D.R., C.C.A.T.M., Plan de cohésion sociale, GAL des Plaines de l'Escaut (fiche-projet « Des espaces verts à investir... différemment »)
- Sources de financement : SPW – DGO3 Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – DR, appels à projet spécifiques

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Démarche amorcée avec l'aménagement de l'espace Odéon. Volonté de laisser d'abord vivre un peu cet aménagement afin d'adapter au mieux l'aménagement des voiries en fonction des besoins et des attentes des principaux utilisateurs.
- Etat du dossier
 - o Aménagement de l'espace Odéon en cours, grâce à des financements communaux et au Plan MAYA
- Programme des travaux
 - o Aménagement des continuités piétonnes et cyclables : trottoirs, pistes cyclables
 - o Rénovation du parvis de l'église
 - o Aménagement d'espaces de convivialité : mobilier urbain, terrasses
 - o Structuration du stationnement (marquage au sol)
 - o Réfection des revêtements de voirie et dispositifs de ralentissement
 - o Traitement paysager : végétalisation participative
- Planification
 - o Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'études
 - Avant-projet en concertation avec les différents partenaires
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - o Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - o Convention faisabilité avec le SPW
 - o Marché public de services
 - o Permis d'urbanisme
 - o Convention réalisation avec le SPW
 - o Marché public de travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Organisation d'animations publiques, citoyennes dans les rues réaménagées

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de manifestations organisées	3/an	AC
Taux de satisfaction des riverains	90%	Enquête

10. Annexes

Sans objet

FICHE 32 OPÉRATION « CŒUR DE VILLAGE » À GRANDGLISE

PRIORITÉ 3

LOCALISATION : GRANDGLISE, PLACE EMILE ROYER

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à redonner à cette place complètement minérale, un rôle de convivialité et de liant social. Pour ce faire, il s'agit d'apporter une réelle plus-value à l'espace par un apport végétal, par l'intégration de mobilier urbain de détente et par la mise en valeur de la colonne Morris existante. Axé sur la rencontre et la convivialité, il s'agit également de donner une place adaptée aux déplacements piédestres et cyclistes (sécurité, mobilier). La canalisation de la circulation automobile et l'intégration de quelques places de stationnement font également partie du projet.

Afin de garantir l'appropriation et l'adéquation du projet par le plus grand nombre, l'étude de faisabilité rassemblera notamment les riverains, le Foyer culturel, le Plan de Cohésion Sociale et la C.C.A.T.M.

La place Emile Royer, dite place « du Tartiau », est située au sud de Grandglise, au cœur du quartier de la Bruyère, non loin des anciennes carrières des Roches Rouges. Il s'agit d'un ancien quartier populaire : le bâti y est serré et modeste, ce qui lui confère un côté très humain. Cette place complètement asphaltée garde les traces d'un temps désormais révolu : le jeu de balle n'y est plus présent que par son marquage au sol, l'ancienne cabine de téléphone est toujours en place. Une colonne Morris et une poubelle sont les seuls éléments verticaux de l'ensemble. La face nord-est de la place est longé d'un mur de béton et d'une imposante haie de conifères, tous deux privés, qui accentue son côté froid.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Sécuriser les déplacements doux**
 - Pour limiter la dépendance à la voiture des groupes sociaux précarisés ou captifs
 - Pour développer l'appropriation de l'espace public

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 2 – Une circulation motorisée apaisée et des mobilités actives renforcées*
- *Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale*
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*
- ***Objectif 6 – Place aux espaces publics***

FICHE 33 ADOPTER UN PLAN DE VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE

PRIORITÉ 1 LOCALISATION : TOUS LES CŒURS DE VILLAGE

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à adopter et mettre en œuvre un plan de végétalisation participative. La mise en place de ce plan de végétalisation intégrera également des animations spécifiques et des évènements permettant la sensibilisation des participants aux pratiques respectueuses de l'environnement d'une part, permettant la rencontre et l'échange d'autre part. La visibilisation de cette démarche, via une communication large et via la création de circuits de découverte, contribuera également à la diffuser dans les différents quartiers du territoire.

Déjà à l'étude à Stambruges, une charte de bonnes pratiques et de mise en cohérence (démarches, groupe porteur, vade-mecum, responsabilités, etc.) pourra être définie et adoptée à l'échelle de la commune lorsque l'initiative s'élargira.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour préserver la qualité du cadre de vie, notamment les milieux naturels spécifiques de Belœil
 - Pour limiter les effets négatifs de l'anthropisation
- **Doter la commune d'outils stratégiques**
 - Pour intégrer les différentes démarches existantes et pouvoir amplifier la gestion et la préservation du milieu naturel
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »

Emanation de la C.L.D.R., ce projet s'inscrit directement dans la philosophie du développement rural grâce aux synergies et à la réappropriation de l'espace public qu'il encourage.

Cette démarche rencontre plusieurs finalités :

- L'amélioration de la qualité du cadre de vie dans les quartiers, aux abords des équipements publics et des villages, par la responsabilisation et la mobilisation des citoyens ;
- La sensibilisation des citoyens aux pratiques respectueuses de l'environnement ;
- La création de lien social, de dynamiques de quartier, l'échange intergénérationnel et la lutte contre l'isolement social.

Projets connexes

- *Aménagement du site Odéon (lot 0)*
- *Opération « Ma commune, mon histoire, mon futur » (lot 0)*
- *Opération « Entrées de villages » (fiche 11)*
- *Opération « Piedsentes » (fiche 13)*
- *Adopter un Plan Communal de Développement de la Nature (fiche 23)*
- *Créer un verger conservatoire (fiche 24)*
- *Aménager une Maison de Village aux Ecacheries (fiche 25)*
- *Créer un potager partagé (fiche 27)*
- *Créer et animer un réseau d'Ambassadeurs de quartier (fiche 28)*
- *Opérations « Cœur de village à Ellignies-Sainte-Anne, Quevaucamps, Stambruges et Grandglise (fiches 29 à 32)*
- *Opération « Points Jeunes » (fiche 34)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise*
- *Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles*
- *Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale*
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*
- ***Objectif 6 – Place aux espaces publics***
- *Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Développement de la gestion différenciée de petits espaces verts publics	+	+	+
Sensibilisation des citoyens à la gestion différenciée des espaces verts (publics et privés)	+	+	
Création de lien social et d'une dynamique intergénérationnelle, principalement à l'échelle du quartier	+		
Amélioration de la qualité paysagère des coeurs de village, à des fins sociales et touristiques	+	+	+

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Toute la commune, en particulier dans les coeurs de village et aux abords de ceux-ci, en fonction de la mobilisation de groupes porteurs locaux. La création de groupes porteurs permettra l'identification précise des lieux d'implantation.

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

La conception des aménagements veillera notamment à prévoir la plantation d'essences indigènes adaptées au milieu auquel elles sont destinées.

- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Sans objet à ce stade

- Présentation du périmètre d'intervention

Sans objet à ce stade

- Statut de propriété

Public
 Privé

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- Porteur du projet : groupes porteurs locaux, GAL des Plaines de l'Escaut, Commune
- Partenaires : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Plan de Cohésion Sociale, Foyer culturel, associations et structures locales, citoyens
- Sources de financement : Semaine de l'arbre, Plan Maya, appels à projet

7. **Programme de réalisation**

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- o La création d'un plan de végétalisation participative a été imaginée par la C.L.D.R. et a trouvé son prolongement grâce au GAL des Plaines de l'Escaut, au travers de sa fiche-projet 1 « Des espaces verts à investir ... différemment ». Le projet consiste à encourager et accompagner la réappropriation de petits espaces publics par les citoyens via des aménagements végétaux et via l'entretien de ces espaces. Il s'agit de cibler principalement les abords d'équipements publics, les bords de voiries, les entrées de village, les accotements et les trottoirs.
- o La démarche amenée par les citoyens à Stambruges a rapidement trouvé une concrétisation (cf. infra « Etat du dossier »). La démarche existante à Stambruges peut en amorcer d'autres, ailleurs dans la commune. La mise en œuvre de ce projet ne peut d'ailleurs pas être temporellement limitée et s'étalera au fur et à mesure de l'activation de groupes porteurs locaux.

- Etat du dossier

A Stambruges, l'aménagement du site Odéon (cf. Lots 0) s'est inscrit dans cette démarche de mobilisation citoyenne autour de la reconquête d'un espace public. Les aménagements ont débutés en 2017 et seront finalisés en 2018. Ils sont complétés par des financements « Ose le vert, recrée ta cour » dans la cour de l'école communale, partenaire actif du projet.

A Stambruges également, en 2016, l'aménagement d'une bande fleurie a été réalisé à la rue des Viviers au Bois, à cheval sur un terrain communal et un terrain privé.

Ces actions ont déjà chacune été menées en parfaite synergie entre les services communaux, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le GAL et les citoyens.

Ailleurs dans la commune, des initiatives d'amélioration de l'intégration environnementale sont déjà menées dans le cimetière de Thumaide (gestion différenciée, Semaine de l'arbre), projet de création d'un jardin-témoin partagé à Quevaucamps, aménagement des abords des chapelles Notre-Dame Dubuisson et du Calvaire.

- Programme des travaux

Les aménagements inclus pour chaque implantation porteront sur des aménagements d'espaces verts et de petites structures de mobilier urbain, à définir et préciser avec les groupes porteurs locaux.

- Planification

- o Création de groupes porteurs locaux
- o Définition de la zone d'intervention et du projet, en concertation avec les services communaux
- o Recherche de financement
- o Réalisation des aménagements
 - Procédure de marché public de travaux, le cas échéant
- o Suivi et entretien périodique
- o Evaluation

- Démarches administratives à réaliser

- Recherches cadastrales
- Introduction de dossiers de demande de subsides, en fonction des besoins

- Procédure de marché public de travaux, le cas échéant
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Evaluation périodique rassemblant, autour de chaque groupe porteur, les services communaux compétents, le GAL des Plaines de l'Escaut et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

8. Estimation globale du coût

Le coût de mise en œuvre dépend des projets à définir et ne peut être évalué à ce stade. Il est néanmoins proposé à la commune d'intégrer une ligne budgétaire annuelle de l'ordre de 1.000 € afin de soutenir les projets qui émergeront au fur et à mesure. Ils seront complétés par les subsides éventuellement obtenus.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase	A préciser au cas par cas	<input checked="" type="checkbox"/> Commune :% <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie :% Direction :.....
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		<input checked="" type="checkbox"/> Autres :
- TVA		
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'espaces aménagés	1/an (1 an par village, en fonction de la mobilisation citoyenne)	AC, PCS

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de groupes porteurs créés	1/village	AC
Nombre de membres composant chaque groupe porteur (moyenne, hors partenaires)	8 personnes	AC

10. Annexes

Etant donné que le choix de localisation précise n'est pas encore arrêté et dépend de la mobilisation de groupes porteurs locaux, la description des sites n'est pas pertinente à ce stade.

FICHE 34 OPÉRATION « POINTS JEUNES »

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : DANS CHAQUE CŒUR DE VILLAGE

1. Description succincte du projet

Dans la continuité des aménagements récents d'aires de jeux pour les enfants (Belœil, Ellignies-Sainte-Anne, Wadelincourt), il s'agit de proposer aux adolescents de la commune des lieux de rencontre adaptés à leurs attentes, notamment autour des sports « urbains ». Le projet se positionne dans une volonté de proposer aux jeunes de la commune de se défouler positivement.

Il s'agit, grâce à cette démarche « Point Jeunes » d'offrir des espaces que les jeunes des quartiers s'approprient ; pour ce faire, en les concevant avec eux. Autour d'un groupe de jeunes mobilisés et avec l'éducateur de rue, la démarche permettra d'identifier les besoins spécifiques, le lieu le plus approprié, les mesures complémentaires utiles (charte de bon usage, respect des riverains, contrôle social, etc.). Il s'agit d'envisager avec eux les équipements qu'ils souhaitent, dans un cadre relativement défini (superficie, budget, gamme d'équipement).

Sachant la vitesse de renouvellement des jeunes d'un quartier et d'évolution de leurs attentes, il pourrait être envisagé des structures modulables, voire mobiles, qui pourraient être déplacées périodiquement (tous les deux à trois ans) d'un équipement « Point Jeunes » à un autre.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Revaloriser les cœurs de village comme lieu de vie**
 - Pour soutenir une utilisation rationnelle de l'espace
 - Pour lutter contre l'isolement social d'une part, contre la dortoirisation d'autre part
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune

Plusieurs membres de la C.L.D.R., proches des jeunes de l'entité, ont souligné l'importance de prévoir – tout comme les aires de jeux pour les enfants – des lieux adaptés aux adolescents. Ces espaces doivent servir d'une part à intégrer les jeunes dans le contexte local (à l'échelle de leur quartier), d'autre part à offrir un lieu de contact pour l'éducateur de quartier.

A titre d'exemple, lors d'une visite de terrain avec la C.L.D.R., il a été constaté que la chapelle Saint-Martin était régulièrement occupée par des jeunes dans un certain respect du lieu. L'idée a germé au sein des membres présents d'allier restauration du petit patrimoine et création de nouvelles fonctions sociales. En outre, toujours dans une démarche de dynamique de quartier, la réflexion sur ces Points Jeunes pourra être couplée à une démarche de végétalisation participative (fiche 33).

Par le passé, plusieurs aménagements plutôt dédiés aux enfants ont été colonisés par des adolescents, démontrant la nécessité de fournir des équipements spécifiques. Par ailleurs, plusieurs lieux de la commune sont appropriés de manière plus ou moins adaptée par les jeunes, comme c'est par exemple le cas à la chapelle Saint-Martin.

Projets connexes

- Aménagement du site Odéon (lot 0)
- Créer des logements intergénérationnels (fiche 2)
- Décentraliser la maison de quartier (fiche 8)
- Aménager la Drève Ninove et l'espace Paul Pastur (fiche 12)
- Créer et animer un réseau d'Ambassadeurs de Quartier (fiche 28)

- *Opérations « Cœur de village à Ellignies-Sainte-Anne, Quevaucamps, Stambruges et Grandglise (fiches 29 à 32)*
- *Adopter un plan de végétalisation participative (fiche 33)*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise*
- *Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale*
- *Objectif 5 – Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant*
- ***Objectif 6 – Place aux espaces publics***

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Création de lien social, à l'échelle d'un quartier ou d'un village	+		
Risque de sentiment d'insécurité généré par le regroupement de jeunes	+		
Minimisation des dégradations liées aux rassemblements des jeunes d'un quartier	+		+

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Plusieurs sites ont d'ores et déjà été identifiés comme des lieux de rassemblement spontanés :

- A Basècles : abords du terrain de football, quartier de la porte à Champs
- A Grandglise : chapelle Saint-Martin, projet de logements intergénérationnels et d'espace de convivialité (fiche 2), place E. Royer (fiche 32)
- A Stambruges : espace Odéon (Lot 0)
- A Belœil : liaison paysagère

Ces lieux sont indicatifs et devront être confirmés et complétés avec les jeunes.

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le projet vise à développer la dynamique des quartiers et l'harmonie entre les différents types d'habitants, afin d'en faire des lieux de cohésion. Pour ce faire, il y aura lieu d'être attentifs, lors de la conception des aménagements, à garantir le bon usage des lieux par les jeunes et le respect des riverains (

- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires

Sans objet à ce stade

- Présentation du périmètre d'intervention

Sans objet à ce stade

- Statut de propriété

Public

Privé

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune, PCS, éducateur de rue
- Partenaires : C.P.A.S., Foyer culturel, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut
- Sources de financement : Infrasport

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
Forte demande des habitants
- Etat du dossier
La commune a déjà réalisé, ces dernières années, plusieurs aménagements d'aires de jeux pour enfants. Celles-ci rencontrent un franc succès mais révèlent également le besoin des ados de disposer d'équipements qui leurs sont propres et adaptés.
- Programme des travaux
Le programme des travaux sera variable en fonction des attentes du groupe de jeunes demandeurs et du site retenu. L'intégration d'une dimension modularité/flexibilité dans la conception des projets permettra de faire évoluer chaque implantation au fur et à mesure de l'évolution des attentes des nouveaux groupes d'adolescents d'un quartier.
- Planification
Les démarches de création de « Points Jeunes » seront progressives, étalées dans le temps, en fonction de la mobilisation de groupes de jeunes et de la prise de contact via l'éducateur de rue. Afin d'identifier ces groupes de jeunes, un appel à projet pourra être lancé chaque année par la commune.
 - o Création de groupes de jeunes, par quartier, en collaboration avec l'éducateur de rue et le PCS
 - o Identification des besoins et des attentes
 - o Identification d'un site potentiel
 - o Demande de subside auprès d'Infrasport (S.P.W. – DGO 1)
 - o Marché de travaux
- Démarches administratives à réaliser
 - Recherches cadastrales
 - Introduction de dossiers de demande de subsides, en fonction des besoins
 - Procédure de marché public de travaux, le cas échéant
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Evaluation périodique rassemblant, autour de chaque groupe de jeunes, les services communaux compétents, l'éducateur de rue, le Plan de Cohésion Social, le Foyer culturel.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
<ul style="list-style-type: none">- Investissement et/ou phase- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)- TVA Total (TFC)	De l'ordre de 150.000€ par Point Jeunes, en fonction des équipements envisagés	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 75 % Direction : Infrasport <input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunératrice ouï

non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de « Points Jeunes » aménagés	1/an (1 an par village, en fonction de la mobilisation des jeunes)	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de groupes porteurs créés	1/village	AC
Nombre d'animation organisée par les associations locales (éducateur de rue, Foyer culturel, etc.)	2/an	AC

10. Annexes

Etant donné que les localisations précises ne sont pas encore arrêtées et dépendent de la mobilisation de groupes porteurs locaux, la présentation des sites n'est pas pertinente à ce stade.

OBJECTIF 7

Des pôles touristiques mis en valeur

FICHE 35 AMÉNAGER LE SITE « JADOT » À BELŒIL

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

A ce stade, les pistes émergeant pour le site portent sur la création d'un point d'appel touristique, d'un relai depuis le réseau de mobilité touristique vers le Château des Princes de Ligne et vers l'Archéosite d'Aubéchies. Le projet serait complété par une valorisation résidentielle et économique (atelier rural, commerces). Cette approche avait d'ailleurs été envisagée dans l'étude « Réservoir A » menée en 2011 dans le cadre du Plan Qualité Tourisme. Des étudiants en architecture de l'Université de Mons ont également eu l'occasion, durant l'année 2016-2017, d'élaborer des visions prometteuses et novatrices pour le site. Durant l'élaboration du PCDR, les habitants ont également souligné les opportunités que détient le site, par exemple pour l'aménagement d'un atelier rural et pour développer le transport fluvial.

Du fait de l'activité qui s'y est déroulé durant plus d'un siècle, le site est hautement pollué et doit faire l'objet d'une caractérisation des contaminations présentes et d'un plan d'assainissement. Les procédures requises doivent être enclenchées en premier lieu. De plus, s'agissant d'une faille, un dossier judiciaire est toujours en cours et bloque, à tout le moins à court terme, toute intervention sur le site. Une acquisition du site public permettrait de développer un projet ambitieux pour cet espace.

Des collaborations et des partenariats devront être mis en place afin de mobiliser les forces vives dans un projet fédérateur d'une part, afin de construire un montage financier le plus adapté d'autre part. Parmi les interlocuteurs à approcher, citons notamment : le propriétaire, le S.P.W. (Aménagement opérationnel, Voies Hydrauliques), la SPACUE, la Maison du Tourisme de Wallonie Picarde, le CITW, IDETA, le Foyer culturel, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, la C.C.A.T.M., etc.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Augmenter l'attractivité touristique de la commune**
 - Pour se positionner sur le tourisme familial
- **Combler le manque de logements adaptés aux besoins spécifiques de certaines catégories de population**
 - Pour maintenir la mixité sociale et limiter la dortoirisation
 - Pour favoriser l'intégration sociale et l'autonomie de tous les groupes sociaux
- **Pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale**
 - Pour encourager la création de lien entre les habitants, l'identité belœilloise, la cohésion sociale
- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour préserver la qualité du cadre de vie, notamment les milieux naturels spécifiques de Belœil
 - Pour limiter les effets négatifs de l'anthropisation
- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur
 - Pour enrichir les points d'intérêt touristique dans la commune
 - Pour offrir un panel d'espaces et d'activités adaptés aux différents groupes sociaux
 - Pour développer l'esprit collectif et engager la réappropriation de l'espace public
- **Doter la commune d'outils stratégiques**
 - Pour développer une vision prospective belœilloise et oser entreprendre de plus grands chantiers

Le site Jadot est un terrain privé d'environ 10 hectares dont une large partie, inscrite en zone d'activité industrielle au Plan de Secteur, a été occupée par une fonderie jusqu'en 1997. Aujourd'hui, cette vaste zone se situe de manière stratégique, à l'articulation entre le village de Belœil, son château et les axes structurants du tourisme en Wallonie picarde que sont le RAVeL de la Dendre, entre Ath et Blaton, et le réseau points-nœuds, lui connectant notamment la Forêt de Stambruges. De ce fait, les opportunités de valorisation sont multiples et stratégiques pour le développement et la visibilité du village et de la commune, sur les plans touristiques et résidentiels.

3. **Lien à la stratégie du PCDR**

- *Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces*
 - *Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise*
- *Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles*
- *Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale*
- *Objectif 6 – Place aux espaces publics*
- ***Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur***

FICHE 36 RÉALISER UN MASTERPLAN DE VALORISATION ÉCOLOGIQUE ET RÉCRÉATIVE DE LA FORÊT INDIVISE

PRIORITÉ 2

1. *Description succincte du projet*

Grâce à une étude globale et transversale, il s'agit d'aboutir à un plan et à une programmation permettant la conciliation des deux grands atouts de la forêt indivise : sa valeur écologique et sa valeur récréative.

- D'un point de vue écologique, il s'agit de limiter les pressions anthropiques et permettre la poursuite du plan de gestion.
- D'un point de vue récréatif, il s'agit d'optimiser l'accès au site et, dans les limites du plan de gestion, de proposer quelques services de base à la porte d'entrée principale du domaine. En outre, il y a lieu d'évaluer la faisabilité et la pertinence de créer une passerelle liant la forêt de Stambruges et la forêt de Belœil, au nord de la zone récréative (Mer de Sable).



La méthodologie favorisera la concertation entre les différents acteurs, le respect des approches et la cohérence transversale des préconisations. L'étude en dégagera des actions concrètes.

La commune de Belœil compte, parmi différentes caractéristiques fortes, plusieurs sites de grand intérêt biologique : la Mer de sable, la forêt indivise de Stambruges, la forêt de Belœil, tous inscrits Natura 2000. La forêt de Stambruges est séparée de celle de Belœil par le canal Ath-Blaton, creusé en 1868, et son RAVeL.

2. *Justification du projet*

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants**
 - Pour préserver la qualité du cadre de vie, notamment les milieux naturels spécifiques de Belœil
 - Pour limiter les effets négatifs de l'anthropisation
- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur
 - Pour enrichir les points d'intérêt touristique dans la commune
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Augmenter l'attractivité touristique de la commune**
 - Pour se positionner sur le tourisme familial

En tant qu'élément majeur du territoire de Belœil et, a fortiori, de Stambruges, les forêts constituent un support identitaire à mettre en valeur.

Sur le plan touristique, il s'agit de permettre le saut qualitatif et la valorisation des sites emblématiques dont la Mer de sable et les forêts, en parfaite concertation avec les différents opérateurs locaux et supralocaux.

Une approche de développement durable guidera le développement du territoire.

Projets connexes

- Adopter un Schéma de Développement Communal (fiche 1)
- Adopter un Plan Communal de Développement de la Nature (fiche 23)
- Aménager la maison éclusière des Ecacheries et ses abords (fiche 37)

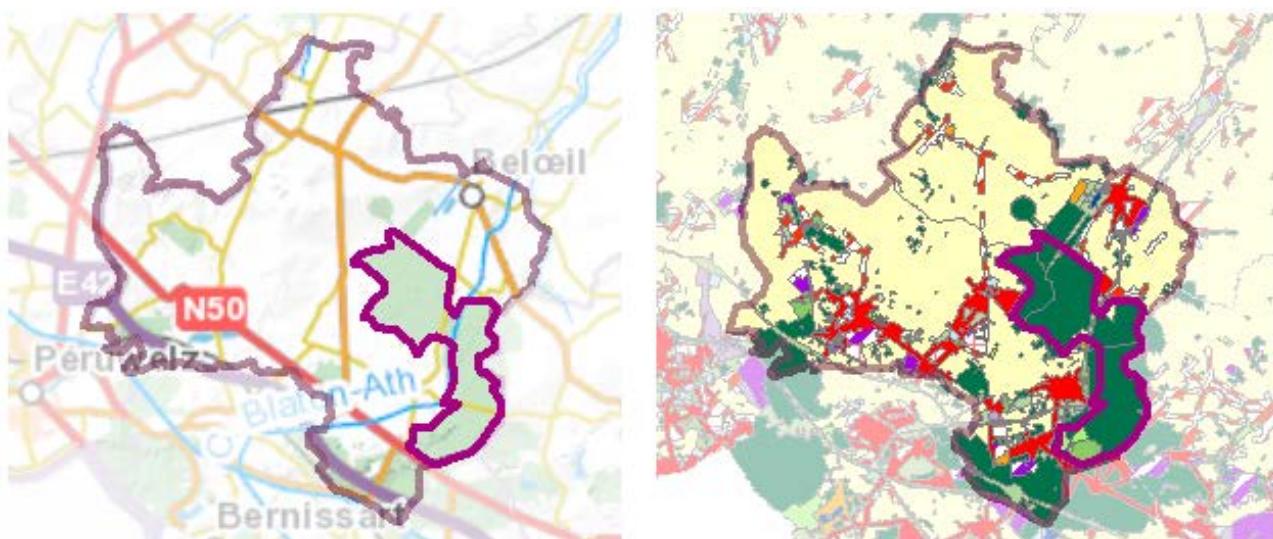
3. Lien à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 – Des structures urbaines et servicielles efficaces
 - Objectif 1.1 – Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire belœilloise
- Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale
- Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la lisibilité des accès publics au domaine forestier	+	+	
Augmentation de l'attractivité récréative du domaine forestier	+	-	+
Concertation des opérateurs et mise en cohérence de la gestion des sites	+	+	

5. Localisation et statut



- Localisation au sein de la commune, adresse
Les forêts de Stambruges et de Belœil s'étendent sur les territoires des villages de Belœil et de Stambruges
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
La mise en place d'une concertation entre tous les opérateurs vise à garantir l'intégration des différentes interventions la valeur du site.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires
Zone de forêt
- Présentation du périmètre d'intervention

L'étude portera sur l'ensemble de la zone forestière, couvrant près de 900 hectares. Il s'agit d'une zone boisée composée principalement de feuillus. Le périmètre compte également des zones humides et des sources, dont une plus connue sous le nom de Fontaine Bouillante, déjà valorisée dans le cadre d'un itinéraire de promenade et de géocaches.

Certaines zones de la Forêt Indivise de Stambruges subissent une pression humaine importante issue de l'attractivité de la réserve naturelle de la Mer de Sable. Par contre, la forêt de Belœil est moins fréquentée, son public principal étant essentiellement composé d'habitants ou de locaux.

- Statut de propriété

Public

Privé

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- Porteur du projet : Commune, DNF
- Partenaires : DGO3-Département Nature et Forêt, ASBL « Bois et Sentiers communaux », Parc naturel des Plaines de l'Escaut
- Sources de financement : montage à établir avec le DNF et le CITW

7. **Programme de réalisation**

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet requiert la mobilisation des différents acteurs de la préservation de la Forêt Indivise et de la valorisation touristique locale et régionale autour de l'accessibilité à l'ensemble des bois de Stambruges et de Belœil, au départ de la Mer de Sable.

- Etat du dossier

- o Une première rencontre entre un représentant du DNF et la C.L.D.R. a été organisée durant l'élaboration du PCDR (cf. Partie B – Résultats de la participation citoyenne)

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- o Rédaction du Cahier des Charges
 - o Désignation d'un bureau d'étude
 - o Création d'un comité d'accompagnement composé des différentes parties prenantes
 - o Validation du projet de masterplan par les différentes parties prenantes

- Démarches administratives à réaliser

- o Marché public de services

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- o Pérennisation du comité d'accompagnement pour la mise en œuvre du programme d'actions et pour la concertation

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Validation du masterplan par les différentes parties prenantes	100% des parties prenantes ont validé le masterplan	Parties prenantes

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Programme d'action pour les forêts de Stambruges et de Belœil	1	AC
Réalisation des actions du programme	1/an	AC
Maintien de la qualité biologique des milieux	Sans objet	DNF
Augmentation du nombre de visiteurs	+2,5%/an	Parc naturel des plaines de l'Escaut (comptage)

10. Annexes

Sans objet

FICHE 37 AMÉNAGER LA MAISON ÉCLUSIÈRE DES ECACHERIES ET SES ABORDS

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

L'ancienne maison éclusière du hameau des Ecacheries est une propriété conjointe du S.P.W. Voies Hydrauliques et de la SNCB.

Le hameau des Ecacheries se situe à l'articulation des forêts de Stambruges et de Belœil, le long de l'axe de tourisme itinérant formé par le canal Ath-Blaton et le RAVeL y adossé.

De ce fait, il s'agit de valoriser le bâtiment et ses abords en espace-relai touristique, à l'image de la maison du Canal à Estaimpuis. Les premières réflexions portent sur la création d'une halte composée d'un estaminet, d'un point vélo, voire d'un quai d'appontement. La réinstallation d'une passerelle entre les deux Corons – les deux principaux quartiers du hameau – est également envisagée.

Ces propositions devront être étayées par la consultation de partenaires tels que les Voies hydrauliques, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, la Maison du Tourisme de Wallonie picarde et l'Office de Tourisme de Belœil. Il s'agit également d'identifier et de mobiliser les fonds nécessaires à l'aménagement et à la viabilité de cet équipement.

Du fait des publics complètement différents qu'elles ciblent (les touristes et randonneurs pour l'une, les habitants et associations locales pour l'autre), la Maison éclusière est parfaitement complémentaire au déploiement d'une Maison de village (fiche 25) dans l'ancienne école.

2. Justification du projet

Besoins identifiés dans le diagnostic partagé

- **Valoriser l'histoire locale, au niveau de son passé prestigieux et au niveau de son histoire manufacturière et carrière**
 - Pour faciliter son appropriation par les habitants et en faire un élément fédérateur
 - Pour enrichir les points d'intérêt touristique dans la commune
- **Augmenter la visibilité du patrimoine dans l'espace public**
 - Pour redynamiser des supports de transmission « vieillissants »
- **Harmoniser la qualité des espaces et du patrimoine à l'image de la commune liée au Château des Princes de Ligne**
 - Pour créer du lien, une harmonie entre les différents sites et supports touristiques
 - Pour visibiliser et mettre en valeur la diversité touristique de la commune
- **Augmenter l'attractivité touristique de la commune**
 - Pour se positionner sur le tourisme familial

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 3 – Des commerces attractifs, des producteurs accessibles**
- **Objectif 4 – Les patrimoines comme support de l'identité locale**
- **Objectif 6 – Place aux espaces publics**
- **Objectif 7 – Des pôles touristiques mis en valeur**